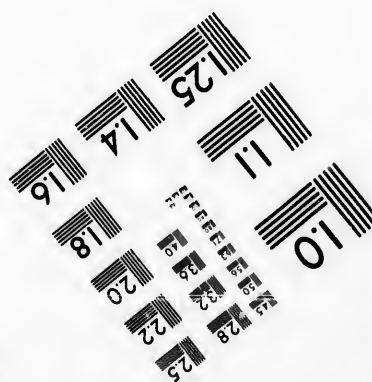
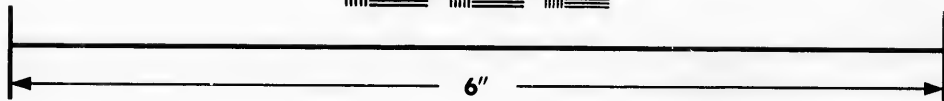
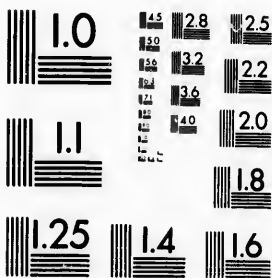


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1993

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

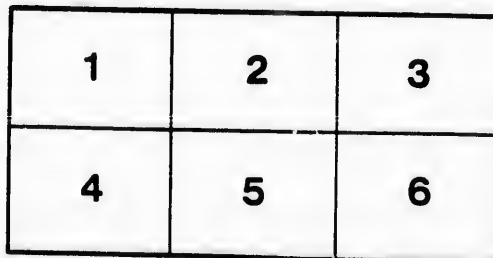
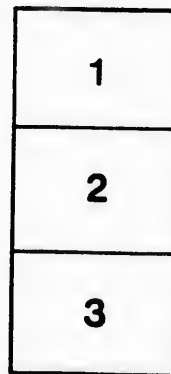
Archives nationales de Québec,
Québec, Québec.

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Archives nationales de Québec,
Québec, Québec.

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

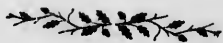
Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



Co

1900

GUIDE DU COLON



PROVINCE DE QUEBEC



PRÉPARÉ SOUS LA DIRECTION DE

L'HONORABLE S.-N. PARENT,

Commissaire des terres, forêts et pêcheries.

6

APR
Province

1900

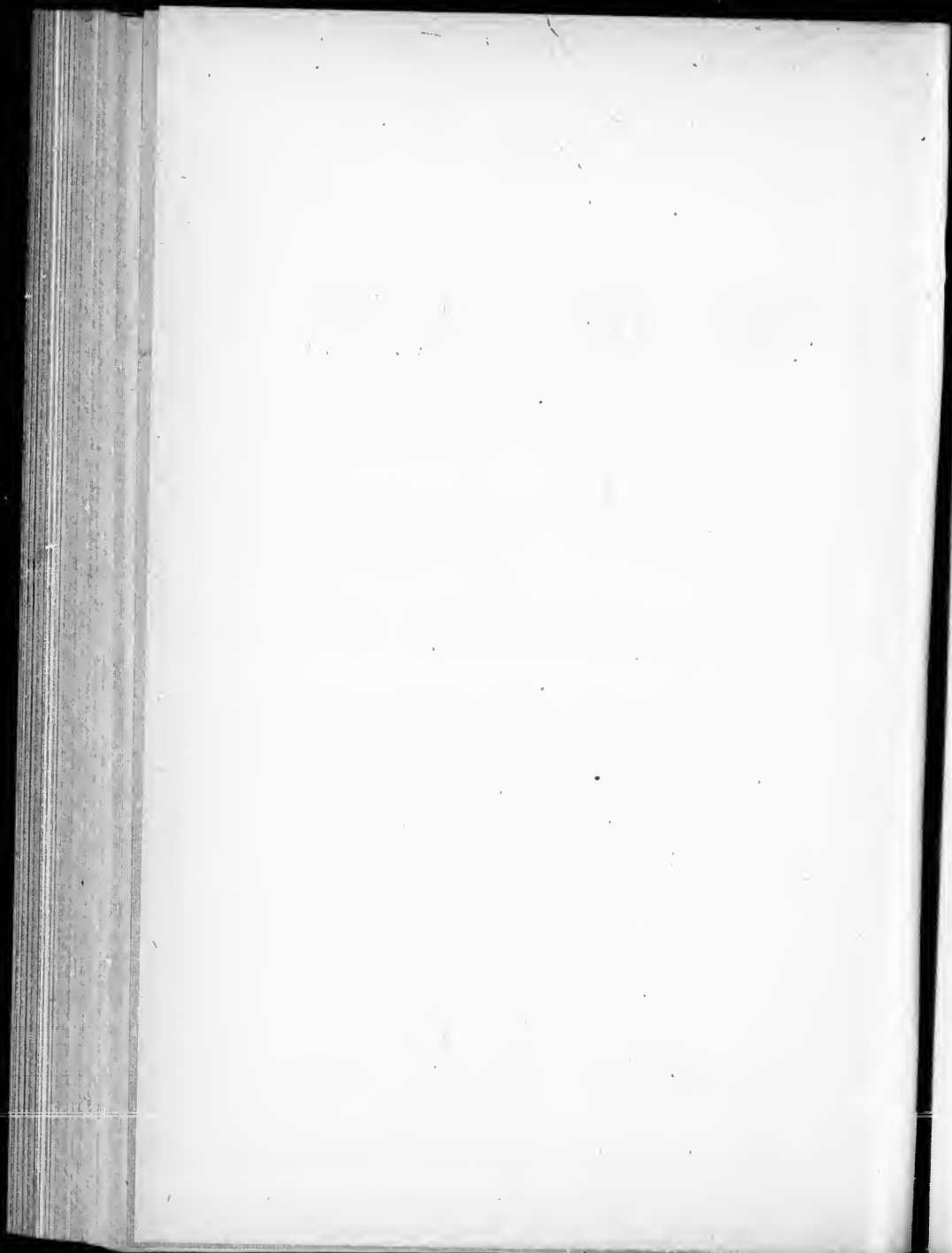
GUIDE DU COLON

PROVINCE DE QUEBEC



PRÉPARÉ SOUS LA DIRECTION DE
L'HONORABLE S.-N. PARENT,
Commissaire des terres, forêts et pêcheries.





o
s
a
c
q
p

l
fo
la

LA PROVINCE DE QUÉBEC

— (:) —

APERÇU GÉNÉRAL

La province de Québec est avant tout un pays agricole. Un pays de colonisation, et la nature, on peut le dire, s'est complue à lui prodiguer à pleines mains ses faveurs, car elle est partout grandiose : forêts, montagnes, lacs, rivières, chutes magnifiques, forces hydrauliques, îles, pâturages riches, animaux sauvages en grande variété, etc.

Le sol de notre pays et particulièrement celui des grands centres de colonisation qu'il nous reste à ouvrir et à peupler de hardis colons, est de qualité supérieure et éminemment propre à toute espèce de culture.

Nos forêts, qui s'étendent à perte de vue dans toutes les directions, et qui renferment des essences très précieuses, sont depuis nombre d'années l'objet d'une constante et active exploitation. Presque partout où il se portera, le colon est lui-même assuré de trouver sur son lot une quantité suffisante de bois de charpente et de menuiserie pour les besoins de la ferme.

Nos rivières et nos lacs, non fréquentés pendant longtemps, voient accourir aujourd'hui de tous les points de l'Amérique des centaines de sportmen qui trouvent à la fois plaisir et santé à pêcher le saumon, la "ouananiche", la truite, le brochet, etc.

Quant à nos ressources minérales, leur exploitation, laissée longtemps en suspens par suite de l'absence des capitaux suffisants et de renseignements assez précis, ne saurait tarder à devenir un autre facteur important de notre richesse nationale. Aujourd'hui, en effet qu'on en apprécie mieux la valeur, un réveil s'est fait de ce côté et chaque jour pour ainsi dire voit surgir de nouveaux syndicats s'organisant pour fouiller les entrailles du sol et en extraire des substances minérales de premier ordre.

Pour compléter cet aperçu à vol d'oiseau, ajoutons que de nombreuses voies ferrées desservent déjà des régions fort importantes au point de vue de la colonisation et de l'exploitation des mines et des bois.



LES TERRITOIRES A COLONISER

ÉTENDUE DES TERRES DIVISÉES EN LOTS DE FERME

RÉGIONS DE COLONISATION.

Il n'y a plus guère lieu d'appuyer sur l'importance du développement de la colonisation dans cette province. Les hommes bien pensants ont toujours vu dans cette œuvre éminemment patriotique la continuation de traditions historiques constituant en quelque sorte l'une des forces vives de la nation, la garantie de notre avenir.

L'appoint qu'apporteraient à notre richesse publique les vastes espaces qu'offre la province de Québec et qui n'attendent pour cela qu'une exploitation raisonnée, le désir de retenir ou de ramener ceux de nos compatriotes qui ont gagné la terre étrangère, puis enfin l'excellence même de l'œuvre, tout, en un mot, nous fait un devoir de la recommander, de lui donner notre plus entière sollicitude, et de faire connaître, par tous les moyens possibles, les splendides et immenses domaines encore incultes que nous possédons.

C'est pour atteindre ce but, au moins en partie, que nous avons retracé dans les quelques pages qui vont suivre, une esquisse qui, quoique succincte, est assez complète, croyons-nous, pour donner une idée de l'étendue et des aspects caractéristiques des principaux foyers ouverts à la colonisation.

La statistique officielle porte à 154,534,400 acres l'étendue actuelle des terres et forêts disponibles dans les domaines de l'Etat. Si l'on ajoute à ce chiffre les 67,499,952

acres dernièrement concédés à la province de Québec dans la partie nord-est du pays, cela fait une étendue totale de 222,034,400 acres, constituant pour ainsi dire notre patrimoine national, dont il faut cependant déduire 22,000,000 d'acres déjà vendus ou concédés.

Tout cet immense territoire n'a pas été encore cependant exploré ni arpenté pour les fins de colonisation. Ce travail ne se fait que graduellement, d'année en année, et à mesure que les besoins de la colonisation le requièrent.

A l'heure actuelle, le gouvernement de la province de Québec peut livrer immédiatement à la colonisation environ 7,020,425 acres de terres arpentées et divisées en lots de ferme—à peu près toutes accessibles par de bonnes routes, et près de la moitié propices à la culture *.

Les grands centres de colonisation de la province qui offrent un avenir sûr, une existence aisée, au courageux colon qui aime la terre et qui sait tout le parti qu'il peut en tirer par un labeur intelligent et soutenu, sont les suivants :

1. RÉGION DU LAC SAINT-JEAN ET DU SAGUENAY.
2. " DE L'OUTAOUAIS ET DU TÉMISCAMINGUE.
3. " DU SAINT-AURICE.
4. LES CANTONS DE L'EST.
5. LA RÉGION DE LA CHAUDIÈRE.
6. LE BAS DU FLEUVE SAINT-LAURENT (COTE SUD).
7. LA VALLÉE DE MATAPÉDIA.
8. LA GASPÉSIE.

* Les cantons arpentés sont divisés, autant que possible, en lots de cent acres.

REGION DU LAC-SAINT-JEAN ET DU SAGUENAY

Cette immense région, tant à cause de sa fertilité que du bel avenir qui semble lui être réservé, a mérité d'être appelée le *grenier de la province de Québec*.

Elle embrasse une superficie de 30,000 milles carrés ou environ 19,200,000 acres.

C'est déjà dire quel vaste champ reste ouvert au travail et à l'activité du colon, puisque la population actuelle disséminée dans cette région n'atteint encore que quarante mille âmes.

Quant à la fertilité de cette région, elle est amplement démontrée dans les rapports de tous les arpenteurs.

Le sol est presque universellement de qualité supérieure. Il est composé, en grande partie, de terre argileuse, grise, noire et jaune dans les vallées et de terre jaune sablonneuse sur les hauteurs. Avantage précieux pour le colon ; on ne rencontre pas de cailloux qui puissent nuire à la charrue, et, de plus, la terre, d'une manière générale, exige peu de frais pour la culture.

D'après M. l'arpenteur P. H. Dumais, qui en a fait une exploration en 1878, la plus grande partie de cette région comprise dans ce vaste bassin qui entoure le lac Saint-Jean, du côté du nord surtout—c'est-à-dire l'étendue d'au moins quatre millions d'acres—se composerait des terrains les plus favorables à l'agriculture, tant à cause de la richesse du sol que de la douceur du climat.

M. l'arpenteur G.-B. du Tremblay disait, de son côté, en 1887 :

“ Nous pouvons compter au nord du lac Saint-Jean, sur une étendue de quelques trois mille six cents milles carrés, de terre arable absolument plane, franche, fertile et susceptible de contenir l'établissement de quatre-vingts paroisses.”

Sous le rapport de la richesse du sol, ajoutait-il, c'est une contrée supérieure à tout le reste du Lac Saint-Jean.

Le lac Saint-Jean—cette belle nappe d'eau que tous les voyageurs connaissent—qui mesure vingt-huit milles de longueur sur vingt-cinq de largeur—égoutte cette immense vallée qui porte son nom*. Il est en outre le réservoir de plusieurs grandes rivières qui arrosent à leur tour des terrains d'une fertilité extraordinaire, et dont voici les principales :

Au sud du lac, la *Metabetchouan* et la *Ouitchouane* ; à l'est, la *Belle-Rivière* ; à l'ouest, la *Chamouchouane* ; au nord-ouest, la *Ticouapee* et la *Mistassini* ; au nord et au nord-est, la grande et la petite *Péribonka* †.

* La profondeur de l'eau dans le lac Saint-Jean est généralement de trois pieds à un mille du rivage, de 12 à 54 pieds une couple de milles plus loin, en gagnant le large, et d'environ 60 à 80 pieds au milieu du lac. C'est dans ce beau lac et ses nombreuses rivières tributaires que se pêche ce saumon d'eau douce qui fait les délices des sportmen : la ouananiche ”.

† 1—La rivière *Metabetchouan* sort d'un petit lac près des sources de la rivière Saint-Anne de la Pêrade et se jette dans le lac Saint-Jean, 6 milles à l'ouest de Saint-Jérôme, après avoir décrit un cours d'environ 80 milles. Une de ses chutes a plus de 200 pieds de hauteur.”

2—La rivière *Ouitchouane* origine dans les environs du lac Quaquamakaskis, décrit un cours d'eau d'une soixantaine de milles et forme à deux milles de son embouchure une chute de 236 pieds de hauteur.

3—La *Belle-Rivière*, longue d'environ 45 milles, reçoit les eaux du lac Kénogamichiche et a sa source dans les lacs de la Belle Rivière.

4—La *Chamouchouane* se jette dans le lac St. Jean un mille et demi au nord-ouest de Saint-Prime. Mesure une longueur de trois quarts de mille à son embouchure et de 400 pieds cent milles plus haut.

5—La rivière *Ticouapee* est navigable sur une longueur de près de trente milles.

6—La *Mistassini* a plus de deux cent milles de longueur, trois milles de largeur à son embouchure et peut être naviguée par des bateaux tirant trois ou quatre pieds d'eau, jusqu'à dix-huit milles en remontant. Cette rivière a plusieurs affluents considérables : la *Mistassibi*, la rivière aux Rats et l'*Onassiemska*.

7—La grande *Péribonka* mesure 250 milles en longueur. Elle est navigable, jusqu'à trente milles de son embouchure, pour les vapeurs d'une dimension ordinaire.

8—La petite *Péribonka*, d'une largeur moyenne de soixante verges et longue de 80 milles.

Ces rivières ne sont pas navigables sur toute leur longueur, mais elle le sont cependant sur un assez long parcours pour être de la plus grande utilité aux établissements de colonisation.

Il est prouvé de plus aujourd'hui que le climat du Lac Saint-Jean—contre lequel l'on a nov. longtemps des préjugés—est presque aussi doux que celui de Montréal, et que la chute de neige y est moindre qu'à Québec.

Le lac Saint-Jean, dit M. larpenteur A. du Tremblay, dans son rapport de juin 1894, en répandant des vapeurs exerce une heureuse influence sur le climat du pays qui l'entoure. Les vents du nord-est, froids et humides sur les bords du Saint-Laurent, perdent leur humidité avant d'arriver au Lac Saint-Jean.

Le blé et tous les grains y mûrissent et produisent abondamment. Cette région est aussi des plus propres à l'élevage des bestiaux. Le fourrage y est très abondant et très riche.

Nous dirons enfin que tous ceux qui ont visité cette région ou l'ont exploré, sont unanimes à prétendre qu'elle est destinée à devenir avant peu un vaste champ d'approvisionnement pour Québec en même temps que celui vers lequel se tourneront les plus actives et les plus sérieuses tentatives de colonisation.

Faut-il parler des superbes forêts qui couvrent cette région et qui sont déjà largement utilisées par l'industrie ? Mentionnons parmi les essences dominantes : l'épinette blanche, grise, noire et rouge, (tamarac) le cyprès (Bank-sian Pine), le bouleau, le cèdre et le sapin.

Les pouvoirs hydrauliques, dans cette région, sont nombreux et considérables.

Les principaux sont ceux fournis par les rivières Péribonka, Mistassini, Mistassibi, Chamouchouan, Ouiatchouan, Belle-Rivière, Metabetchouan, et par la grande et la petite décharge du Saguenay.

Sur la rivière *Grande Péribonka*, l'on rencontre, sur un parcours de cinq à six milles en remontant, sept cascades ou chutes, superposées en quelque sorte les unes au-dessus des autres et qui pourraient développer une énergie de plus de 300,000 chevaux-vapeur.

Sur la *Petite Péribonka*, les chutes se trouvent sur les huitième, douzième, quatorzième, seizième, vingt-troisième et soixante-dix-huitième milles, à partir de l'embouchure. Les plus importantes sont les *Chutes Blanches*, entre les cinquième et sixième rangs du canton de Dalmas.

Les cascades de la *Grande Décharge* ne peuvent à la vérité donner une grande chute, mais au moyen de barrages, l'on peut facilement en obtenir, d'après l'estimation faite par M. J. C. Langelier, une force motrice de 15,000 chevaux-vapeur.

La rivière *Metabetchouan* compte trois rapides et une chute très élevée sur les premiers dix milles, à partir de son embouchure.

Les premières chutes de la *Mistassini* en remontant se trouvent à environ 24 milles de l'embouchure de la rivière. La *Mistassini* forme aussi des cascades et des pouvoirs d'eau considérables à onze milles et à seize milles plus haut que les premières et sur le 120ième mille à partir de son embouchure. L'une de ces cascades tombe d'une hauteur de quatre-vingts pieds.

Les chutes formées par la rivière *Mistassibi* sont à environ trois quarts de mille du confluent de la rivière et à une vingtaine de milles du lac Saint-Jean. Les premières cascades sont désignées sous le nom de *Chutes des Pères*, et ont une hauteur de 45 pieds.

La Mistassibi forme six autres chutes dans les trente-quatre milles qui suivent en remontant son cours.

La *rivière aux Rats*, qui est un tributaire de la Mistassini, forme sur les sept premiers milles, à partir de son confluent avec la Mistassini, des chutes de 30, 40, et 60 pieds de hauteur, capables de fournir à l'industrie manufacturière une force motrice de 125,000 à 150,000 chevaux-vapeur.

Un peu plus haut que le village de St. Félicien, c'est-à-dire à une quinzaine de milles du lac St. Jean, la *rivière Chamouchouan* offre des cascades et des chutes considérables. On calcule que dans les cinquante milles de son cours, les pouvoirs hydrauliques de la Chamouchouan pourraient facilement produire une force motrice de 300,000 chevaux-vapeur.

On remontre également de puissantes forces hydrauliques dans les comtés de Chicoutimi et Saguenay, notamment ceux fournis par les rivières Chicoutimi, au *Sable*, *Shipshaw*, *Saguenay*, *Ste Marguerite*, *Escoumains*, *Saut au Mouton*, *Betsianites*, *Aux Outardes*, *Manicouagan*, *Pentecôte*, *aux Rochers*, *Marguerite*, *Moisie*, *Natashquan*, &c., &c. Quelques-unes d'entre elles sont déjà utilisées par de grands industriels.

* * *

On conçoit sans peine que le colon canadien ait pu hésiter autrefois, faute de moyens de transports et de grandes voies de communication, à s'engager dans cette partie reculée du pays et à s'y fixer. Aujourd'hui, ces obstacles n'existent plus.

Le chemin de fer du Lac-Saint-Jean et l'embranchement de Chicoutimi, en mettant depuis quelques années en communication la plus belle partie de cet immense territoire avec les grands centres de commerce, ont fait disparaître toutes les craintes et abattu du coup les principales difficultés. Le colon de cette partie du pays peut envisager main-

tenant l'avenir en toute confiance, puisque le chemin de fer le rapproche des grands marchés et le met en mesure d'écouler avec un égal avantage les produits agricoles de sa terre et le bois que celle-ci lui fournit à profusion.

Il y a plus: la compagnie de chemin de fer du Lac-Saint-Jean qui a à cœur le défrichement de cette région, offre aux cultivateurs qui voudraient s'établir au Lac-Saint-Jean des privilèges dont ceux-ci sont toujours autorisés à profiter.

La compagnie offre de transporter gratuitement de Québec au Lac-Saint-Jean tous les colons de bonne foi avec leurs familles ainsi que les effets de ménage d'un poids n'excédant pas 300 livres.

Ce privilège est accordé à tout colon sur présentation d'un certificat du département de la colonisation et des mines à Québec, et d'un certificat du curé de sa paroisse, afin de donner une preuve de sa bonne foi.

Que la colonisation ait marché d'un pas rapide dans cette fertile région, le dernier recensement décennal le prouve surabondamment. Des statistiques encore plus récentes nous montrent que depuis 1891, le mouvement colonisateur s'est surtout porté de préférence dans les cantons de *Dablon, Normandin, Albanet, Parent, Taillon, Dalmas* et dans le canton *Pelletier*, ce dernier ouvert à la colonisation en 1892 sous les auspices des R.R. P.P. Trappistes.

Le village de St. Michel de Mistassini, fondé par les R. P. P. Trappistes, possède aujourd'hui une église paroissiale, un grand monastère et près de 600 habitants.

St. Cyrille de Normandin, dont la fondation remonte à 1871, est aujourd'hui une belle et florissante paroisse de 806 âmes.

Ste. Lucie d'Albanel, dans le canton d'Albanel, voisin de celui de Normandin, est une colonie pleine de promesses pour l'avenir. Sa population au 1er janvier 1900 était de 300 habitants.

Dans le canton Dablon qui se trouve sur la route du chemin de fer nous avons vu surgir la colonie S. Thomas d'Aquin qui compte actuellement une population de 489 âmes.

Le même progrès s'accuse dans les comtés réunis de Chicoutimi et de Saguenay. On en a la preuve dans les chiffres des deux derniers recensements au sujet de l'étendue et de la condition des exploitations agricoles :

	NOMBRE	D'ACRES.
Terres occupées.....	1881	1691
Terres améliorées.....	393,821	550,112
Terres sous culture.....	132,731	217,924
Terres en pâturages.....	76,470	133,875
	55,366	92,322

Le centre du Saguenay, qui forme le comté de Chicoutimi, ne le cède guère non plus, pour la qualité de la terre, ni pour le climat, au territoire du grand Lac.

C'est surtout sur la rive nord de la rivière Saguenay que la colonisation doit se faire de préférence, à raison de la beauté et de la fécondité des terres qui abondent dans tous ces cantons, depuis Delisle jusqu'à Saint-Germain.

Ce qui a retardé jusqu'ici les progrès de ces beaux cantons, c'est d'abord que leurs avantages ont été longtemps ignorés du public ; c'est dû aussi aux entraves que la rivière Saguenay mettait à la facilité des communications. Mais le premier de ces inconvénients disparaît rapidement ; et le second ne peut plus être invoqué, puisque l'on a aujourd'hui un bateau-traversier qui met la ville de Chicoutimi en communication constante avec les paroisses environnantes et les cantons situés de l'autre côté de la rivière Saguenay.

Comme la région du Lac-Saint-Jean, celle du Saguenay offre aussi de précieuses ressources pour la pêche et la chasse. La truite abonde dans une multitude de lacs et de rivières. Le saumon, qui ne trouve guère ailleurs d'habitat aussi favorable que la rivière Saguenay, se prend en abondance dans quelques-uns de ses tributaires, surtout dans la rivière Saint-Jean et dans la rivière à Mars. Dans le Saguenay lui-même, on ne prend pas beaucoup d'autres poissons que le saumon, la truite de mer et l'anguille.

VOIES DE COMMUNICATION.

Durant la belle saison, la rivière Saguenay est une voie de communication commode avec le reste de la province. De splendides bateaux à vapeur font un service régulier entre Chicoutimi, Tadoussac, St. Alphonse, Québec et Montréal. Il y a en outre pour toutes les saisons de l'année, le service du chemin de fer, les convois circulant en effet régulièrement entre Québec, Roberval et Chicoutimi.

Le chemin de fer du Lac-Saint-Jean qui dessert toute la région comprise entre Québec et le Lac-Saint-Jean a un parcours de 192 milles.

D'un autre côté, les convois qui se rendent de Québec à Chambord et de ce dernier endroit à Chicoutimi, traversent sur leur passage de belles et florissantes paroisses comme Roberval, Saint-Jérôme, Saint-Gédéon, Saint-Bruno, Hébertville, Saint-Dominique de Jonquières, etc.

Pour accommoder les colons établis dans cette région, le gouvernement de Québec a fait construire un bateau à vapeur qui voyage trois fois par semaine sur les rivières tributaires du Lac-Saint-Jean : la Péribonka, la Mistassini et l'Ashuapmouchouan. Le village de Roberval est le point de départ de ce bateau*

* Trois bateaux à vapeur font le service entre les différents ports du Lac Saint-Jean. Ce sont le *Colon*, le *Mistassini* et le *Péribonka*.

Le premier est spécialement effecté au transport des colons et de leurs effets; le second luxueusement construit et aménagé, voyage surtout pour les touristes. Tous les lundis et jeudis, le *Colon* part de Roberval à 8.30 hrs a. m., pour la Péribonka et repart de ce dernier endroit pour Roberval, à 2 hrs p. m.

Tous les mardis et vendredis, il va de Roberval à Saint-Félicien en touchant à

Cum
de S
Le
tassi
Trap
Le
soit à
Saint
din à
et de
Le
tous l
charge
1.30 p

L'on a fait aussi jeter sur certaines rivières plusieurs ponts qui mettent maintenant en communication différents cantons très éloignés.

Ainsi, le pont de la Mistassini relie le canton Pelletier, où se trouve l'établissement des Pères Trappistes, avec le canton Parent; le pont de la Grande Décharge relie l'île d'Alma aux cantons Taché et Delisle; puis le pont de la Petite-Décharge fait communiquer l'île d'Alma avec les établissements de Signai et de Labarre.

Dans l'intérêt des colons qui désireraient prendre des terres à l'est ou à l'ouest du Lac-Saint-Jean, nous indiquons ici, d'une manière approximative, la distance à parcourir pour atteindre les principaux points où l'on compte déjà des groupes considérables.

Ces distances sont calculées de la jonction Chambord :

A L'OUEST	MILLES	POPULATION.
Saint-Louis.....	1	1,172
Roberval.....	13	2,400
Saint-Prime.....	22	1,200
Saint-Félicien.....	31	1,500
Saint-Méthode.....	33	400
Normandin.....	49	806
Albanel.....	49	316
Peribonka.....	45	20
Mistassini (Trappistes).....	52	600

Cumming's Landing. Le départ a également lieu à 8 30 hrs a. m., et à 2 hrs p. m., de Saint-Félicien.

Les mercredis et samedis, le *Colon* quitte Roberval à 7 hrs a. m., pour la Mistassini, touchant à Ticonapee, à Lalancette, et enfin à l'établissement des Pères Trappistes.

Les passagers et le fret destinés pour Normandia et Albanel peuvent débarquer soit à Saint-Félicien ou Ticonapee et de là se rendre en voiture. Distance de Saint-Félicien à Ticonapee 5½ milles, Ticonapee à Normandin 11 milles, Normandin à Albanel 8 milles. Les passagers pour Delisle peuvent débarquer à la Pipe et de là se rendre en voiture, distance, 6 milles.

Le *Colon* transporte les colons gratuitement. Le *Mistassini* laisse Roberval tous les jours, excepté le dimanche, pour la rivière La Pipe et la "Grande Décharge." Il en repart à 3 hrs p. m. Le dimanche, ce bateau part de Roberval à 1.30 p. m., et de la Grande Décharge à 4 hrs p. m.

A L'EST.	MILLES	POPULATION.
Saint-Jérôme.....	9	2,000
Saint-Gédéon.....	17	1,000
Saint-Bruno.....	20	600
Saint-Joseph d'Alma.....	23	1,031
Hébertville.....	19	3,135
Saint-Cyriac.....	33	400
Rivières-aux-Sables (St-Dominique de Jonquère).....	43	1,600
Chicoutimi.....	54	5,000
Saint-Alexis.....	65	1,200
Bagotville.....	66	2,400
Notre-Dame de Laterrière.....	55	1,000

Distance et population des paroisses en communication avec le bateau.

	MILLES	POPULATION.
Roberval.....	0	2,400
Saint-Prime.....	12	1,200
Saint-Félicien.....	20	1,500
Ticouapee.....	17	400
La Lancette.....	25	50
Mistassini.....	35	600
Peribonka.....	25	20
La Pipe.....	25	50
Grande Décharge.....	25
Normandin (St-Cyrille de).....	38	806
Albanel.....	42	316
Delisle (St-Cœur de Marie).....	31	875



c
 l
 A

 c
 re
 q
 L
 ta

 on
 m
 du

 mi
 jet
 air
 pu
 céd

 *L
 caux
 Sain
 form

† I

Region de L'Outaouais et du Temiscamingue.

POPULATION.

2,000
1,000
600
1,031
3,135
400
1,600
5,000
1,200
2,400
1,000

Outaouais.

POPULATION.

2,400
1,200
1,500
400
50
600
20
50
.....
806
316
875

Cette vallée a pour bornes à l'est, les tributaires de la rive droite du Saint-Maurice, au sud le Saint-Laurent jusqu'à l'embouchure de l'Ottawa, et l'Ottawa même au sud et à l'ouest, jusqu'au haut du lac Temiscamingue vers l'ouest par la ligne frontière entre Québec et Ontario, et vers le nord par la hauteur des terres divisant le bassin du St. Laurent de celui de la Baie d'Hudson.*

Cette région comprend plus de 40,000 milles carrés et embrasse dans ses limites les forêts des comtés de Joliette, Montcalm, Terrebonne, Ottawa, l'Assomption, Pontiac, † Argenteuil et Berthier.

La partie inférieure de la vallée de l'Ottawa est déjà, comme on le sait, défrichée, occupée et cultivée, mais il reste une autre partie importante à coloniser. C'est celle qui comprend le milieu des vallées de la Gatineau, de la Lièvre et de la Souge, dont les eaux s'écoulent dans l'Ottawa.

Il en est de la vallée de l'Outaouais comme de tout pays : on y trouve des terrains rocheux, sablonneux, marécageux, mais on peut, sans exagération, estimer à un tiers l'étendue du pays offrant à la colonisation d'excellentes ressources.

La forêt renferme les arbres de la plus belle venue, d'admirables pinières qui sont depuis de longues années l'objet d'une exploitation commerciale et qui constituent pour, ainsi dire la principale richesse de ce territoire, de la pruche, de l'épinette blanche, grise, noire, et rouge, du cèdre, du tilleul, du frêne, de l'érable, &c.

* La rivière Ottawa dont la profondeur à Grenville est 9 à 15 pieds dans les basses eaux, reçoit les eaux de nombreuses rivières et se jette dans le Saint-Laurent, à Sainte Anne de Bellevue et à Repentigny. Dans son parcours, cette rivière forme des rapides superbes et de magnifiques lacs.

† Le comté de Pontiac forme à lui seul 21,018 milles carrés.

L'industrie minière et surtout l'exploitation des phosphates qui se rencontrent en gisements considérables dans nombre de cantons de la vallée de l'Outaouais ont largement contribué et contribuent encore tous les jours au développement de la colonisation dans cette partie du pays.

Cet immense territoire de l'Outaouais est sillonné en tous sens par de grandes rivières, dont voici les principales :

NOMS.	LONGUEUR.
Keepawa.....	75 miles
Du Moine.....	85 "
Noire.....	90 "
Conlonge.....	140 "
Gatineau.....	225 "
Du Lièvre.....	190 "
Petite-Nation.....	55 "
Rouge.....	125 "
Du Nord.....	60 "
L'Assomption.....	80 "

Toutes ces rivières, sans excepter la grande rivière Ottawa elle-même, fournissent de bons pouvoirs d'eau et d'excellentes voies pour le transport des bois, au moyen de la flottaison. Quelques uns des pouvoirs hydrauliques fournis par la rivière Ottawa sont même remarquables à plus d'un titre. Mentionnons plus particulièrement les *chutes des Chats* et les non moins célèbres *chutes du Grand Calumet*.*

Les *chutes des Chats* se trouvent à quatre milles de la gare de Quyon, du chemin de fer de Pontiac. On estime la puissance totale de ces chutes à 15,000 chevaux-vapeur au minimum. Les îles qui séparent ces chutes du côté de la

* La *Lièvre* est une belle rivière facilement flottable, sur tout son parcours, et large de 7 à 800 pieds, à la hauteur de Saint-Gérard-de-Montarville et du Rapide-de-l'Original.

La *Kiamika* est plus étroite; elle n'a guère plus de 150 à 200 pieds de large, mais en revanche, elle est plus profonde. Elle roule une masse d'eau d'une dizaine de pieds de profondeur, presque partout.

La rivière Rouge arrose une plaine fertile et bien boisée. Cette rivière qui court de l'est à l'ouest prend sa principale source dans une série de lacs situés entre les comtés de Joliette et de Montcalm. Sa branche principale traverse les cantons *Mousseau, Marchand, Joly, Clyde, Salaberry, Arundel, Harrington* et *Grenville*, pour se jeter dans l'Ottawa, entre le village de Grenville et la Pointe du Chêne. Elle est flottable dans toute sa longueur.

province de Québec, sont généralement assez grandes et leur conformation se prête très bien à l'exploitation des pouvoirs d'eau. Depuis quelques années, l'industrie utilise quelques-unes de ces chutes.

Quant aux chutes du Grand Calumet leur force est des plus considérables, quoique cependant quelques-unes d'entre elles offrent certaines difficultés d'exploitation. On porte la puissance totale de toutes les chutes du Calumet, à 6,000 chevaux-vapeur.

A noter aussi parmi les puissants pouvoirs hydrauliques fournis par la rivière Ottawa : "les rapides de la Chaudière," les chutes et cascades du chenal du Rocher Fendu, au sud de l'Isle du Grand Calumet et au nord des isles des Allumettes, sur le chenal de la Culbute, le rapide de ce nom et les Chapeaux. A l'extrémité ouest de cette partie de la rivière Ottawa appelée la rivière Creuse, on rencontre les chutes et rapides des Joachims, les rapides du Rocher Capitaine, des "deux Rivières," du Levier et de Mattawa.

Le bassin de la Lièvre est arrosé par la rivière du Lièvre qui traverse les comtés de Maskinongé, de Berthier, de Joliette, de Montcalm, le centre du comté d'Ottawa, et qui, après un parcours de plusieurs centaines de milles, mêle ses flots à ceux de la rivière Outaouais.

Dans la seule vallée des sources de la rivière Rouge, de la rivière du Lièvre, de la Petite Nation et de la Gatineau, il existe plus de 250,000 acres de terres cultivables, de très bonne qualité.

Certains cantons se recommandent spécialement ; *Amherst, Arundel, Clyde*, sur les bords de la Rouge ; de même *Joly, Marchand, Mousseau* et *Lynch* ; tous les cantons situés sur la Lièvre, etc.

Tous ces cantons et bon nombre d'autres sont en plein épanouissement. Plusieurs d'entre eux ont déjà acquis une importance réelle, et se développent avec une rapidité et dans des proportions qui font bien augurer pour l'avenir.

Le "Nomingue" ou canton Loranger mérite une mention particulière. C'est le centre de cette région que l'on

est convenu d'appeler la *région Labelle* et qui mesure trente milles carrés. Ce canton est entouré des cantons Marchand, Joly, Minerve, Lesage, de Montigny, Boyer, Turgeon et Mousseau. Il est parsemé de lacs superbes, entre autres le grand et le petit Nominique. Ces lacs, très navigables et grouillant de poissons, sont très nombreux*

Plus des deux tiers du Nominique—qui n'est situé qu'à 24 milles du chemin de fer—sont composés de bonne terre jaune, argileuse.

Une progression non moins sensible se manifeste dans une autre région qu'on est convenu d'appeler la vallée de la Gatineau.

Celle-ci, au reste, est loin d'être inférieure aux autres parties de la vallée de l'Outaouais.

Les cantons Aumond, Kensington, Maniwaki, Egan, Lytton—pour n'en citer que quelques-uns—renferment des terrains de première qualité sous tous les rapports.

Toute cette vallée de la Gatineau—qui comprend une étendue d'au moins 8,800 milles carrés—est traversée par la rivière Gatineau, rivière grandiose qui a près de 250 milles de longueur.

Le lac Témiscamingue † offre aussi une vallée assez étendue pour y jeter les assises de plusieurs paroisses et fournir à la colonisation des facilités sur lesquelles l'on ne saurait trop insister.

La vallée du lac Témiscamingue proprement dite n'a pas plus de 90 milles de longueur et 50 milles de largeur dans notre province.

* Le grand lac Nominique a six milles de long et cinq milles dans sa plus grande largeur.

Le Petit Nominique a environ 9 milles de tour.

† Le lac Témiscamingue mesure 75 milles de longueur sur une largeur variant de un à cinq milles et trois quarts. Très profond, il peut être parcouru, dans toute son étendue, par des vaisseaux d'un fort tonnage. De nombreux et importants affluents l'alimentent.

Le littoral du lac, sur une profondeur variant de deux à trois milles, est brisé et montagneux; au-delà, ce sont d'immenses plateaux et vallées déboisées, et où, par conséquent, les chemins sont faciles à faire.

Comme dans vallée de l'Ontaonais, le sol y est presque partout d'une grande richesse.

Le climat est à peu près celui d'Ottawa, avec cette différence cependant que l'atmosphère y est moins humide; il est en tous cas très favorable à la culture de toute espèce de céréales.

Le foin, l'avoine, le blé, les pois, le sarrasin, les patates que l'on cultive dans la plupart des cantons, ont donné jusqu'ici un rendement des plus satisfaisants.

Tout ce territoire est en outre couvert de riches forêts, source d'un commerce de bois des plus considérables et des plus lucratifs pour cette région.

Les terres sont en grande partie argileuses, terres fortes et couvertes d'un humus de 4 à 6 pouces dans les endroits bas.

Quoique l'aspect du pays soit montagneux, il y a là, de grandes et magnifiques vallées complètement exemptes de roches. Les terres sont faciles à défricher, le feu ayant dans certaines parties détruit la forêt primitive, de sorte qu'il ne reste plus que les broussailles à arracher, et les troncs qui n'ont plus de racines.

La région du Témiscamingue est aussi par excellence un pays de chasse et de pêche. Le gibier à poils et à plumes s'y rencontre à profusion et le poisson de toute espèce abonde dans le lac et les rivières. On y trouve l'éturgeon, le poisson blanc, l'anguille, le brochet, le hareng d'eau douce, l'achigan et surtout le doré.

On compte déjà plusieurs canton florissants dans cette région.

Les principaux sont ceux de *Guigues*, de *Duhamel* et de *Laverlochère*. Quoique l'organisation des deux premiers cantons ne remonte qu'à 1887, ils figurent déjà dans le re-

censement avec une population de 677 colons. Et les lots —la qualité supérieure de la terre y est pour quelque chose —continuent à se prendre chaque jour.

Ajoutons que ces cantons écoulent facilement leurs produits agricoles dans les grands chantiers qui se font sur tous les points du Témiscamingue.

VOIES DE COMMUNICATION.

Les chemins de fer permettent d'atteindre les postes les plus importants du Nord, où se trouvent les cantons à coloniser.

Un de ces chemins de fer—le chemin de la jonction de Pontiac et Pacifique—partant d'Aylmer, traverse les cantons *Hull*, *Eardley*, *Onstow*, *Bristol*, *Clarendon*, *Litchfield*, *Mansfield*, etc.

Sa longueur actuelle est de soixante-onze milles.

Le chemin de fer *Montréal et Occidental* débouche de la florissante paroisse de Saint-Jérôme et passe par le village de Shawbridge et par les paroisses de Saint-Hyppolite (canton *Abercrombie*), Saint-Sauveur (*Piedmont*), Saint-Adèle (canton *Morin*), Sainte-Marguerite (canton *Wexford*), Sainte-Agathe (canton *Beresford*), Sainte-Lucie (canton *Doncaster*), Saint-Faustin (canton *Wolfe*), Saint-Jovite (canton *Salaberry et Grandison*), La Conception (canton *Clyde*), et atteint La-Chute-aux-Iroquois ou Labelle, dans le canton *Joly*.

De Labelle, on peut atteindre la haute région de la rivière Rouge par les chemins ordinaires de colonisation qui mènent jusqu'à l'Ascension. A deux milles au-dessus de Labelle, sur la rive ouest de la Rouge, prend le chemin Chapleau qui conduit le colon jusqu'au lac Nominigüe, puis à la Kiamika, et à la rivière du Lièvre, et, en remontant cette dernière rivière, jusqu'au rapide de l'Original, soit une distance totale de 63 milles.

A une distance d'un mille de la rivière Rouge, sur le chemin Chapleau, part un autre grand chemin qui aboutit d'abord

au lac Labelle, dont il longe et contourne l'extrémité nord, pour se rendre au canton de la Minerve, et de là au canton Lesage.

Le chemin Boileau traverse le canton Marchand, de la rivière Rouge à la traverse de l'Annonciation, jusqu'au grand Nominique.

Sur la Lièvre, il y a un chemin jusqu'à Notre-Dame-du-Laus, canton McGill. Deux lignes de petits bateaux remontent aussi la Lièvre jusqu'à Notre-Dame-du-Laus.

Le chemin de fer de la vallée de la Gatineau part de Hull, où il fait jonction avec le Pacifique, et au nombre des cantons qui sont sur sa route, se trouvent ceux de Hull, Wakefield, Low, Aylwin, Wright et Bouchette.

C'est l'intention des promoteurs de cette ligne de la raccorder plus tard au chemin Montréal et Occidental à Notre-Dame-du-Désert. Sa longueur totale sera alors de 75 milles.

Le chemin de fer de colonisation de *Montfort*, dont la construction est toute récente, part d'un point de jonction avec le *Montréal et Occidental* entre Shawbridge et la station de Piedmont, et se dirige vers l'ouest jusqu'à vingt et un milles de son point de départ. Il traverse, sur son parcours, Morin-Flats, les Milles-Iles, Howard et passe devant Porphelinat de Montfort, dans le canton de Wentworth, continue à travers le canton *Montcalm* et s'arrête au canton *Arundel*.

Jusqu'à ces dernières années, la difficulté des communications, entre Mattawa et le lac Témiscamingue, a toujours été le principal obstacle de la colonisation de la région avoisinant le lac. Cet obstacle, heureusement, n'existe plus.

On se rend aujourd'hui de Montréal à Mattawa par le chemin de fer du Pacifique, et de Mattawa au lac Témiscamingue et au lac Kippewa par un embranchement que la même compagnie vient de construire.

Quatre bateaux à vapeur tiennent une ligne régulière, trois fois la semaine, sur le lac Témiscamingue et mettent les colons du Témiscamingue en communication directe avec les chars du Pacifique au Gordon Creek, pendant l'été. Ajoutons qu'un bon chemin de colonisation qui se raccorde, l'hiver, avec le chemin du Pacifique a été construit.

Pour se rendre à la Baie des Pères ou Ville-Marie, qui est devenu un village considérable, doté d'une grande église, d'un convent, d'un hôpital, d'une scierie, etc., il faut prendre le Pacifique Canadien qui conduit à Mattawa, et, de là un embranchement du C. P. R. qui mène à la tête du Long Sault. A partir de ce dernier point il y a une superbe navigation, l'été, par bateau à vapeur, jusqu'à la Baie des Pères.

La distance entre Mattawa et la Baie des Pères est de 81 milles.

Le trajet d'Ottawa à la Baie des Pères prend, en tout, de seize à dix-sept heures.

La distance entre les deux endroits est de 250 milles.

Comme pendant l'hiver, la glace sur le lac n'est pas toujours sûre, que, le printemps, de bonne heure et l'automne tard, le trajet entre la Baie des Pères et le Long Sault est pénible, le gouvernement provincial fait faire un chemin de colonisation entre ces deux localités. Il y a aussi d'autres chemins de colonisation dans les cantons arpentés et divisés; ils permettent de circuler aisément entre les différents cantons.

Notons de suite que le Pacifique fait prolonger sa ligne depuis Mattawa jusqu'à la tête du lac Témiscamingue,

Mattawa est une petite ville de 2,000 âmes, sise sur les deux versants de la rivière Mattawa au confluent de la rivière Ottawa.

Les colons se rendant au Témiscamingue, par voie du Pacifique, ont droit à un passage de Québec à Mattawa, au

prix de \$8.20 ; de Montréal à Mattawa \$5.30 ; pour le même trajet, aller et retour : \$12.30 de Québec et \$7.95 de Montréal. Les effets des colons *bona-fide* sont transportés de Montréal à Mattawa, au taux de 48 cts par cent livres ou \$39.00 par wagon.

Les enfants de 6 à 12 ans ont droit à un demi-billet.

De Montréal au Témiscamingue la compagnie du chemin de fer transporte de plus gratuitement, 150 lbs. de bagage pour chaque colon adulte et 75 lbs. par enfant porteur d'un demi-billet.



régulière.
mettent
directe
pendant
on qui se
été cons-

Marie, qui
e grande
te, il faut
ttawa et,
la tête du
a une su-
usqu'à la

est de 81

n tout, de

milles.

at pas tou-
l'automne
Sault est
n chemin
y a aussi
s arpentés
entre les

r sa ligne
ingue,
se sur les
ent de la

ar voie du
attawa, au

Région du Saint-Maurice.

Le vaste territoire—auquel on donne le nom de vallée du Saint-Maurice—se trouve situé au nord du fleuve Saint-Laurent, en arrière de la ville des Trois-Rivières.

Il couvre une surface d'environ 16,600 milles carrés.

On comprend dans ce territoire les cantons situés dans les trois comtés de Champlain, de Saint-Maurice et de Maskinongé.

Le Saint-Maurice—qui arrose une bonne partie de cette région—est une rivière aux eaux rapides et quelquefois profondes, qui coule du nord au sud et va se jeter dans le fleuve Saint-Laurent. Il prend sa source à la hauteur des terres, se grossit rapidement des différentes rivières, qu'il rencontre sur son passage, et il est à peine à quelques lieues de sa source, que déjà il est devenu un fleuve majestueux, navigable sur une assez grande étendue. *

Sa longueur totale est d'environ 100 lieues, et sa largeur moyenne d'environ 800 pieds.

Ses principaux tributaires sont la grande rivière Matawin qui roule une masse d'eau considérable, la Mékinac, la rivière Bostonnais, la rivière Croche, près de la Tuque †, et les rivières Vermillon, Windigo, Trenche, Manouan, Pierriche, Shawenigan, rivière au Rat, Flamand, au Ruban, etc. ‡

* Le territoire arrosé par le Saint-Maurice et ses affluents comprend une étendue d'environ 16,600 milles carrés donnant 10,240,000 acres.

† De la Tuque aux Grandes-Piles, à trente-milles de Trois-Rivières, le Saint-Maurice est navigable, par des steamers, pour une distance de 70 milles.

‡ La rivière Matawin a 85 milles de longueur.

"	<i>Mékinac</i>	35	"	"
"	<i>Bostonnais</i>	55	"	"
"	<i>Croche</i>	60	"	"
"	<i>Vermillon</i>	80	"	"
"	<i>Windigo</i>	55	"	"
"	<i>Trenche</i>	80	"	"
"	<i>Manouan</i>	55	"	"

Cette immense contrée, coupée en tous sens de rivières et de lacs, possède de magnifiques pouvoirs d'eau et est couverte de forêts de pin, d'épinette, et de bouleau.

Les grands pouvoirs hydrauliques de cette région sont ceux de Grand'Mère *, de Shawenegan déjà utilisés par de puissantes compagnies industrielles, et le pouvoir d'eau de la Tuque, qui commande une chute de plus de quatre-vingts pieds de hauteur.

Cet important territoire ne présente pas à la colonisation autant d'avantages que d'autres parties du pays, mais en revanche ses magnifiques bois, et surtout ses bois d'épinette, offrent un champ illimité à l'esprit d'entreprise et à l'exploitation industrielle, sous des formes nombreuses. Déjà même, plusieurs compagnies se sont installées dans cette partie du pays pour y exploiter les beaux bois d'épinette de la région du Saint-Maurice et les convertir en pulpe.

On y rencontre aussi du minerai de fer de la meilleure qualité, des carrières de granit, de grès, etc.

Les nombreux lacs de cette région regorgent de poissons et la forêt est pourvue de gibiers de toute espèce.

Le sol de cette région est, en général, très accidenté. On rencontre une assez bonne étendue de terres sises dans la vallée du Saint-Maurice et sur le parcours de la rivière Croche. Sur la rivière Matawin, ce sont les cantons Brassard, de Maisonneuve, Prévost et Masson qui renferment les meilleures terres.

Une fois Weymontachinque, dépassé les terres ne sont plus guère propices à la colonisation.

VOIES DE COMMUNICATION.

Mentionnons en premier lieu le chemin de fer des Basses Laurentides—trente-neuf milles en longueur—dont le point de départ est à la station de la Rivière-à-Pierre et

* L'érection d'une grande pulperie en 1897 a fait surgir ici un village qui compte une population dépassant déjà 3,000 âmes.

qui va se souder au chemin du Pacifique à Saint-Tite, pour de là se continuer sur un parcours de dix milles en traversant le Saint-Maurice sur un pont jusqu'à la paroisse Sainte-Flore. Cette ligne devra se prolonger de là, plus tard, jusqu'à la ville de Joliette et à celle de Saint-Jérôme.

Cette voie ferrée fait partie aujourd'hui du chemin de fer du Grand-Nord qui doit relier bientôt Québec au lac Huron à Parry Sound et par la voie des lacs à tous les grands centres qui bordent ces mers intérieures.

Partant des Grandes-Piles, sur la rivière Saint-Maurice, le chemin de fer des Piles se raccorde avec la ligne principale—le Pacifique—près des Trois-Rivières. Le chemin des Piles suit un parcours de 80 milles.

En été, une ligne de steamers circule entre la Tuque et les grandes Piles.



Région des Cantons de l'Est.

Bien que les travaux de défrichement aient marché d'un pas accéléré dans cette partie en quelque sorte privilégiée de notre pays, le champ ouvert à la colonisation est encore loin d'être épuisé. Il reste un certain nombre de cantons échelonnés sur le parcours des chemins de fer et de grandes routes de colonisation qui peuvent facilement accommoder un grand nombre de colons.

Cette riche et progressive région est peut-être l'une des plus avantageusement connues. Elle s'étend depuis la rivière Chaudière, à l'est, jusqu'à l'arrière ligne des seigneuries qui bordent la rive droite de la rivière Richelieu, à l'ouest, et est bornée au sud par les frontières du Maine du New-Hampshire et Vermont, et au nord, par les comtés de Lotbinière, Nicolet et Yamaska, sur le fleuve Saint-Laurent. Un certain nombre de cantons dans les comtés de Lotbinière et de Nicolet sont aussi considérés comme faisant partie des cantons de l'Est.

Les principales rivières qui traversent cette région sont la rivière Chaudière, la rivière Saint-François qui a deux sources principales; le lac Saint-François, situé dans le comté de Beauce, et le lac Memphremagog, situé dans la ligne qui sépare les comtés de Stanstead et Brome, sur la frontière du Vermont; la rivière Nicolet, qui tire sa source d'un lac du même nom situé dans le canton de Weedon, et la rivière Bécancour, qui prend sa source dans les cantons Broughton et Leeds et va se décharger dans le fleuve *.

Ces rivières servent à faire descendre chaque année une quantité considérable de pièces de bois.

Le sol des cantons de l'Est est généralement productif, et le défrichement relativement facile.

* Longueur des rivières :

Rivière Saint-François.....	135 milles
Rivière Bécancour.....	85 "
Rivière Nicolet.....	75 "

Les céréales et les légumes y viennent très bien.

Grâce aussi à la configuration accidentée du pays, et aux nombreux cours d'eau formés par les lacs, rivières et ruisseaux, les cantons de l'Est possèdent non seulement des moyens d'irrigation suffisante pour les récoltes, mais offrent encore, en une foule d'endroits, de très beaux pouvoirs d'eau. Au reste, bon nombre de ceux-ci sont déjà utilisés pour les scieries et pour toute espèce de manufactures.

Les cantons de l'Est jouissent encore d'une réputation très méritée comme région propre au pâturage. Il est de fait que l'on s'y occupe aujourd'hui, sur une large échelle, de l'élevage du bétail et de la production, et que ce genre d'exploitation a procuré l'aisance et parfois la richesse à ceux qui s'y sont livrés.

Les richesses minières, et plus particulièrement l'exploitation de l'amiante et du fer chromique, n'ont pas peu contribué non plus à attirer l'attention publique sur cette région. Tout un monde de travailleurs s'est installé dans les centres miniers, et ceux-ci ont pris, depuis quinze ans, un grand développement.

Trois d'entre eux, Thetford-Mines, Black-Lake-Mines et Coleraine, accusaient déjà en 1891 une population de 3,414 habitants. A l'heure actuelle, le village de Thetford compte à lui seul une population de 4,000 âmes. Trois syndicats exploitent les mines d'amiante dans le canton de Thetford.

VOIES DE COMMUNICATION.

On l'a déjà dit, ce qui a fait dans le passé la fortune des cantons de l'Est, et ce qui leur assure pour l'avenir un développement certain et rapide, c'est le nombre et la facilité de communications de toute espèce.

A cet égard, c'est un des points du pays les plus favorisés.

Son réseau de chemins de fer, déjà très étendu, met les cantons de l'Est en contact, non-seulement avec les principales villes de la province, mais lui ouvre encore les portes des marchés américains en rapprochant les distances.

Citons tout d'abord le chemin de fer du Grand-Tronc, dont les convois partent chaque jour de Lévis et se rendent à Richmond—à une distance de 96 miles de Québec—après avoir traversé les paroisses et cantons de Nelson, Somerset, Stanfold, Arthabaska, Warwick, Tingwick et Shipton, etc., puis de Richmond, jusqu'à Sherbrooke et enfin à Portland.

De Montréal partent également tous les jours des convois de la compagnie du Grand-Tronc qui atteignent Sherbrooke et Richmond.

Un autre embranchement du Grand-Tronc, qui a son point de départ à Arthabaska, vient aboutir à Sainte-Angele-de-Mérici, dans le comté de Nicolet.

Le chemin de fer de Hereford—d'une longueur de 43 milles—se relie au chemin du Pacifique à Cookshire et au Québec Central à Dudswell.

Le Québec-Central, dont le point de départ est la ville de Lévis, traverse ensuite les comtés de Lévis, Dorchester, Beauce, Mégantic, Wolfe, touche au comté de Compton, avec Sherbrooke comme terminus. Les cantons Broughton, Thetford, Coleraine, Garthby, Weedon, Dudswell, Westbury, Ascot, etc., se trouvent placés sur la route suivie par les convois de cette ligne.

Le chemin de fer du comté de Drummond part de Saint-Hyacinthe, traverse Drummondville et va jusqu'à la ville de Nicolet. Un autre embranchement, partant de Saint-Léonard, et passant à travers les cantons Aston, Maddington et Blandford, se rend actuellement à la rivière du Chêne, comté de Lotbinière et de là jusqu'à Lévis pour se joindre à l'Intercolonial dont il fait maintenant partie.

L'embranchement du chemin de fer de Tring part de la jonction de Tring sur le Québec-Central, traverse les can-

tons de Broughton, Tring, Shenley, Forsyth, Avlmer, Gayhurst, Whitton, et rejoint le Pacifique au Lac-Mégantic.

Le Pacifique-Canadien traverse toute cette région des Cantons de l'Est, de l'ouest à l'est.

Toutes ces artères de communication, petites et grandes, apportent chacune leur part d'activité au développement de la colonisation et du commerce dans cette partie exceptionnellement intéressante de notre pays.



REGION DU BAS-SAINT-LAURENT

Cette région comprend toutes les terres et forêts qui se trouvent en arrière des seigneuries de la rive sud du fleuve Saint-Laurent, de Québec en descendant vers le golfe, et qui appartiennent aux comtés de Bellechase, Montmagny, l'Islet, Kamouraska, Témiscouata, Rimouski et Matane.

Ce territoire est entièrement divisé en cantons, à l'exception des comtés de Rimouski et de Matane, qui renferment encore une grande étendue de terrains non divisés.

On estime que dans la partie du comté de Rimouski située au sud des monts Notre-Dame, il y a près de 800,000 acres de beaux terrains agricoles, faciles à cultiver et bien égouttés.

Le niveau général de cette région n'est accidenté que par de légères ondulations propres à faciliter le drainage, n'offrant aucun inconvénient à la culture non plus qu'à l'ouverture des chemins.

Le sol se compose presque partout d'une riche terre jaune, et dans les vallées de plusieurs rivières on trouve de la terre grise de très grande richesse.

Comme pour les terrains agricoles des comtés de Matane et de Rimouski, ceux du comté de Témiscouata sont d'une qualité supérieure.

Les cantons les plus avantageux du comté de Témiscouata sont ceux de *Bégon*, *Cabano*, *Viger*, *Whitworth*, *Randot*, *Hocquart*, *Denonville*, *Estcourt*, *Packington*, *Robitaille*, et la vallée des Squattecks.

Les bons terrains se continuent à l'ouest du lac Témiscouata jusqu'au lac Pohenegamook et au-delà. La seule interruption se trouve dans la partie montueuse qui avoisine au nord le lac Témiscouata.

Au surplus, pour donner une idée exacte de la valeur agricole et forestière de cette grande étendue de territoire comprise dans les comtés de Rimouski, de Matane et de Témiscouata, nous ne saurions mieux faire que d'analyser les rapports de nos explorateurs. Nous adoptons, pour être mieux compris, leurs divisions territoriales.

Première région.—La première partie se trouve entre la grande rivière Rimouski et la rivière Caribou. Le sol généralement onduleux, est d'excellente qualité. Les bois francs couvrent les hauteurs ; on y rencontre presque partout le cèdre, le cormier.

Deuxième région.—Les terrains placés entre la rivière Rimouski et le canton Biencourt sont les meilleurs pour des établissements agricoles. La tête de la rivière Snellier et les autres petits cours d'eau qui s'y rencontrent, forment de belles vallées au sol fertile. Les arbres, grands et beaux, sont l'érable, le merisier, le bouleau, l'épinette, le cèdre et le sapin.

Le pays qui s'étend depuis le canton Biencourt jusqu'à la ligne provinciale présente le même aspect et les mêmes qualités.

Depuis la frontière jusqu'à la fourche du bras nord de la rivière Rimouski, le sol quoique montueux, est cependant excellent.

A trois milles du lac Rimouski, le terrain s'élève graduellement et forme une série de montagnes et de collines. Sur leurs sommets, le sol est bon et peu caillouteux. On rencontre là de beaux et grands bois francs.

Depuis la rivière Rimouski jusqu'à l'embouchure de la rivière Caribou, les plateaux sont plus étendus et plus fertiles. Le cèdre s'y trouve en grande quantité.

Troisième région.—Elle se trouve comprise entre les montagnes situées à l'est de la rivière Rimouski et la rivière Mistigouèche et aussi entre les rangs arpentés des cantons

Flynn et Ouimet et la ligne provinciale. Le sol, légèrement ondulé, offre une terre jaune et grasse. Les terrains arrosés par la rivière Mistigouèche sur une étendue de plusieurs milles sont remarquables sous tous les rapports. L'érable, le merisier, l'épinette, le bouleau, le cèdre, y sont en abondance. Ce pays renferme en outre un grand nombre de lacs magnifiques.

Quatrième région.—Elle est située entre le lac Mistigouèche et la rivière de ce nom d'un côté, la rivière Métis, la seigneurie du lac Métis et la rivière Patapédiac de l'autre et aussi entre la ligne provinciale au sud et les cantons Ouimet et Massé au nord. Toute cette contrée présente généralement une terre de première qualité. On y voit l'épinette, le bouleau, le merisier, l'érable, le cormier, l'aulne et le cèdre en quantité.

Sur les bords de la rivière Métis, il y a de beaux et grands plateaux au sol d'une richesse remarquable. Ces plateaux sont généralement couverts de cèdres et d'aulnes. On y rencontre aussi le peuplier, le frêne et l'orme.

Toute cette région est abondamment pourvue de bois de toute espèce. Les lacs y fourmillent et contiennent toute espèce de poissons : truite, touradi, poisson blanc, doré, etc.

Dans les forêts des comtés de Rimouski et de Témiscouata, les bois les plus répandus sont l'épinette blanche, grise, noire, et rouge, (tamarac), le cèdre et le sapin, l'érable et l'orme, le merisier, le bouleau, et le tilleul ; on y trouve aussi le pin blanc.

Il n'est peut-être pas inutile d'ajouter ici que dans cette partie du pays sillonnée en tous sens de rivières et de cours

d'eau, la descente du bois s'effectue dans des conditions très favorables.

VOIES DE COMMUNICATION

Le chemin de fer Intercolonial traverse cette région dans toute son étendue.

Il y a en outre le chemin de fer de Témiscouata avec Fraserville pour point de départ, et qui se rend jusqu'à la frontière du Nouveau-Brunswick, soit une distance de près de 70 milles. Ce chemin de fer longe le beau lac de Témiscouata, traverse à peu près toute la vallée de ce nom et se poursuit dans le Nouveau Brunswick, le long de la rivière St. Jean jusqu'à St. Jean.



a
é
c
a
r

a
r
le
ta
d

es
ég
de

pi
de
de

fac

Le
gra
pet
ter

*L
caus
de de
à dix

REGION DE LA MATAPEDIA

L'opinion publique est aujourd'hui parfaitement fixée sur la valeur de cette région au point de vue de la colonisation. C'est un des plus beaux et des plus riches coins de terre du pays. Le sentiment des explorateurs et des arpenteurs qui ont parcouru cette région est au reste unanime sur ce point.

Cette région à laquelle on peut prédire déjà un brillant avenir est formée par l'immense territoire arrosé par la rivière Matapédia et ses affluents, depuis sa source vers le nord jusqu'à la rivière Ristigouche dont elle est tributaire, vers le sud. L'étendue de cette belle région est d'environ 1300 milles carrés, soit 832,000 acres*.

Le sol est composé presque partout de sable argileux et est exceptionnellement productif. Les pâturages sont également bons et abondants. De plus, il y a, dans nombre de cantons, absence presque totale de roches et de cailloux.

Le terrain est naturellement drainé par une couche de pierres, en sous-sol, à la profondeur de deux pieds et demi à trois pieds. Aussi, est-il rare que l'on soit obligé de faire des fossés ou autres travaux d'égoûts.

Dans certaines parties même, le défrichement est rendu facile à cause de la grande étendue de bois brûlé.

Au point de vue de la colonisation, disait M. l'arpenteur Lepage, en 1885, la région de la Matapédia offre de bien grands avantages. Toutes les terres, à de rares exceptions, peuvent faire de bons établissements. La culture de ces terres, ajoutait-il, aidée des ressources que peut encore pro-

*La rivière *Matapédia* qui a acquis un grand renom dans le monde du sport, à cause du saumon que l'on y pêche, sort du lac Matapédia, petite mer intérieure de douze milles de longueur sur trois de largeur, et se jette dans la Ristigouche à dix-neuf milles en amont de Campbellton.

duire, pendant plusieurs années, le commerce de bois et des moyens de communication faciles, donnerait le bien-être à des milliers de familles.

M. l'explorateur J.-B. Williams, qui a fait une exploration de la Matapédia en 1895, dit de son côté beaucoup de bien des cantons Matalick, Lepage, Humqui, Casupscull, etc.

“Nulle part, dit-il, sur les deux rives du Saint-Laurent, on ne peut trouver de^s terres plus fertiles, plus attrayantes d'aspect et possédant tout ce qui constitue une splendide région agricole, où le colon cultivateur puisse se créer aussi facilement un établissement et prospérer comme agriculteur.

Presque partout le sol pourrait être facilement travaillé à un minimum d'efforts et de frais, tant les essences en bois clair poussent abondamment en plusieurs parties et sur de vastes surfaces d'un pays admirablement diversifié d'aspect.”

Les cantons de Causapsca et de Humqui ont pris un développement remarquable en ces dernières années.

Causapsca compte déjà une population de 130 familles avec une église et un curé résident. Dans le canton Humqui, nous trouvons la belle paroisse de St. Benoit Labre, forte d'une population de 1600 âmes, possédant de grandes scieries, des magasins, etc.

Beaurivage, dans le premier rang du canton Matalick, avec une vingtaine de familles.

Les essences forestières de cette région sont des plus riches et des plus variées. En arrière des cantons Nemtayé, Humqui, Matalick et Milnikek, jusqu'à la seigneurie Métis et la rivière Patapédia—soit une étendue d'environ 330 milles—on rencontre l'épinette, le bouleau, l'érable, le merisier, le coudrier, le cormier et surtout le cèdre, sur les hauteurs comme dans les fonds.

Dans les cantons Matapédia et Ristigouche, les merisiers sont d'une grosseur énorme, abondants et sains. Tous les autres bois sont également d'excellente qualité.

De plus, toute cette riche vallée de la Matapédia est abondamment arrosée de cours d'eau et de rivières. Le printemps, à la crue des eaux, ces rivières se gonflent suf-

facilement pour porter des billots sur la grande partie de leur parcours. Les rivières Caribou, Sifrois, Mistigouèche, Métis, Assemetquagan et Humqui sont flottables jusqu'à leur source. Il y a aussi, presque partout, d'excellents pouvoirs d'eau, capables d'alimenter nombre de fabriques ou moulins.

Les lacs de cette région sont également nombreux et fort recherchés des sportmen qui font leurs délices de la pêche à la truite.

Les animaux à fourrures y sont également très nombreux; on y voit en quantité l'orignal, le caribou, la marte, la loutre, le vison et même le castor.

Depuis qu'une partie du territoire de la Matapédia a été divisée en lots de ferme et surtout depuis qu'on a pu apprécier la fertilité de son sol, la colonisation tend à faire des progrès marquants de ce côté.

VOIES DE COMMUNICATION

Tous les cantons de la vallée de la Matapédia ont l'avantage d'être d'un accès facile par suite du passage du chemin de fer. L'Intercolonial suit en effet sur un parcours de près de quarante milles, les bords mêmes de la rivière Matapédia, et met conséquemment les colons en communication directe avec les plus grands centres, tels que Québec, Montréal, Saint-Jean, N.-B., et Halifax, N.-E.



REGION DE LA GASPESIE

Ce qui a manqué à la Gaspésie, a-t-on répété souvent, c'est d'avoir été mieux connue.

Il est indéniable qu'il faut attribuer à cette cause l'espace de lenteur avec laquelle s'est effectué le mouvement colonisateur dans cette partie du pays.

Depuis douze à quinze ans, heureusement, cette ignorance n'est plus de mise. Les communications rendues chaque jour plus faciles, puis les nombreuses études qui ont été faites de cette région, ont mis en pleine lumière les ressources et les inépuisables richesses de ce vaste et important foyer de colonisation.

Enfin, les récits des explorateurs aidant, tout le monde en est arrivé bientôt à se pénétrer de cette conviction que la colonisation avait là aussi un vaste champ d'opérations, nullement inférieur aux autres centres vers lesquels les colons, pour différents motifs, se dirigeaient de préférence.

Le pays qui nous occupe se compose de deux grands collèges électoraux : Gaspé et Bonaventure. Il forme l'extrémité sud est de notre province et couvre une surface d'environ 10,000 milles carrés.

Vu de la mer, le littoral de la Gaspésie n'offre à l'œil qu'une série continue de paysages magnifiques, ou le pittoresque le dispute au grandiose.

La population réunie des deux comtés était en 1881 de 43,909 âmes, et de 47,710 pour 1891.

Lorsque l'on parle de la Gaspésie, il n'est guère possible de passer sous silence ses pêcheries.

Exploitées depuis au delà de deux siècles, ces pêcheries n'ont cessé de fournir au commerce des produits dont la

valeur se chiffre par millions de piastres et font vivre encore à l'heure actuelle des centaines et des centaines de familles.

L'exploitation des pêcheries a même fait oublier pendant longtemps que la Gaspésie renfermait dans son sein d'autres éléments de richesse, qu'elle disposait d'un sol de qualité supérieure, qui, cultivé avec intelligence, procurerait au colon qui s'en emparerait, une aisance que ne lui donne pas toujours la pêche.

* * *

Sur la valeur du sol de la Gaspésie, le témoignage des explorateurs et de tous ceux qui ont parcouru cette attrayante contrée est unanime. Tous s'accordent à reconnaître qu'elle offre une quantité considérable de terres fertiles.

M. Joseph Bureau, qui a fait une exploration en 1885, s'exprimait ainsi au sujet de la Gaspésie :

« Il y a, dit-il, dans les cantons rapprochés de la mer, une grande étendue de terre propre à la culture et qui n'est pas encore colonisée. Ainsi, depuis le canton Nouvelle jusqu'au canton Port-Daniel, le sol est très bon et il peut se faire de la colonisation là aussi facilement que dans n'importe quelle partie de la province. »

Tous ceux qui ont voulu, écrit un autre explorateur, se livrer sérieusement à l'agriculture dans cette région, ont réussi au delà de leurs espérances.

Il n'est pas inutile de dire ici, que les pêcheries de la Gaspésie fournissent la matière première d'une industrie très importante à tous les points de vue, et déjà appréciée : la préparation des engrais artificiels.

Ces puissants engrais qui comprennent les déchets de poisson, le varech ou goémon—et que le colon peut se procurer aisément—sont pour lui d'un secours précieux. Ils lui servent à recouvrir ses prés, et l'expérience a démontré qu'il contribuait à augmenter le rendement et la qualité des grains.

La Gaspésie est aussi remarquable pour la richesse de ses forêts que pour celle de ses pêcheries et de son sol.

On y rencontre presque partout les essences les plus recherchées pour le commerce d'exportation : le pin, l'épinette, le peuplier, le cèdre, etc.

Le pin en général est bon, dit M. J. Bureau. Quant à l'épinette de commerce, elle est de beaucoup supérieure à celle que l'on voit partout ailleurs.

VOIES DE COMMUNICATION

De la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de la partie ouest de la province de Québec, l'accès de la Gaspésie et des plus faciles, surtout pendant la saison de navigation.

Le chemin de fer Intercolonial, qui va de Québec à Halifax et Saint-Jean, traverse la partie ouest de la Gaspésie, à laquelle il donne facile accès en tout temps de l'année.

Le steamer l'*Admiral* fait le trajet entre Dalhousie et le Bassin-de-Gaspé régulièrement deux fois la semaine, faisant escale à Carleton, Maria, Bonaventure, New-Carlisle, Paspébiac, Port-Daniel, Newport, Grande-Rivière, Percé, etc.

Nous avons en plus le chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs, partant d'un point sur l'Intercolonial appelé Saint-Laurent-de-Matapédia et se rendant jusqu'à Saint-Charles-de-Caplan. Les cantons traversés par cette voie ferrée sont ceux de Matapédia, de Ristigouche, Mann, Nouvelle, Carleton, Maria, New-Richmond, Hamilton, etc.

CHEMIN DE COLONISATION.—Nous devons mentionner aussi dans le comté de Gaspé le grand chemin de colonisation que l'on appelle le *chemin maritime de la rive sud*, et sur le parcours duquel se trouvent encore quelques milliers d'acres de terres que l'Etat offre à titre d'octroi gratuit.

Le chemin de colonisation part de la seigneurie de Sainte-Anne-des-Monts et traverse les cantons Tourelle, Christie et Duchesnay, la seigneurie de Mont-Louis, le canton Taschereau, la seigneurie de la Magdeleine, le canton Denoue, la seigneurie de la Grande-Vallée-des-Monts, le canton Cloridorme, la seigneurie de l'Anse-à-l'Étang et le canton Sydenham, jusqu'au canton Fox, tous dans le comté de Gaspé.

INFORMATIONS GÉNÉRALES POUR LES COLONS

LE CHOIX DU LOT

Le choix d'un lot !

Pour le colon, c'est évidemment la première chose à faire et la plus importante.

Du choix qu'il fera, il y va en effet de son avenir et de celui de sa famille.

Il importe donc à tous égards que le colon réfléchisse au choix qu'il se propose de faire, qu'il consulte tout d'abord ses goûts, ses aptitudes, et même le genre de culture auquel il entend se livrer.

C'est pour le guider quelque peu dans ce choix que nous avons tracé ailleurs une esquisse des principales régions de la province ouvertes à la colonisation indiquant en même temps les avantages spéciaux inhérents à chacune de ces régions.

Le colon est toujours à même de compléter ses renseignements et de se fixer sur la valeur du terrain qu'il convoite, soit en le visitant lui-même, soit en communiquant avec l'agent local du gouvernement qui est en mesure de lui donner toutes les informations désirables.

LE PRIX D'UN LOT.

Le prix de nos terres est purement nominal—il varie de 26 cents à 60 cents l'acre—et le colon le moins fortuné peut toujours aspirer à devenir propriétaire d'un ou de plusieurs lots.

Bien plus, lorsque le département a la preuve qu'il a affaire à un colon de bonne foi, il tempère volontiers pour

lui la rigueur de ses règlements, et facilite, dans la mesure du possible, son établissement sur nos terres publiques.

LES CONDITIONS DE LA VENTE.

Disons tout d'abord que c'est à l'agent local des terres de la Couronne que doit s'adresser, soit verbalement, soit par écrit, toute personne désirant faire l'acquisition d'un lot de terre.

La vente d'un lot s'effectue, naturellement, à certaines conditions. Nous les énumérons ci-après pour l'utilité des colons :

L'acquéreur doit prendre possession de la terre qui lui est vendue dans les six mois qui suivent la date de la vente.

Il doit y résider et l'occuper, soit par lui-même, soit par d'autres pendant au moins deux ans à compter de la vente.

Dans le cours des quatre premières années, il est tenu de défricher et de mettre en culture au moins dix acres par cent acres de terre et construire une maison habitable de seize pieds sur vingt.

Il doit payer comptant un cinquième du prix d'achat et la balance en quatre versements égaux et annuels, portant intérêt au taux de six pour cent par année.

De plus, si le lot acquis se trouve situé dans une région actuellement sous licence de coupe de bois ou encore dans une région qui tombe sous le coup de l'acte des mines, le colon est tenu de se conformer aux dispositions de la loi qui régit les forêts, les mines et la pêche.

Toutes ces conditions sont énumérées dans le reçu que l'on remet à celui qui achète un lot de terre et dont voici la teneur :

No.

Agence des terres de la Couronne.

§ 1900...
Reçu de la somme de
étant le premier versement d'un cinquième du prix d'achat de.....

acres de terre contenus danslot No.....dans.....rang
du canton de.....P. Q, la balance étant payable en
quatre versements égaux annuels, avec intérêt de cette date.

Cette vente, si elle n'est pas désapprouvée par le Commissaire des terres de la Couronne, est faite sujette aux conditions suivantes, savoir; l'acquéreur devra prendre possession de la terre ainsi vendue dans les six mois de la date de la présente vente, et continuer d'y résider et de l'occuper, soit lui-même, soit par d'autres, pendant au moins deux ans, à compter de ce temps; et dans le cours de quatre années au plus, il devra défricher et mettre en culture une étendue d'icelle égale à au moins dix acres par cent acres, et y construire une maison habitable d'au moins seize pieds sur vingt. Il ne sera coupé de bois avant l'émission de la patente que pour défrichement, chauffage, bâtisses ou clôtures; et tout bois coupé contrairement à cette condition sera considéré comme ayant été coupé sans licence sur les terres publiques. Nul transport des droits de l'acquéreur ne sera reconnu dans aucun cas où il y aura eu défaut dans l'accomplissement d'aucune des conditions de vente. Les lettres ne seront émises, dans aucun cas, avant l'expiration des deux années d'occupation, ni avant l'accomplissement de toutes conditions, même quand le prix de la terre sera payé en entier. L'acquéreur s'oblige à payer pour toutes les améliorations utiles qui peuvent se trouver sur la terre vendue, appartenant à d'autres qu'à lui. Cet octroi est sujet aux lois et règlements concernant les terres publiques, les bois et forêts, les mines et les pêcheries dans cette province.

.....AGENT.

Avis — Lorsque le Commissaire des terres de la Couronne est convaincu qu'un acquéreur de terres publiques ou son cessionnaire, représentant ou ayant cause, s'est rendu coupable d'une fraude ou d'un abus, ou a enfreint ou négligé d'accomplir quelque condition de la vente; aussi, lorsqu'une vente a été faite par méprise ou erreur, il peut annuler telle vente, reprendre la terre y désignée et en disposer de même que si elle n'eût jamais été vendue. (Voir art. 1283 des R. R. P. Q)

De plus, l'acquéreur d'un lot doit faire devant l'agent des terres ou devant tout autre fonctionnaire autorisé par la loi à faire prêter serment, la déclaration solennelle qui suit :

Je (nom de l'acquéreur).....de.....
comté de..... fais cette déclaration solennelle

1. Que je suis âgé de.....ans
2. Que je désire acquérir le lot No. (indiquer le lot).....rang, dans le canton de.....comprenant.....acres.
3. Que, dans mon opinion, le dit lot de terre est propre à la culture et ne tire point sa principale valeur du bois ou des minerais qui s'y trouvent.
4. Que j'ai l'intention d'acquérir le dit lot, en mon nom, aux fins de le défricher et de cultiver pour mon usage et bénéfice personnels, et nullement pour l'usage et bénéfice d'autres personnes soit directement ou indirectement; que je ne désire pas non plus acquérir tel lot ni en devenir le possesseur, dans le seul but d'exploiter le bois qui s'y trouve, ni de tirer uniquement avantage des mines et minéraux qui peuvent s'y rencontrer.

5. Je déclare en outre que le dit lot actuellement inoccupé et non amélioré (*exempte*)

Je, soussigné, déclare solennellement que les faits-ci-dessus sont vrais; et je fais cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment, sous l'empire de l'acte de la preuve en Canada, 1893.

Déclaré devant moi, soussigné, à..... }
ce.....jour de.....1900. }

(Signature de l'agent des terres ou d'un juge de paix),

J. P.

LES CHEMINS PUBLICS

Sur chaque lot vendu par le gouvernement, une réserve égale à cinq pour cent de l'étendue totale du terrain vendu est faite pour l'usage des chemins publics.

Cette réserve n'existe pas cependant s'il s'agit d'un ilot.

De plus, cette réserve pour "chemins publics" n'est pas circonscrite à un endroit particulier du terrain vendu; elle peut être faite là où on le juge à propos et dans l'endroit qui paraît le plus convenable pour une route publique.

L'acquéreur d'un lot ne perd rien par suite de cette réserve pour les chemins. Le gouvernement vend en effet des lots d'une étendue respective de cent acres, et l'acheteur ne paie que pour ces cent acres, alors que le lot mesure en réalité une étendue de cent cinq acre.

Les lots, dans les cantons, peuvent être divisés et subdivisés dans un sens ou dans l'autre—sur le long ou sur le travers—pourvu toutefois, que l'étendue de chacune des divisions ou subdivisions soit une partie aliquote.

QUAND LA VENTE D'UN LOT PEUT-ELLE ÊTRE RÉVOQUÉE ?

Le Commissaire des terres, forêts, pêcheries peut toujours invalider une vente et reprendre la terre vendue, s'il lui est prouvé que celui qui en est devenu l'acquéreur s'est rendu coupable de fraude, ou qu'il a négligé d'accomplir quelques-unes des conditions de la vente.

Il en est de même si le lot a été vendu par méprise ou par erreur: la vente du lot est révoquée et le département peut en disposer comme s'il n'eût jamais été vendu.

Celui qui demanda l'annulation de vente d'un lot doit faire faire préalablement, à ses frais, par l'agent des terres ou le garde-forestier, une inspection du lot pour constater si les conditions d'établissement n'ont pas été remplies.

Une révocation de vente ne peut cependant être prononcée avant qu'avis en ait été donné dans la *Gazette Officielle*.

Cet avis—dans lequel sont énumérés les lots sujets à révocation—est transmis en même temps à l'agent qui le fait afficher dans un endroit public. Ce n'est que trente jours après cet affichage que l'annulation de la vente d'un lot peut être prononcée.

L'agent doit, dans tous les cas, informer par écrit l'occupant ou l'acquéreur du lot, que la révocation de vente de ce lot est annoncée dans la *Gazette Officielle*.

L'acquéreur est toutefois admis à profiter des délais de l'affichage pour exposer au Commissaire, par requête, les raisons de son opposition à la révocation de la vente de son lot. Le commissaire ou le lieutenant-gouverneur en conseil décide alors ce qu'il convient de faire.

LES COLONS SANS TITRE DE PROPRIÉTÉ.

La rente d'occupation.

Les colons sans titre (*Squatters*) sont ceux qui occupent des terres sans les avoir acquises de la Couronne. Ils ne sont pas reconnus par le département mais ils sont toujours admis à régulariser leur position, c'est-à-dire à obtenir un titre de propriété qui les empêche d'être dépossédés à un moment donné des améliorations qu'ils peuvent avoir faites.

Ils s'adressent, à cet effet, à l'agent local ou au département des terres et doivent payer au moment de l'achat la *rente d'occupation*.

Le montant de cette rente d'occupation est fixé par un règlement passé en 1874, et encore en vigueur. Elle varie suivant le prix d'estimation de la terre.

Rente de 100 acres de terres à 60 centins par acre, \$2.50 par année pour les premières sept années, et double de ce montant, savoir : \$5.00 par année ensuite.

Rente de 100 acres de terre à 40 centins par acre, \$2.00 par année pour les premières sept années, et double de ce montant, savoir : \$4.00 par année ensuite.

Rente de 100 acres de terre à 30 centins par acre, \$1.50 par année pour les premières sept années, et double de ce montant, savoir : \$3.00 par année ensuite.

Rente de 100 acres de terre à 20 centins par acre, \$1.00 par année pour les premières sept années, et double de ce montant, savoir : \$2.00 par année ensuite; et en proportion pour de moindres ou de plus grandes étendues.

La rente doit être ajoutée au prix par acre et le tout doit être payé, par versements, ainsi qu'il est d'usage.

La rente d'occupation est due par le colon pour tout le temps qu'il a occupé le lot.

La question d'imputation des droits de coupe en paiement du lot peut aussi se présenter pour les colons sans titre. Cette question est résolue par un article de la loi qui se lit ainsi :

Dans le cas où, dans le passé, des colons n'ont pas pris de billet de location, mais sont occupants de bonne foi de lots appartenant à la Couronne, sur lesquels ils ont rempli les conditions d'établissement requises avant l'octroi de lettres patentes, le lieutenant-gouverneur en conseil peut, à sa discrétion, imputer les droits de coupe imposables sur le bois coupé par ces occupants dans le défrichement seulement, sur la somme due à la Couronne pour le prix et l'occupation de ces lots, et peut remettre la balance de ces droits, s'il y en a, à ses occupants. (Art. 1342 S. R. P. Q. amendé par 55-56 V., ch. 18.)

D'un autre côté, l'article 35 des règlements des bois et forêts défend strictement à tout colon sans titre (*Squatter*), à moins qu'il n'ait préalablement obtenu une autorisation spéciale à cet effet du Commissaire des terres, forêts et pêcheries ou de ses agents, de s'établir ou de faire aucun défrichement ou abattis entraînant la coupe de bois de commerce, sur tout territoire non arpenté, ou sur tout terrain subdivisé mais non offert en vente, compris dans les limites de la province de Québec et formant partie des locations concédées en vertu de licences de coupe de bois : les dits bois appartenant aux porteurs de ces licences, qui ont plein droit d'intenter des poursuites contre toutes personnes ainsi coupables de tels délits.

Les agents des Terres et des Bois

ATTRIBUTIONS ET DEVOIRS

Les terres publiques sont—comme l'on sait—sous le contrôle d'un des membres du gouvernement local, qui a le titre de Commissaire des terres, forêts et pêcheries.

Partout où il y a des terres publiques à administrer, le commissaire est représenté par des délégués désignés sous le nom d'agents des terres, forêts et pêcheries.

C'est par ces agents que s'effectue la vente des terres à coloniser—le tout sujet à la ratification du commissaire.

Les règlements défendent aux agents de vendre plus de 200 acres de terre à une seule et même personne. Il ne leur est pas permis non plus de vendre à des personnes âgées de moins de seize ans.

Si l'agent a raison de croire que c'est uniquement dans l'intention de couper le bois et non pour faire des défrichements ni les cultiver qu'on veut acheter des lots affectés à la colonisation, il doit refuser de les vendre.

Les agents perçoivent les arrérages dus à la Couronne, règlent les difficultés qui peuvent surgir de réclamations opposées, sont chargés de l'inspection des terres ainsi que de la protection du domaine public contre toute espèce de déprédations.

Les agents peuvent dresser eux-mêmes, s'ils en sont requis, les actes de transports—lorsqu'un lot change de mains.

Ces transports peuvent également être faits par acte notarié.

Dans le cas où l'agent en est chargé, la personne qui requiert ses services, doit lui payer comptant un honoraire de cinquante centins.

Une fois dressé et signé par les parties intéressées, l'acte de transport est transmis au département pour enregistrement. Cet envoi doit être accompagné d'un honoraire d'une piastre, prix de l'enregistrement.

Pour être acceptés par le département, les actes de transport ne doivent contenir aucune condition, obligation ou charge qui n'ait été réglée ou acquittée à l'avance. Il faut de plus que tous les versements échus aient été payés.

Les agents sont autorisés à accorder des certificats de conditions d'établissement aux colons, lorsqu'ils possèdent les renseignements nécessaires pour le faire. Chaque certificat est remis à la personne qui le requiert, sur le paiement d'un honoraire de trois piastres.

Si l'on a confié à un agent la tâche de faire une inspection spéciale au sujet de l'achat de terres, ou afin de s'enquérir si les conditions d'établissement sur un ou plusieurs lots ont été remplies, celui-ci a droit, pour couvrir ses dépenses, à une somme de quatre piastres par jour, durant tout le temps qu'il s'est occupé de son inspection, hors de sa résidence. Cet honoraire doit être payé à l'avance par la personne qui a demandé cette inspection.

S'il s'élève enfin quelque conflit au sujet des terres ou des droits et des argents à percevoir sur les bois, tous les documents et pièces à conviction se rapportant à l'affaire débattue, doivent être transmis à l'agent. Celui-ci est tenu, suivant l'exigence et la difficulté du cas, à faire rapport au département des terres et à solliciter son action directe.

Les agents doivent enfin s'efforcer d'obtenir des renseignements exacts sur tout ce qui se rattache aux terres situées dans leur agence, de manière à éviter, autant que possible, la vente de lots impropres à la culture et sur lesquels il n'y a que du bois de commerce.

Ils doivent aussi faciliter, autant que faire se peut, la tâche de ceux qui désirent de bonne foi occuper des terres

publiques, et leur procurer le moyen d'obtenir leur billet de location.

Les agents sont tenus de transmettre au département, au commencement de chaque mois, le compte rendu de leurs opérations. Cette règle ne souffre pas d'exception. Une copie de ce compte rendu leur est renvoyée par le département, après révision, et les agents doivent inscrire dans leurs livres les corrections qui y ont été faites.

Les agents des bois sont aussi tenus d'informer le département quelles sont les opérations forestières à faire dans leur agence, et d'indiquer la circonscription où le garde-forestier doit être délégué. Ils doivent également, lorsqu'ils font la vente d'un lot compris dans une limite à bois, en informer les porteurs de licence.



Les Arpenteurs et Gardes Forestiers

COMMENT DOIVENT ÊTRE PRÉPARÉS LEURS RAPPORTS

Les arpenteurs ou gardes forestiers chargés d'examiner les travaux et les améliorations faits sur les terres publiques, sont tenus de constater dans leurs rapports, qu'ils communiquent à l'agent ou au département, la nature et l'étendue de ces travaux et de ces améliorations, ayant soin en outre de faire la distinction entre les défrichements partiels et abandonnés.

Ils doivent indiquer également si les terres examinées par eux sont en bon état de culture et si la maison—en supposant qu'une maison ait été construite—est actuellement occupée. Il est même très utile de donner le nom de la personne qui réside actuellement sur le lot.

Les arpenteurs ou gardes forestiers doivent noter de plus toutes les réclamations que peuvent faire valoir les parties intéressées.

Les comptes des gardes forestiers doivent, avant d'être transmis au département, avoir été examinés et vérifiés par l'agent.



La Coupe du Bois.

D'après la lettre même du billet de location, le colon a le droit de couper le bois sur son lot, seulement pour le défrichement, les bâtisses, le chauffage et les clôtures, jusqu'à ce que les conditions requises pour les lettres patentes y soient remplies. Mais le commissaire des terres, forêts et pêcheries, dans la pratique, interprète toujours le plus favorablement possible, lorsqu'il s'agit de colons de bonne foi, les termes du billet de location.

Le bois que le colon coupe sur son lot dans les défrichements et d'où il dispose pour des fins de commerce est sujet aux droits de coupe imposés par les règlements ci-après indiqués.

Les droits ainsi prélevés sont appliqués au paiement de ce qui reste dû sur le prix d'achat du lot :

(b) Les droits de coupe fixés par les règlements du département sont prélevés sur tout bois coupé pour les fins d'établissement par les colons demeurant sur des lots régulièrement acquis de la Couronne par billet de location et qui ne sont pas entièrement payés, et le produit de ces droits est imputé sur la balance due en capital et intérêt sur le prix du lot pour lequel ils ont été payés, jusqu'à concurrence de cette balance, et le surplus, s'il y en a, est remboursé aux dits colons, si le lieutenant-gouverneur en conseil le décide ainsi (Art. 1342, S. R. P. Q., amendé par 55-56 V., c. 18.)

Lorsque le prix d'achat est entièrement payé et que les conditions d'établissement requises pour les lettres patentes sont remplies, le colon peut couper tout le bois qui se trouve sur son lot et en disposer à son gré, sans payer aucun droit.

Nul droit de coupe ne sera prélevé sur le bois coupé par les colons sur les lots régulièrement acquis de la couronne par billets de location et qui sont entièrement payés, pourvu que ces lots soient occupés de bonne foi et que les conditions nécessaires d'établissement pour obtenir des lettres patentes aient été remplies. (Art. 1342, S. R. P. Q., amendé par 55-56 V. ch. 18.)

Il importe de bien établir ces principes afin d'éviter tout malentendu. En prenant un billet de location, le colon,

même s'il paie tout le prix du lot, n'acquiert pas la permission d'y couper le bois généralement : il n'a le droit de couper que pour les fins mentionnées en son titre de vente. L'article 24 des règlements des bois et forêts se lit comme suit :

Les colons, occupants, acheteurs des terres publiques ou ceux qui auront obtenu des octrois gratuits et qui n'ont pas encore complété les conditions de leurs ventes ou de leurs octrois, qui y couperont du bois sans licence (si ce n'est pour faire de la terre, pour bâtir ou pour construire des clôtures), ou autres qui le couperont avec leur permission, seront passibles des pénalités imposées par la loi dans les cas de bois coupé sans licence.

Le colon a donc intérêt à se mettre le plus tôt possible en position d'obtenir ses lettres patentes, et la loi actuelle lui facilite cette tâche par l'application au paiement du prix du lot des droits payés sur le bois coupé pour les fins d'établissement.

APPLICATION DES DROITS DE COUPE.

Pour profiter des bienveillantes dispositions de la loi qui permet de payer le prix d'un lot avec les droits perçus sur le bois coupé pour les fins d'établissement, le colon doit rendre un compte exact du bois ainsi coupé, afin que l'agent puisse faire au département le rapport voulu ; et, s'il désire que l'application des droits de coupe soit faite sans retard, qu'il paie lui-même ces droits à l'agent, ou qu'il voie à ce que l'acheteur de son bois, qui retient généralement le montant de ces droits sur le prix de vente du bois, les paie en temps et lieu. Il ne peut être, en effet, question d'appliquer des droits non payés, et, du reste, si le département ignore que le bois a été coupé pour les fins d'établissement, l'application des droits payés ne peut se faire.

De même, afin d'éviter de payer les droits, lorsque son lot est dans les conditions requises pour les lettres patentes, le colon doit produire un état assermenté du bois coupé, avec indication du lot, suivant une formule imprimée, qu'il obtient de l'agent ou du garde forestier.

Affidavit de l'occupant ou du propriétaire d'un lot

Province de Québec, }
District de..... }

A comparu devant moi, un des Juges de Paix de Sa Majesté pour le dit District de..... comté de..... lequel, après avoir prêté serment sur les Saints Evangiles, dépose et dit :

Qu'il a vendu et délivré à..... de..... la quantité de billots ou autres ci-après énumérés, savoir ;
.....
.....
.....

Que ce bois a été coupé par lui ou par son ordre, durant la saison 1900—1900... sur le lot No..... dans le..... rang du canton de..... et qu'il n'a vendu au dit..... aucun autre billot ou autre espèce de bois, et qu'il n'a coupé aucun autre billot ni autre espèce de bois, soit des terrains privés ou sur les terres de la Couronne, durant la dite saison ; et qu'il est le..... du lot susmentionné.

Assermenté devant moi, à..... }
ce..... Jour de..... }
1900.. }

Juge de Paix.

LA COUPE EN *CONTRAVENTION.

Il est expressément défendu de couper du bois sans permission sur les terres publiques. L'article 31 des règlements des bois et forêts dit :

Toute personne coupant du bois sur les terres publiques sans être autorisée par une licence, sera punie tel que pourvu par la loi :

C'est-à-dire qu'elle perdra son droit aux bois qu'elle aura ainsi coupé, ainsi que les frais de fabrication et d'exploitation ; et toute personne qui enlèvera ou fera enlever ou aidera à enlever du bois ainsi coupé sans permission, se rendra passible d'une amende de trois piastres (\$3.00) par arbre ainsi abattu, plus les frais encourus.

Toute personne résistant à, ou empêchant aucun officier ou agent du Département des terres de la Couronne dans l'exécution de son devoir en saisissant du bois coupé illégalement, ou enlevant ou faisant enlever du bois saisi en vertu de la loi, se rend coupable de félonie.

Les personnes qui coupent du bois sur des terres qu'elles ont achetées pour des fins de colonisation, mais en réalité dans le but d'en enlever le bois, se rendent coupables du même délit que si ce bois était manufacturé sur les terres non vendues de la Couronne.

Au cas d'une contravention commise de bonne foi, il est permis au commi saire des terres, forêts et pêcheries d'acquitter le bois en imposant, comme pénalité, double, triple ou quadruple droit. On ne prélève, en général, qu'un double droit de coupe et les frais occasionnés par la contravention, pourvu que le contrevenant cesse de couper. Mais c'est une erreur d'en conclure qu'il est permis de couper le bois sur les terres publiques en payant double coupe. Au contraire, les officiers du département ont ordre d'empêcher toute contravention et, si les contrevenants refusent d'obéir, la loi s'applique dans toute sa rigueur.

LES LICENCES DE COUPE DE BOIS

La permission de couper le bois sur les terres de la Couronne se vend à l'enchère publique.

Celui qui désire obtenir cette permission doit s'adresser au commissaire des terres et désigne suffisamment le territoire qu'il veut exploiter. Cette demande est notée au département et, lorsque le commissaire décide d'offrir à l'enchère certaines limites à bois, elle est considérée.

Avis public de toute vente de limites à bois est donné suivant la loi.

La mise à l'enchère a lieu au jour fixé, et le droit d'obtenir la licence pour chaque limite, sujet au paiement de la rente foncière et aux autres conditions imposées par les règlements, est accordé au plus haut enchérisseur.

La licence de coupe de bois est dans les termes suivants :

AVIS AUX LICENCIÉS.

La rente foncière pour le renouvellement de cette licence devra être payée le ou avant le 1er septembre prochain ; autrement le licencié sera sujet aux pénalités imposées par les règlements.

Des affidavits constatant la quantité et la description des bois coupés en vertu de chaque licence, et autres détails, en conformité des formules fournies par le bureau de l'agent soussigné, devront être déposés au dit bureau avant le trente de juin prochain.

Des acquits pour tout le bois coupé devront être obtenus avant qu'il sorte des limites de cette agence; et afin que le bois coupé sur les terres des particuliers ne soit pas frappé de droits, des affidavits devront être déposés à ce bureau, dans le but de constater sur quels lots tel bois a été coupé et la quantité coupée sur chaque lot.

AGENT DES BOIS DE LA COURONNE.



EN VERTU DES POUVOIRS à moi conférés par les Statuts Refondus du Canada, chap. 28, et des règlements maintenant en force, et pour et en considération des paiements faits et qui seront faits à Sa Majesté :

Je, par la présente licence, donne plein pouvoir et autorise,.....
et..... agents et employés, à couper tous bois carrés, bilots de sciage et autres bois énumérés dans la 19^{ème} section des règlements actuellement en force*, sur la location désignée au dos de la présente et à garder et occuper la dite location à l'exclusion de tous autres excepté comme ci-après mentionné à compter du..... au 30 avril 19... avec le droit de transporter le dit bois à travers aucune des terres non occupées ou incultes de la couronne :

Et en vertu de cette licence, le dit licencié..... a droit, tel que prescrit par les dits Statuts Refondus du Canada, chap. 23, à tous bois coupés pendant la durée de cette licence, par d'autres n'ayant pas droit au terrain assigné par la présente, avec plein pouvoir de le saisir et de s'en emparer partout où il le trouve dans la province de Quebec.

Mais cette licence est sujette aux conditions suivantes, savoir :

Que toute personne pourra en tout temps faire des chemins et s'en servir pour voyager sur et à travers le terrain accordé par la présente.

Que rien dans la présente n'empêchera qui que ce soit dûment autorisé à cet effet par le Commissaire des Terres, Forêts et Pêcheries ou le Commissaire des Travaux Publics de prendre aucun bois debout, de quelque espèce que ce soit, pour la construction de chemins ou ponts, ou pour des travaux publics faits sous le contrôle du gouvernement de cette province.

*C'est-à-dire toutes les espèces de bois mentionnées au tarif des droits de coupe page 530.

Que tous les lots vendus ou mis sous location par l'autorité du Commissaire des Terres, Forêts et Pêcheries avant la date de la présente, sont retirés de cette licence; et, aussi que les lots ainsi vendus ou mis sous location subséquemment à l'émission de telle licence cesseront d'y être sujets après le 30 avril suivant; et dans chaque cas où la vente ou location d'aucun des dits lots sera annulée, ces lots seront insérés de nouveau dans cette licence.

Que toutes personnes qui s'établiront, d'après une autorité ou titre légal, dans les limites de la location accordée par la présente, ne seront en aucune manière molestées dans leurs opérations de défrichement et de culture par le dit licencié ou ses représentants.

Que le...dit... licencié... ou.....représentants, se conformera.....à tous les réglemens établis ou qui pourront l'être par ordre en conseil, ou qu'il...consentira.....à ce que tout le bois qui sera coupé en vertu de cette licence soit compté ou mesuré, et qu'il...payera...les droits imposés sur icelui lorsqu'il...en ser., requis par moi ou aucun officier à ce autorisé; autrement le dit bois sera confisqué au profit de la Couronne et le dit licencié sujet à telles autres pénalités que l'acte impose.

DONNÉ SOUS MON SCEL À.....ce.....jour.....
.....en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent.....en double.

RENTE FONCIÈRE, \$.....

Le...licencié...ci-dessus nommé...sera.....tenu...en payant la rente foncière pour le renouvellement de la présente, de déclarer sous serment s'il encore le propriétaire de bonne foi, de la limite désignée au dos d'icelle, ou s'il... l'.....vendus ou transportée, en tout ou en partie, ou pour qu'il.....la tien.....

La licence est accordée pour un an, du 1er mai au 30 avril suivant.

Le licencié a droit au renouvellement annuel de sa licence, s'il paie la rente foncière et se conforme, du reste, aux réglemens.

Si, dans le territoire sous licence, des lots sont concédés pour fins agricoles, le licencié conserve le droit d'y couper le bois jusqu'au 30 avril qui suit la concession. Après cette date, les lots vendus sont retirés de sa licence, et le licencié n'a plus droit au bois.

Tous les lots vendus ou mis sous location par l'autorité du commissaire avant la date d'une licence de coupe de bois, pour tout territoire dans lequel sont situés ces lots, sont exclus de telle licence, mais, les lots ainsi vendus ou mis sous location dans telle territoire, après la date de toute telle licence, ne cessent d'être sujets à cette licence qu'après le trente avril suivant, et dans le cas d'annulation de vente de ces lots ils sont compris de nouveau dans cette licence. (Art. 1343 S. R. P. Q., amendés par 55-56 V., ch. 18)

L'expérience démontre que des relations amicales existent naturellement entre le colon de bonne foi, qui s'établit sur un lot dans un territoire sous licence de coupe et y travaille au défrichement, et le licencié qui exploite pour le bois le territoire où se trouve ce lot.

Il y a, au contraire, malaise et conflit, lorsque de soi-disant colons prennent des lots pour y faire commerce de bois. Aussi le département s'efforce d'éviter les ventes de lots aux colons spéculateurs.

Au reste, il y a toujours contre ces ventes le recours en annulation suivant la loi.

TARIF DES DROITS DE COUPE.

Voici le tarif des droits de coupe fixé par les règlements :

Chêne et noyer noir, par pied cube.....	4 centins
Pin blanc et pin rouge, merisier, bois blanc, cèdre, épinette, orme, frêne, épinette rouge et tout autre bois carré, par pied cube.....	2 "
Billots de pin blanc, bois d'estacades et de dimension et tout autre bois destiné à être scié, excepté le pin rouge, l'épinette, la pruche, le cyprès, le sapin et le cèdre, par mesure étalon de 200 pieds, mesure de planche, étant l'équivalent de \$1.30 par 1,000 pieds.....	26 "
Billots de pin rouge, par étalon de 200 pieds mesure de planche, étant l'équivalent de 80 cents par 1000 pieds.....	16 "
Billots d'épinette, de pruche, de cyprès, de sapin et de cèdre, par étalon de 200 pieds mesure de planche, étant l'équivalent de 65 cents par 1000 pieds.....	13 "
Bois de chauffage (franc), par corde de 128 pieds cubes.....	20 "
Bois de chauffage (mou), par corde de 128 pieds cubes.....	10 "
Perches de cèdres n'excédant point 12 pieds de longueur—par cent	30 "
Piquet de cèdre—par cent.....	15 "
Perches d'autres bois que du cèdre et n'excédant point 12 pieds de longueur par cent.....	15 "
Piquets d'autres bois que du cèdre—par cent.....	10 "
Bardeaux de cèdre ou de pin (courts) par mille.....	10 "
Bardeaux..... (longs) par mille.....	15 "
Poteaux de télégraphe, de téléphone ou de lumière électrique, en cèdre ou autre bois, n'excédant point 10 pouces de diamètre à la base ou au gros bout—par pied linéaire.....	¼ centin

Ditto—excédant 10 pouces de diamètre à la base par pied linéaire..	½ "
Dormants et traverses de chemin de fer de toute espèce de bois— chaque	2 centins
Pruche et bois à lattes par corde de 128 pieds cubes.....	20 "
Ecorce de pruche, par corde de 128 pieds cubes.....	32 "
Petits billots de pin, cèdre, merisier, ou autres bois, n'excédant point 10 pieds de longueur ni 10 pouces de diamètre au petit bout, pour bardeaux, bobines, planche de petite dimension, par corde de 128 pieds cubes.....	25 "
Bois de pulpe par corde de 128 pieds cubes, (avec réduction de \$1.50 par corde si le bois est manufacturé dans la province de Québec).....	\$1 90
Genoux, courbes, varangues de merisier, et autres bois qui entrent dans la construction des vaisseaux, non énumérés dans la liste qui précède,—un droit <i>ad valorem</i>	10 par cent



p
c

s

E
p
h
t
a
q
s
t
g
s
q
y
u
c
le

p
p
em
bâ

Privileges des Colons

LA LOI DU "HOMESTEAD"*

La loi "concernant la protection des colons et l'établissement des Homesteads," sanctionnée le 9 janvier 1897, décrète ce qui suit :

1. Les articles 1743, 1744 et 1745 des Statuts refondus sont remplacés par les suivants :

"1743. Nulle terre publique octroyée à un colon de bonne foi, par instrument sous forme de billet de location, permis d'occupation, certificat de vente ou autre titre semblable, ou aux mêmes fins en vertu du chapitre sixième du titre quatrième des présents Statuts refondus, relativement au département des terres de la couronne et aux matières qui en relèvent, ainsi qu'en conformité des arrêtés en conseil et règlements faits et vertu du dit chapitre, ne peut, tant que les lettres patentes ne sont pas émises, être engagée ni hypothéquée par jugement ou autrement ni être saisie et exécutée pour aucune dette quelconque, non plus que les bâtiments, constructions et améliorations sur icelle, y compris les moulins dont le colon se sert pour son propre usage, à moins que ce ne soit pour le prix de telle terre, et ce, nonobstant les articles 1980 et 1981 du Code civil, et les articles 553 et 554 du Code de procédure civile.

"1744. Tout concessionnaire de terre publique en cette province, en vertu de lettres patentes, détient cette terre,—pourvu qu'elle n'ait pas plus de 200 acres en superficie, et en cas d'excédent, 200 acres de cette terre,—ainsi que les bâtiments, constructions et améliorations sur icelle, y com-

*60 Vict, chap. XXVII.

pris les moulins dont le concessionnaire se sert pour son propre usage, à titre de patrimoine de famille (*homestead*).

Aucun tel patrimoine de famille (*homestead*) ne peut être saisi ni vendu pour une dette quelconque, la vie durant du concessionnaire primitif, de sa veuve et de ses ou de leurs enfants et descendants en ligne directe.

Le propriétaire du patrimoine de famille peut l'aliéner à titre gratuit ou onéreux.

Toutefois s'il est marié il lui faut le consentement notarié de son conjoint, et, si ce dernier est décédé et qu'il reste des enfants mineurs au propriétaire, le consentement du conseil de famille homologué par la cour supérieure pour le district où est situé le patrimoine ou par un juge de ce tribunal,

“ 1745. Sans préjudice des articles 556 et suivants du Code de procédure civile, les meubles et effets ci-dessous énumérés, qu'ils soient entre les mains d'un colon de bonne foi, tel que mentionné dans l'article 1743, ou entre les mains d'un concessionnaire, tel que mentionné dans l'article 1744, ou de sa veuve, ou de ses ou de leurs enfants ou descendants en ligne directe, tant que le saisi est possesseur ou propriétaire de la terre mentionnée dans ces articles, sont exempts, pour toute dette quelconque, de saisie et d'exécution, savoir :

1. Les lits, literies et bois de lits à l'usage de la famille :
2. Les vêtements nécessaires et ordinaires pour lui et sa famille ;
3. Un poêle et son tuyau, une crémaillère et ses accessoires, une paire de chenêts, un assortiment d'ustensiles de cuisine, une paire de pincettes et une pelle, une table, six chaises, six couteaux, six cuillères, six fourchettes, six assiettes, six tasses à thé, six soucoupes, un sucrier, un pot au lait, une théière, tout rouet à filet et métier à tisser destiné à l'usage domestique, une hache, une scie, un fusil, six pièges, les rêts et seines de pêches ordinairement en usage, et dix volumes ;

4. Du combustible, de la viande, du poisson, de la farine et des légumes, suffisants pour lui et sa famille pendant trois mois ;

5. Les grains de semences nécessaires pour ensemenacer sa terre ;

6. Deux chevaux, deux bœufs de labour, quinze autres bêtes à cornes, vingt-cinq moutons, dix cochons, les animaux de basse-cour, les grains et fourrages destinés à la nourriture ou à l'engraissement de ces animaux ;

7. Les voitures et instruments d'agriculture.

8. Les matériaux de construction destinés à être employés à la construction des bâtiments, des améliorations et des moulins susdécrits, sur sa terre.

Les effets mentionnés aux paragraphes 1, 2, 3, 4, 5 et 6 sont laissés sur un plus grand nombre, au choix du débiteur.

Les effets mentionnés aux paragraphes 3, 4, 5 et 6 ne peuvent être exempts de la saisie et de l'exécution s'il s'agit du prix de leur acquisition.

2. L'article 1746 des dits Statuts refondus est abrogé.

3. Les cédules A et B, qui se trouvent dans les dits Statuts refondus à la suite de l'article 1748, sont abrogés.

4. Les terres publiques actuellement octroyées par lettres patentes ou par instrument sous forme de billet de location, permis d'occupation, certificat de vente, ou autre titre semblable, ne seront pas sujettes à l'application de la présente loi, mais continueront à être régies, pour les matières auxquelles elles se rapportent, par les dispositions abrogées ou amendées comme si la présente loi n'avait pas été passée.

Terres à Sucrierie.

L'exploitation des sucreries constitue depuis assez longtemps dans cette province une industrie dont l'importance va s'augmentant chaque année*.

Partout, en effet, où il se rencontre des *érablières*—et le pays en est amplement pourvu—l'on utilise l'abondante sève de l'érable avec laquelle on fabrique un sucre excellent, plus doux même que le sucre de canne ou de betterave.

Ajoutons que la récolte du sucre d'érable—qui se fait partout dans la saison morte pour le cultivateur, c'est-à-dire dans une saison où d'autres travaux ne sollicitent pas son concours actif—forme, pour le vaillant colon canadien comme pour le cultivateur, une nouvelle ressource, un revenu supplémentaire qui ne sont pas à dédaigner.

LE PRIX DES TERRES A SUCRERIE.

Le prix demandé pour ces terres est assez variable, c'est-à-dire que pour le fixer, l'on tient compte du nombre d'érables qui s'y trouvent, de la qualité, de la quantité et de l'espèce de bois qui croît sur la terre en question, et puis enfin de la qualité du sol.

Si la sucrerie se trouve sur une terre où le bois franc domine, et que le nombre des érables ne dépasse pas 500, le prix exigé est d'une piastre et demie par acre.

* On peut estimer la production moyenne du sucre d'érable dans notre province entre seize et dix-huit millions de livres par année.

Le recensement de 1881 évaluait déjà cette production à 15,637,885 livres. L'exploitation de cette industrie est plus considérable dans certains districts qu'en d'autres.

Si la sucrerie est située dans une terre de bois mêlé, contenant presque en égale quantité du bois franc et du bois mou, le prix n'est plus que d'une piastre l'acre—pourvu toujours qu'il n'y ait pas plus de cents érables.

S'il y a plus de cinq cents érables sur le lot, l'on paie alors un prix additionnel de cinq centins par acre pour chaque cent érables supplémentaires.

Le règlement donne aussi au commissaire des terres le droit de prélever un prix additionnel pour le bois marchand qui pourrait se trouver sur le lot vendu comme terre à sucrerie.

Disons enfin, que la loi ne permet pas de vendre à la même personne plus de cent acres comme terre à sucrerie.



TERRES A BOIS DE CHAUFFAGE

PRIX DE VENTE—OBLIGATIONS DE L'ACHETEUR.

Dans le vaste domaine forestier qui relève de l'Etat, il se rencontre nécessairement une certaine étendue de lots impropres à la culture et même des terres sur lesquelles l'on ne trouve du bois de commerce qu'en quantité négligeable.

Ces terres sont alors vendues comme terres à bois de chauffage, et ceux qui les achètent ne sont point assujettis aux "conditions d'établissement."

Le prix de ces terres à bois de chauffage diffère quelque peu, selon que le lot que l'on veut acquérir contient du bois franc ou du bois mou :

" Pour un lot où l'ébèle, le merisier ou tout autre bois franc domine, le prix convenu est de une piastre et cinquante centins (\$1.50) l'acre."

" Pour une terre de bois mêlé, contenant presque autant de bois mou que de bois franc, le prix est de une piastre (\$1.00) l'acre."

" Si c'est le bois mou qui domine, comme l'épinette, le sapin, etc, le prix n'est plus que de soixante-quinze centins (\$0.75) par acre."

Enfin, sur les terres participant des trois catégories qui viennent d'être indiquées et sur lesquelles se rencontre une quantité assez notable de bois propres au commerce—ce qui est de nature à en augmenter la valeur—un prix additionnel peut être exigé. Celui-ci est déterminé par le commissaire, qui se base sur les rapports d'inspection de ces terrains qui lui sont communiqués par ses agents ou autres officiers ayant reçu des instructions à cet effet.

Le prix des terres à bois de chauffage est payable au comptant et il n'est permis en outre à aucune personne d'acheter plus de cinquante acres en superficie. Cette permission n'est même accordée qu'à celui qui est chef de famille ou de maison, et qui n'est pas déjà propriétaire d'une terre à bois, achetée de la Couronne.

De plus, on ne peut acheter une terre à bois de chauffage située à plus de vingt-cinq milles de sa résidence.

L'acheteur supporte les frais d'inspection de son lot, s'il y a eu inspection spéciale, et si c'est une inspection générale, il contribue aux frais encourus pour sa quote-part, laquelle est déterminée par le commissaire des terres, forêts et pêcheries.

Les personnes qui ont acheté des terres aux conditions d'établissement et qui n'ont pas encore rempli ces conditions peuvent acquérir cent acres de ces terres, si elles sont reconnues impropres à la culture, et qu'elles ne se trouvent point sur un territoire sous licence de coupe de bois. Elles devront alors payer la différence entre le prix du premier achat, et le prix fixé pour les terres à bois.

Les agents des terres et des bois de la Couronne auxquels l'on fait la demande de ces terres à bois de chauffage ne doivent point consentir à la vente, avant de s'être assurés, par un récent certificat du garde-forestier, que la terre que l'on veut ainsi acheter est impropre à la culture et ne contient pas de bois de commerce.



Familles de Douze Enfants.

CONCESSIONS GRATUITES.

Formalités à remplir pour se faire concéder cent acres de terre

Depuis 1890, les chefs de famille ayant douze enfants vivants ont le privilège d'obtenir gratuitement cent acres de terres publiques*.

On a voulu, par ce moyen, venir en aide aux familles nombreuses et faciliter leur établissement sur les terres ouvertes à la colonisation.

Cette loi de 1890, remplacée par la loi de 1892†, donne aux pères de douze enfants la faculté de choisir leur lot de cent acres dans le canton où ils ont leur domicile, ou dans le canton le plus voisin, s'il n'y a pas de terres disponibles dans le premier.

Les terres choisies doivent être propres à la culture. Le commissaire peut toutefois en refuser l'octroi, si c'est un terrain minier, ou si le terrain choisi contient du bois de commerce en grande quantité.

La demande et le choix d'un lot de terre se font par le père. Si celui-ci est décédé, la mère peut faire elle-même ce choix et cette demande.

Cette demande se fait par simple requête adressée au commissaire des terres, forêts et pêcheries et doit être accompagnée de trois certificats :

1. Le certificat de mariage de l'époux qui réclame le lot.

* 53 Vict., chap. 26, et 54 Vict., chap. 19.

† 55-56 Vict., chap. 19:

2. Un certificat indiquant le nombre et les noms des enfants du requérant. Celui-ci doit être attesté sous serment devant un juge de paix ou un commissaire de la cour supérieure.

3. Un certificat du curé ou du ministre du culte de la paroisse, corroborant l'exactitude des allégations contenues dans la requête; ou à défaut de ceux-ci, un certificat de toute autre personne connaissant les faits*.

* Pour l'avantage de ceux que cela peut intéresser, nous donnons ci-après un exemplaire de la formule de la requête que peut présenter un chef de famille de douze enfants :

CANADA. }
PROVINCE DE QUÉBEC. }

A l'Hon. Commissaire des Terres, Forêts et Pêcheries

La requête de (*nom et prénoms*).....de la paroisse de
.....dans le comté de

Expose respectueusement :

Que.....jour de.....1900
a contracté mariage avec.....
tel qu'il appert au certificat de mariage produit avec la présente.

Que de ce mariage sont nés (*nombre*) enfants, dont.....
sont vivants, tel qu'il appert aux documents aussi produits avec la présente
requête.

Qu'en vertu de l'acte de la législature de la province de Québec, 5c-56 Vict.,
chap XIX, intitulé : " *Acte autorisant des octrois gratuits aux pères et mères de
douze enfants,*" votre requérant a droit à cent acres de terres publiques, propres à
la culture.

C'est pourquoi votre requérant conclut à ce qu'il plaise à l'honorable Commis-
saire des terres, forêts et pêcheries de vouloir prendre en considération la pré-
sente requête et les pièces qui l'accompagnent afin que les cent acres de terre
auxquels il a droit, en vertu de l'acte précité, lui soient accordés.

Et votre requérant ne cessera de prier.

En Foi de quoi, j'ai.....à.....
.....jour de.....1900

Certificat du curé :

Je, soussigné, prêtre curé, résidant à.....
certifie que les faits allégués ci-dessus par le requérant sont exacts.

N. B.—Le requérant devra annexer à la requête ci-dessus son affidavit, son ex-
trait de mariage, et faire signer le présent certificat au curé, missionnaire ou minis-
tre du culte de l'endroit où il réside.

Si la demande du requérant est agréée, un billet de location* congu dans la forme suivante lui est remis par le département des terres, forêts et pêcheries.

FORMULE B

Province de Québec.)

OCTROI GRATUIT DES CENT ACRES AUX PÈRES ET MÈRES DE DOUZE ENFANTS VIVANTS

Billet de location

..... est par le présent autorisé à prendre possession..... du lot de terre No..... contenant cent acres, et à l'occuper, sujet cependant aux conditions :

1° Il devra prendre possession de ce lot dans les six mois de la date de ce permis et continuer à y résider et à l'occuper soit par lui-même soit par d'autres pendant au moins deux ans à compter de ce temps.

2° Dans le cours de quatre années au plus, il devra défricher et mettre en culture au moins un dixième de ce lot et y construire une maison habitable d'au moins seize pieds sur vingt

3° Il ne sera coupé de bois sur ce terrain avant l'émission des lettres patentes que pour défrichement, chauffage, bâtisse et clôtures ; et tous bois coupe contrairement à cette condition sera considéré comme ayant été coupé sans licence sur les terres publiques. De plus, cette location sera sujette aux licences de coupe de bois actuellement en vigueur et le locataire sera obligé de se conformer aux lois et règlements concernant les terres publiques, les bois et forêts, les mines et les pêcheries dans cette province.

4° Les lettres patentes ne seront émises dans aucun cas avant l'accomplissement des conditions qui précèdent.

Donné sous mon seing au département)
des terres, forêts et pêcheries à.....)
Québec, ce.....jour de.....190...)

Assistant-commissaire

des terres, forêts et pêcheries.

Les lettres patentes ne sont toutefois accordées au père de douze enfants que sur la production d'un certificat de l'agent des terres ou d'un garde-forestier, ou d'un arpeunteur, que les conditions d'établissement requises par le billet de location ont été remplies.

Le défaut d'accomplissement des conditions d'établissement entraîne pour le chef de famille de douze enfants la perte de ses cent ares et le prive de plus de la faculté de faire le choix d'un autre lot.

Ce patrimoine concédé par l'Etat ne peut être aliéné par les pères ou mères aussi longtemps qu'ils en ont la jouissance, ni être hypothéqué ou saisi, sauf pour taxes municipales ou scolaires et pour contributions aux réparations d'église ou de presbytère. Ils peuvent toutefois le léguer, ainsi que les améliorations qui y ont été faites, à l'un ou à plusieurs de leurs enfants, soit par donation entrevifs, soit par testament. À défaut de donation entrevifs ou testamentaire, la propriété tombe dans la succession.



et de le-
is par le

s vivants

.....est

ce de ce per-
par d'autres

ette en cul-
bitable d'au

res patentes
coupé con-
sans licence
licences de
e conformer
forêts, les

accomplisse-

ocheries.

au père
ificat de
a arpen-
s par le

C
a
e
r
M
c

3

TABLEAU DES AGENCES

TERRES ET BOIS DE LA COURONNE

Le nombre des agences des terres de la Couronne est actuellement de trente, avec en plus trois sous-agences.

Dix-huit de ces agences et deux sous-agences sont situées dans la partie est de la province, et douze agences et une sous-agence dans la partie ouest.

On trouvera ci-après la nomenclature complète de ces agences et de leurs divisions, avec les noms de leurs titulaires.

Cette nomenclature comprend en outre les noms des cantons dans chacune de ces agences, le nombre d'acres arpentés et de rangs disponibles, puis une analyse du sol et de la forêt dans chaque canton, basée sur les plus récents rapports des arpenteurs, avec indication des terrains miniers, des pouvoirs d'eau, et des principaux endroits de chasse et de pêche.

Toutes les agences réunies comprennent actuellement 398 cantons ouverts à la colonisation.

REGION DE L'OUTAOUAIS

L'on comprend dans la région de l'Outaouais les agences de Coulonge, de la Gatineau, de la Petite-Nation et de l'Assomption.

Dans ces diverses agences réunies, le nombre d'acres de terres arpentés et offerts en vente s'élève à 2,228,384.

Dans ces deux agences de Coulonge qui se rapportent plus particulièrement à l'immense et fertile vallée du Témiscamingue, les terres actuellement offertes en vente embrassent une étendue de 453,308 acres.

Le prix des terres dans toute la région de l'Outaouais est de 30 centins l'acre.

AGENCE DE COULONGE

(Division Ouest.)

Agent: A.-E. GUAY, Ville-Marie, Lac Témiscamingue.

On se rend à cette agence, de Québec, par le chemin de fer du Pacifique jusqu'à Mattawa. De là, en été, par bateau à vapeur, et chemin de fer jusqu'à Ville-Marie. En hiver par voiture.

Cette agence comprend 9 cantons.

Le prix des terres est de 30 centins l'acre.

Nombre d'acres de terres disponibles dans cette agence 131,469.

AGENCE DE COULONGE.

(SECTION OUEST.)

CANTONS (Comte de Pontiac)	Rangs disponibles	Aeres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois etc
BABY	I à V	10,218	Les cinq demi-rangs, 155 lots, ont été arpentés et divisés en lots de terre dont la moitié à peu près en bonne terre.
BOISCLAIR	I, V à VIII	8,216	Reconnu comme peu propre à la culture. Bien boisé en avançant vers le nord; pin, pruche, chêne, et cèdre. L'érable domine en quelques endroits.
DUHAMEL*	I à VII	10,176	Terrain pian presque partout et de première qualité. Une assez grande quantité de cèdre et un peu de pin. Le sapin, l'épinette et le bouleau en abondance. Grande étendue de bois brûlé, rendant le défrichement facile. Pouvoirs d'eau sur la rivière à La Loure et sur la petite Rivière Blanche. Mine de galène argentifère à l'angle nord-ouest du canton
FABRE	I à IV	23,345	Propre à la culture pour la moitié des terrains. La presque totalité du bois de pin propre au commerce a été exploitée. On rencontre de l'épinette blanche, cèdre, sapin, bouleau, épinette rouge, pin rouge, érable, etc. Bons pouvoirs d'eau. Les lots assez considérables d'une pyrite cuivreuse en arrière du canton.

* Il y a deux îles assez considérables situées dans le lac Témiscamingue, à l'ouest des cantons Guigues et Duhamel. La première, l'île du Collège, contient une superficie de 1800 acres. Une partie de cette île est recouverte de pin rouge et blanc. Le terrain, sur les sommets, est rocheux et pierreux; il y a cependant, çà et là, quelques vallées de terrain propre à la culture.

L'île Brûlée, située au nord de l'île du Collège, est à peu près de la même dimension que cette dernière. Son sol est excellent, mais elle est dépourvue de bois de commerce.

Cette île est aussi appelée *Grosse Ile*. Elle a été vendue récemment pour fins minières.

AGENCE DE COULONGE.

(SECTION OUEST.)

CANTONS. (Comte de Pontiac.)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois etc.
GENDREAU.....	I nord, sud du rang du lac Témis- camingne.	18,896	{ Les terres, dans ce canton, ayant été reconues absolument impropres à la culture, ont été retirées de la liste des lots offerts en vente. Bois : pin blanc, pin rouge, bouleau.
GUIGUES.....	I à IX	17,666	{ Terrain, en général, très uni. Le sol composé de terre grise, argileuse, mélangée de terre noire, et des plus propices à la culture des céréales. Arrosé par quantité de sources, ruisseaux et rivières. Les lacs contiennent brochet, truite, poisson blanc, doré, etc. Bien boisé : épinette blanche, cèdre, sapin, pin rouge et blanc, bouleau, tremble et merisier blanc.
LAVERLOCHÈRE.....	I à II ½ S. III ½ N. des rangs 4, 5, 6, 7.	28,100	{ Sol de qualité moyenne. Bois mou. Offre un bel avenir pour la colonisation, mais inférieur au canton Guignes.
NÉDELEC.....	1,296	{ Ce canton ne vient que d'être arpenté. Sol excellent pour toute espèce de culture.
MAZENOD.....	I à VIII	13,556	{ Sol assez variable mais partout où il n'y a pas de rochers ou de montagnes il est de première qualité. Beaucoup de roches dans les 6, 7 et 8ème rangs. Boisé de pin, épinette, bouleau, tremble, merisier, etc.

AGENCE DE COULONGE.

(SECTION EST.)

Agent : WM. CLARK, Morehead.

On communique avec cette agence par chemin de fer et bateaux à vapeur, de Québec à Ottawa. De là, par diligence ou voie du Pacifique jusqu'à Morehead.

Cette agence comprend 18 cantons.

Prix des terres : 30 centins par acre. Il y a 321,839 acres de terre à vendre dans cette agence.

CANTONS. (Comté de Pontiac)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
ABERDEEN	I à V	18,424	{ Inégal et montagneux ; on ne peut pas en faire un bon usage. Terres retirées de la liste des lots offerts en vente.
ABERFORD	V à XII	29,138	{ Le meilleur terrain se trouve du côté sud du bras ouest de la rivière du Moine, et dans la partie N.-O. du canton. Du lac à la Carpe en allant vers l'ouest, il y a de beaux lopins de terre en bois franc. Terres retirées de la liste des lots offerts en vente.
ALDFIELD	Ouest & Est I à VIII	17,528	{ Montagneux et rocheux. Le bois franc domine.
ALLUMETTES	Est I II. III. IV. VI. à VIII	2,423	{ Sol sablonneux et marécageux. Rocheux en différents endroits.
BRYON	I à IV. A et B	22,625	{ Pinières considérables ; sol improductif sur un grand nombre de points. Mica sur la rivière Noire. Terres retirées de la liste des lots offerts en vente.
CALUMET	I. II. V. VI. VIII. IX. Nord. Sud.	2,791	{ Accidenté, rocheux et sablonneux. Phosphate de chaux et galène.

AGENCE DE COULONGE.

(SECTION EST.)

CANTONS. (Comte de Pontiac)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
CHICHESTER.....	I à XIII	32,333	{ Bonne terre sur le front du canton, montagneux en arrière. Bois brûlé sur une grande étendue. Pin blanc.
CLAPHAM.....	I à VIII	30,761	{ Terrain de bonne qualité dans le voisinage des lacs Hélène et Kandikagima.
CLARENDON.....	IX. X. XI. XIII	1,150	{ Accidenté et rocheux. Bois brûlé. Mines de Mica.
HUDDERSFIELD.....	I à VIII	31,456	{ Peu propre à la culture, avec quelques beaux plateaux faciles à défricher, surtout la partie nord-ouest. Grandes pinières. Autres bois: épinette, merisier, érable, etc.
LESLIE.....	A. 1 à V	17,835	{ Sol peu productif. Région bien arrosée et lacs regorgeant de poisson. Bois mêlés.
LITCHFIELD.....	VII. X. XI.	3,148	{ Rapporté comme rocheux et presque stérile. Un peu de pin.
MANSFIELD.....	III à VI	7,299	{ Une partie du 5ème et du 6ème rang propre à la colonisation. Terrain rocheux partout ailleurs. Bois: érable, merisier, pruche, etc.
ONSLow.....	VIII à XII	8,744	{ Plusieurs lisières de bonnes terres dans la chaîne des Laurentides. Traversé par le chemin de fer du Pacifique et Pontiac. Galènes et autres minéraux.
PONTEFRACt.....	A. B. et III à XVI	35,984	{ Lisières de bonnes terres de peu d'étendue. Bois franc, Beaucoup de bois de valeur détruit.

AGENCE DE COULONGE.—

(SECTION EST.)

CANTONS. (Comté de Pontiac.)	Rangs disponibles	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèce de bois. etc.
SHEEN.....	V à XII	32,111	{ Le sol qui, en maints endroits, est de terre jaune, est assez productif. Pin blanc dans le voisinage des grands lacs et vers l'extrémité nord du canton. Le brochet, la truite, la perche abondent dans les lacs.
THORNE.....	Est 1 à V et VIII. IX	4,653	{ Région montueuse et à peu de valeur pour la culture. Bien pourvu de sources, ruisseaux, rivières et lacs. Pin et bois mêlés. Mines de mica.
WALTHAM.....	B. C. I à IX	23,436	{ Les lots des rangs 7, 8 et 9 sont assez favorables à la culture et sont réputés les meilleurs de ce canton.

AGENCE DE LA GATINEAU.

(DIVISION SUD.)

Agent : F. A. GENDRON, Hull, comté d'Ottawa.

Les communications avec cette agence sont par chemin de fer jusqu'à Hull, ou encore par bateau à vapeur et chemin de fer jusqu'à Ottawa.

Nombre de cantons dans cette agence : 7.

Prix des terres : 30 centins par acre.

Nombre d'acres de terres disponibles dans cette agence : 80,054.

CANTONS. <i>(Comté d'Ottawa)</i>	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
BOWMAN	I à VII	15,728	{ Un tiers propre à la culture. Sol léger, rocheux et sablonneux. Sans pin de valeur. Cèdre, pruche, merisier, phosphates.
DENHOLM	A, B, C, et rangs 1 à VIII	31,238	{ Un dixième propre à la culture ; sol léger ; résidu montagneux et rocheux. Bois franc mêlé. Minéraux de plusieurs espèces.
EARDLEY	XIII	979	{ Peu propre à la culture ; sol léger ; résidu montagneux et rocheux. Sans pin de valeur. Bois : merisier, érable, pruche, etc. Ce canton, sauf le rang 13, est presque entièrement établi.
MASHAM	I, II, III et V à X, A.	8,730	{ Les deux tiers propres à l'agriculture ; sol léger ; résidu inculte et rocheux, Epinette rouge, érable, merisier, pruche ; peu de pin.
PORTLAND-OUEST ...	I à V	7,059	{ Ce canton est traversé par la rivière du Lièvre. A l'exception des lots des rangs 3 et 4, le reste est peu propre à la colonisation, à cause de la nature montagneuse du terrain. Peu de pin. Bois brûlé en différents endroits. Il y a de l'érable, du merisier, de la pruche, du bois blanc, etc. Mines de fer, de phosphate, de mica et de graphite.

AGENCE DE LA GATINEAU.

(DIVISION SUD,)

CANTONS. (Comté d'Ottawa)	Rangs disponibles	Aeres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
TEMPLETON	X à XIII	2,484	{ Ce canton est en grande partie colo- nisé et ne renferme plus qu'une certaine quantité de terres à bois de chauffage. Riches mines de fer, de mica et de phosphates ex- ploitées actuellement par un cer- tain nombre de compagnies.
WAKEFIELD	I, IV, VI à XI	13,836	{ Sol de différentes qualités. La moi- tié propre à la culture. Minéraux en grande quantité. Mines de mica ambré.

AGENCE DE LA GATINEAU.

(DIVISION CENTRALE)

Agent : DR. ALEXANDRE SYNECK, de Gracefield, comté d'Ottawa.

Pour se rendre à cette agence, on prend le chemin de fer et le bateau à vapeur de Québec à Ottawa, puis le chemin de fer de la Gatineau à Hull jusqu'à Gracefield,

Nombre de cantons : 13.

Prix des terres : 30 centins l'acre.

L'étendue des terres à vendre dans cette agence est de 255,808 acres.

CANTONS. (Comté d'Ottawa)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualités du sol, espèce de bois, etc.
ALLEYS	I à VIII	22,683	{ Le sol est généralement une terre forte. Le bois franc domine : bois blanc, merisier, pruche, cèdre. Un peu de pin. Mines de mica.
CARWOOD	A et I à VI	20,115	{ Sol productif et rapportant de magnifiques récoltes, plus particulièrement du bon foin. Région bien arrosée par divers cours d'eau et lacs qui regorgent de poisson. Mines de mica.
CHURCH	I à III	18,429	{ Sol en grande partie de terre jaune. Vers l'angle nord-ouest du canton, la terre est de qualité inférieure, mais elle est propre à la colonisation dans les autres parties. Différentes espèces de bois francs : pruche, merisier, bois blanc, cèdre. Un peu de pin.
DORION	I à IX	36,317	{ A l'exception de la partie sud-ouest des terres situées à l'ouest de la rivière Pikanock, tout le reste est quelque peu recommandable pour la colonisation. Beaucoup de bois franc, pruche, merisier, aussi pin, sapin et cèdre.

AGENCE DE LA GATINEAU — Suite.

(DIVISION CENTRALE.)

CANTONS.	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
(Comté d'Ottawa)			
AYEWIN	I III. IV VII à XI	5 332	Sablonneux et argileux. Un quart environ propre à la culture. Bois ravagé plusieurs fois par le feu.
DUDLEY	I à XIII	20,032	Terre sablonneuse et propre à la culture. La partie sud-ouest est montueuse, mais pas assez pour rendre impropre à la culture. Pin de seconde qualité, érable, merisier, bois blanc, pruche, etc.
RIGBLOW	I à VI	20,164	Sol léger, rocheux et sablonneux. Un tiers propre à l'agriculture. Peu de pin de valeur. Epinette, sapin, cèdre, pruche, etc.; sur le 2ème rang le bois a été brûlé. Phosphates.
BLAKE.....	I. II. IV à X	40,863	La moitié nord ou la partie comprise entre le chemin de la traverse de la Fièvre à la Gatineau de la grande ligne des cantons Cameron et Wabasseé, est impropre à la culture. Bonne terre dans la partie sud. Beaucoup de bois. De l'érable et du merisier dans les trois premiers rangs. Couvert de lacs et rivières poissonneux. Phosphates de chaux et autres minéraux.
HINCKS.....	II à XV et Iles A et B	26,771	Sol inégal, rocheux et aride dans une assez grande mesure. La partie cultivable, estimée à 40 pour cent. Essences ligneuses: l'érable, le bouleau, le coudrier, le frêne et le pin. Truite, brochet et achigan dans les lacs.
Low.....	I. III. IV. V. VII à XIII. et A et B	15,465	Les deux tiers propres à la culture. Rocheux et accidenté. Peu de bois de valeur.

AGENCE DE LA GATINEAU.—*Suite.*

(DIVISION CENTRALE.)

CANTONS (Comté d'Ottawa)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc
Newfield.....	II à V	4,590	Une bonne moitié propice aux fins agricoles. Sol léger et bien boisé. Indices de mines d'argent.
Wells.....	A à VII	22,591	Généralement très accidenté mais propre à la culture depuis le lot 34 jusqu'à la ligne des cantons Wells et Villeneuve. Terre forte depuis le 6ème rang en allant vers l'ouest. Magnifiques érables dans la partie nord du canton.
Wells.....	I, IV, VI à IX	6,000	Sol léger. Inégal et rocheux. Un vingtième propre à la culture. Sans pin de valeur. Cèdre, pruche, érable, merisier, bois blanc.

AGENCE DE LA GATINEAU.

(DIVISION NORD)

Agent : R. M. GENDRON, de Maniwaki, comté d'Ottawa.
 Pour se rendre à cette agence, il y a le chemin de fer et le bateau à vapeur de Québec à Ottawa ; de là, la diligence jusqu'à Maniwaki.

Nombre de cantons : 9.

Prix des terres : 30 centus l'acre.

Étendue de terres à vendre dans cette agence : 187,168 acres.

CANTONS. (Comté d'Ottawa)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
AUMOND.....	A, B, I à VIII	28,786	Dans les rangs 6 et 7 le terrain est uni et formé d'une terre sablonneuse, recouverte de bois franc, hêtre, érable, merisier et pin. Propre à la colonisation. Rocheux et montagneux en d'autres endroits. Les lacs renferment d'excellente truite.
BASKATONGE.....	A, B, C, I à XI	35,042	Généralement accidenté. Propre à la culture dans quelques vallées. Bois : bouleau, frêne, orme et cèdre, celui-ci atteignant une grande hauteur. Pin.
BOUCHETTE.....	I à X	17,914	Aspect général : onduleux et montagneux, avec des vallées çà et là. Bonne qualité de terre sablonneuse et argileuse et en certains endroits terrain supérieur et très fertile. Beaucoup de cèdre propre au commerce et de la pêche en abondance.
CAMERON.....	II à VII	13,111	Accidenté, surtout dans la moitié sud. Un tiers propre à la culture. Sol pauvre en plusieurs endroits, surtout dans la partie ouest. La forêt se compose de bois francs, et de bois mous tels que pruche, pin, sapin, épinette, etc. Lacs poissonneux et bonnes places pour moulins.

AGENCE DE LA GATINEAU.—*Suite.*

(DIVISION NORD.)

CANTONS. <i>(Comté d'Ottawa)</i>	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
EGAN.....	A. B. C. I. II et VI à IX	21,496	{ La terre, à peu d'exceptions près, est propre à l'agriculture et l'on rencontre peu de lots impropres à la colonisation. La section est constitue la partie la plus fertile. Vers l'ouest le terrain est de qualité inférieure. Bois franc et bois mou. Du pin en assez grande quantité.
KANSINGTON.....	I à VII	19,068	{ Sol en général d'une très bonne qualité, supérieur à l'extrémité sud du canton et dans le voisinage du lac Greeves. Accessible par plusieurs bons chemins et arrosé par de magnifiques lacs.
RYTON.....	I à VI	17,819	{ Terre de très bonne qualité et plane. Soixante et quinze pour cent du terrain est arable et propre à la culture. Beaucoup de pin. Bois franc, cèdre, pruche, orme et épinette rouge.
SICOTTE.....	A. B. et I à V	19,955	{ A moitié propre à la culture. Inégal et rocheux. Beaucoup de pin. Fer, phosphate, etc.
WARASSIE.....	I. II. III Ouest. I. II. III Nord.	13,977	{ Seule partie colonisable se trouve située sur les bords de la rivière du Lièvre et au lac des Camps. Un peu de pin de valeur à l'ouest du lac des Camps, au nord et à l'ouest du canton.

AGENCE DE LA PETITE-NATION.

(DIVISION OUEST.)

Agent : J. A. CAMERON, de Thurso, comté d'Ottawa.

Les voies de communication pour se rendre à cette agence sont le bateau à vapeur et le chemin de fer de Québec à Montréal : et de cette dernière ville à Thurso, le bateau à vapeur ou le chemin de fer du Pacifique.

Nombre de cantons : 9.

Prix des terres : 30 centins par acre.

Il y a ici 144,794 acres de terres à vendre.

CANTONS. (Comté d'Ottawa)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
BUCKINGHAM,.....	XI et XII	1,300	{ Peu propre à la culture. Bois francs. Plombagine, galène, phosphate de chaux et graphite.
DERRY,.....	I à IX	25,499	{ Environ un quart propre à l'agriculture. Montagneux et rocheux. Bois mêlés. Beaucoup de phosphate de chaux.
LATHBURY,.....	I à VI	22,283	{ La partie la plus propre à la colonisation se trouve entre la limite ouest et la ligne centrale, et à deux milles à l'est de la ligne centrale. Terre en grande partie sablonneuse et bien boisée. L'ébroule, le morisier, le hêtre et le bois blanc y abondent. Aussi, pin blanc d'excellente qualité.
LOCHABER ET GORE,...	XI et XII	3,418	{ Généralement impropre à la culture. Un peu de pin. Plombagine et mica.
MULGRAVE,.....	I à IX	19,112	{ Irrégulier et accidenté. Trente-trois pour cent favorable à la culture. Pin en quantité, surtout dans la partie est. Tous les lacs de ce canton abondent en truite.

AGENCE DE LA PETITE-NATION. — *Suite.*

(DIVISION OUEST.)

CANTONS. (Comté d'Ottawa)	Rangs disponibles	Aeres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
MCGILL.....	A. I à IV	21,544	{ Sauf la partie nord des rangs 4 et 5 qui est montagneuse et rocheuse, tous les autres rangs renferment de bonne terre où l'on peut créer des établissements. Il n'y a pas de pin de valeur, mais beaucoup de bon cèdre. Précieux gisements de phosphate de chaux.
PORTLAND-EST.....	V. IX et X	2,468	{ Montueux et rocheux en certaines parties. Bien boisé : pruche, merisier, érable, cèdre, sapin, épinette; peu de pin. Phosphate de chaux.
RIPON.....	II et V à IX	9,094	{ Nature montagneuse et certaines vallées fertiles. Sol très propre à la culture. Les colons établis y obtiennent de belles récoltes de blé et des autres céréales. Bois mêlés : l'érable et le bouleau noir dominant. Phosphate de chaux.
VILLENEUVE.....	I à V	40,976	{ Environ un quart propre à la culture. Terrain accidenté. Essences forestières : érable, bouleau, hêtre et bois blanc sur les côtes, du frêne et de l'orme dans les vallées. Les seuls cours d'eau flottables de l'intérieur, sont la rivière Blanche et le ruisseau St-Denis. Mica et phosphates.

AGENCE DE LA PETITE-NATION.

(DIVISION CENTRALE.)

Sous-agent: **HERCULE CHÉNÉ**, de Chénéville, comté d'Ottawa.

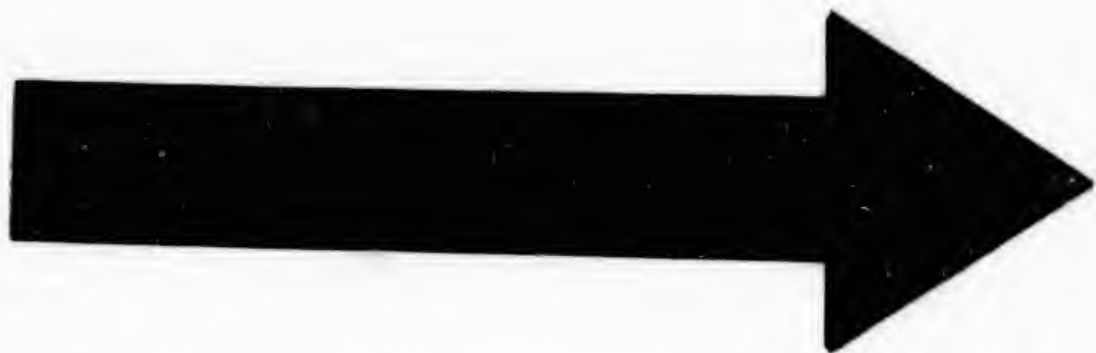
On se rend à cette agence par chemin de fer et bateau à vapeur de Québec à Papineauville : et de là par diligence jusqu'à Chénéville.

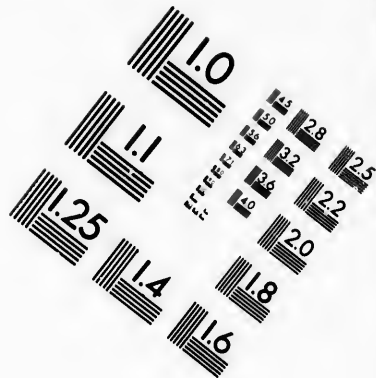
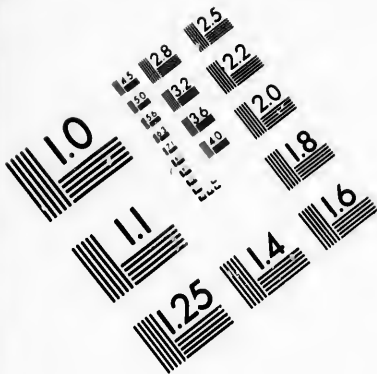
Nombre de cantons : 6.

Prix des terres : 30 centins par acre.

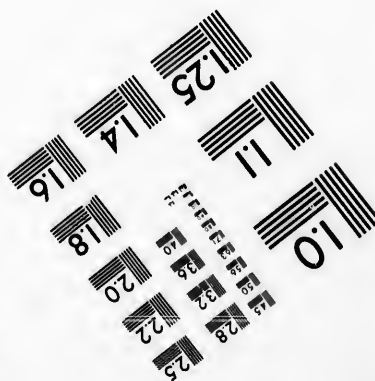
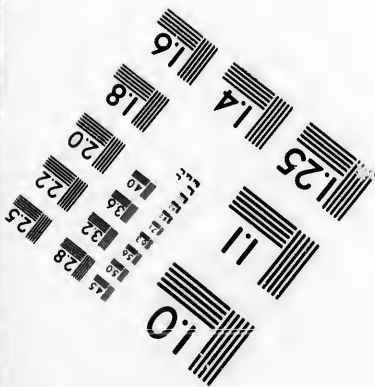
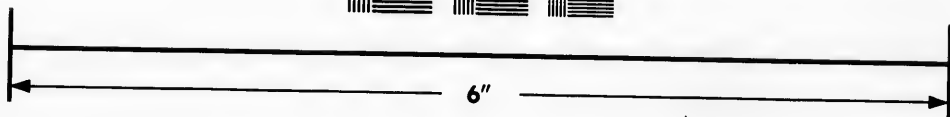
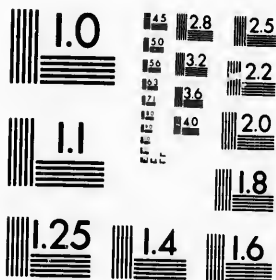
Le nombre d'acres de terres à vendre dans cette agence est de 104,151.

CANTONS. (Comté d'Ottawa)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
ADDINGTON.....	I à IX	29,687	En général terre sablonneuse et de culture facile. Sol accidenté. La moitié de ce canton est de terre arable et propre à la colonisation. Beaucoup de bois franc et plu d'excellente qualité.
GAGNON.....	I à VII	10,023	Les rangs 2, 3, 4, 5, 6 et 7 sont montagneux, mais assez bons en certains endroits, pour les fins de culture. Quantité considérable de pin marchand et d'autres bois. Chasse et pêche abondantes.
HARTWELL.....	I à VIII	14,837	Un tiers de terrain convenable pour les besoins agricoles. Bois de différentes espèces; Cèdre, pruche, merisier, érable, bois blanc. Un peu de pin.
LESAGE.....	I à VIII	24,796	Accidenté en général. Beaux bois mêlés; érable, hêtre, merisier, orme, frêne, etc., sur les hauteurs. Dans les parties moins élevées, l'épinette, le cèdre, le merisier et le frêne. Presque plus de pin.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

0
11
15 28
16 32 25
18 22
20
18
6

11
10
15
10

AGENCE DE LA PETITE-NATION.— *Suite.*

(DIVISION CENTRALE.)

CANTONS. <i>(Comté d'Ottawa)</i>	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
PRESTON.....	I à VII	10,687	Montagneux. Sol de qualité moyenne. Un peu meilleur dans les rangs 3, 4, 5 et 6. Riche en bois franc. Il y a une montagne couverte de chêne rouge dans la partie ouest. Pin et épinette de petite dimension.
SUFFOLK.....	B. A et I à VII	14,121	Terre sablonneuse de bonne qualité. Bien boisé de bouleau jaune et noir, de pruche, d'érable, de hêtre, d'orme, de frêne, de cèdre, etc. Tout le pin marchand a été enlevé.

AGENCE DE LA PETITE-NATION.

(DIVISION EST.)

Agent : A.-B. FILION, Arundel, comté d'Argenteuil.

On communique à cette agence par bateau à vapeur et chemin de fer de Québec à Montréal ; de là, par la voie du Pacifique via St. Jérôme jusqu'à la gare de Montfort et de là par le chemin de fer Montfort et Gatineau jusqu'à Arundel.

Nombre de cantons : 13.

Prix des terres : 30 centins par acre.

Il y a dans cette agence 158,565 acres de terres offertes en vente.

CANTONS. (Comté d'Ottawa)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
AMHERST.....	A, B, et I à VIII	17,025	Terrain fertile mais un peu rocheux. Fort bien boisé en bois franc et mou : érable, merisier, pruche, cerisier. Cours d'eau et lacs poissonneux. Aussi excellent gibier. Le chemin de fer Montfort et Gatineau traverse le canton.
PONSONBY.....	A, B et I à VII	10,045	Quoique raboteux et montagneux en plusieurs endroits, ce canton offre plusieurs belles étendues de terre argileuse bien appropriée aux fins agricoles, surtout dans les parties ouest des rangs 2, 3 et 4, et les parties nord-est du rang 5. Les différentes sortes de grains et végétaux croissent en abondance. Bois : érable, merisier, cèdre, pruche, bois blanc. Peu de pin. Pouvoirs d'eau. Le chemin de fer Montfort et Gatineau passera avant longtemps près de la partie nord de ce canton.

AGENCE DE LA PETITE-NATION.—*Suite.*

(DIVISION EST.)

CANTONS. (Comté d'Argenteuil.)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
(Comté d'Argenteuil) ARFONDEL (*).....	II à VIII	2,549	Terminus du chemin de fer Montfort et Gatineau ; bonne terre le long de la Rouge et du lac Beauve. Beau pouvoi d'eau sur la Rouge. Peu de pin. Autres bois : cèdre, épinette, pruche, etc.
GRENVILLE.....	VIII X et XI	800	Généralement impropre à la culture. Bois franc domine. Peu de pin. Mines : fer, plombagine, mica ambre
AUGMENTATION DE GRENVILLE.....	VII à XI	4,592	Une partie est susceptible de culture. Bois très gros et d'excellente qualité. La pruche, l'épinette et le bois franc abondent.
HARRINGTON.....	I à X	19,038	Une bonne partie de ce canton est établie. Terrain fertile mais montagneux et rocheux. Bois franc. Peu de pin. Mines de mica et plombagine
do GORE.....	I et II		do do do
MONTCALEM.....	I à VIII	18,989	Le terrain est rocheux en certains endroits et argileux le long des lacs Rond et Baven. Le 7 ^{ème} et le 8 ^{ème} rangs renferment d'assez grandes étendues de bonne terre. Le 6 ^{ème} rang est une montagne sans valeur. Bien boisé : merisier, érable, pruche, cèdre, bois blanc, cerisier. Les lacs fourmillent de truite et d'autres poissons. Chasse variée : caribou, chevreuil, castor, loutre, martre, etc.

* L'Orphelinat de Montfort possède et exploite dans ce canton une grande ferme-moûle.

AGENCE DE LA PETITE-NATION. — *Suite.*

(DIVISION EST.)

CANTONS	Rangs	Acres	Qualité du sol, espèces de bois etc
WENTWORTH	I III à XI	17,102	En général rocheux et montagneux. Bois franc de bonne qualité et épinette. Nombreux lacs en cette région. Beau mica reconnu sur plusieurs points.
CLYDE	II à VIII et B. C.	14,129	Terre argileuse et de bonne qualité en général. Les rangs 4, 5 et 6 sont impropres à la culture. Un peu de pin. Cèdre, érable, pruche, merisier, épinette rouge. Plusieurs lacs poissonneux. Ce canton est à 5 milles de la station du chemin de fer.
LABELLE	A, B, C, et 1, V à XI	25,275	Situé à 7 milles du chemin de fer. Terre de bonne qualité dans la vallée du lac à la Truite et du lac des Mauves. Bien boisé en bois de valeur : érable, merisier, bois blanc, pruche, épinette. La partie sud-ouest est brûlée.
LA MINERVE	I à XIII	20,019	Une partie du grand lac Labelle, environ neuf milles, est située dans ce canton. La terre, du côté du lac, est de bonne qualité. Le reste du canton est impropre à la culture. Bien boisé, mais le pin a été exploité dans une assez large mesure. Les lacs Désert et Chapleau regorgent de truites rouges et grises.

* Les missionnaires de la Compagnie de Marie ont dans ce canton une maison de refuge pour les orphelins, appelée l'Orphelinat de Montfort, et possèdent un certain nombre de lots dans les rangs 8, 9, 10, 11.

* Le gouvernement de Québec a concédé le 19 juillet 1894, à titre gratuit, pour des fins de colonisation, tous les lots disponibles du canton *La Minerve* situés de chaque côté des chemins publics qui traversent ce canton, à des colons de bonne foi dont les noms lui seront fournis par la "Société de colonisation de Montréal."

AGENCE DE LA PETITE-NATION.—*Suite.*

(DIVISION EST.)

CANTONS. <i>(Comté de Terrebonne)</i>	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc
JOLY.....	A B. E. G. H. I. J.	6,633	{ Un chemin longe la rivière Rouge de chaque côté. Ce canton est entrecoupé par des montagnes et des lacs, et une grande partie est peu propre à la culture. Les bois sont l'épinette rouge et blanche, le merisier, le cèdre. La partie nord-est du canton est brûlée. Un puissant pouvoir d'eau. Ce canton (la Chute aux Iroquois ou Labelle) est le terminus actuel du chemin de fer.
<i>(Comté de Terrebonne)</i>			
DE SALABERRY.....	II. IV. V. VII et VIII	1,769	{ Accidenté, mais en grande partie propre à l'agriculture. Bois franc: érable, merisier, pruche, etc.
GRANDISON.....	A et I à IV	3,000	{ Bonne terre au sud du lac Tremblant qui contient plusieurs îles, à deux milles seulement du chemin de fer du Pacifique. La partie nord-est est montagneuse et impropre à la culture. Beaucoup de bois franc. Bons pouvoirs d'eau. La paroisse Saint-Jovite se trouve dans ce canton.

AGENCE DE LA PETITE-NATION.

(PARTIE NORD.)

Agent : T.-A. CBRISTIN, Nominique, comté d'Ottawa.
 Communications avec l'agence : Par voie de Saint-Jérôme, chemin de fer de Montréal à Labelle (Chute-aux-Iroquois).

Par voie de Grenville, chemin du Pacifique Canadien jusqu'à Grenville ; puis par voiture le long de la Rivière-Rouge jusqu'à la Chute-aux-Iroquois.

Nombre de cantons : 16.

Prix des terres : 30 centins par acre.

Les terres offertes en vente dans cette agence mesurent une étendue de 275,511 acres.

CANTONS. (Comté d'Ottawa)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèce de bois, etc.
BOUTILBER*	I à VI	17,839	Sol fertile sur les bords de la rivière du Lièvre. De différentes qualités en d'autres endroits. Bois franc. Un peu de pin. Cèdre, pruche, bois blanc, etc. Plusieurs lacs poissonneux.
BOYER.....	I à VIII	31,295	Situé à l'ouest du Nominique. Qualité du sol : très bonne. Bois franc : érable, merisier, frêne, orme, etc. et pin. Terrain généralement onduleux. De très bonnes terres dans la vallée de la rivière Kiamika.
CAMPBELL.....	I à IV. Rangs A. B. C. D. E. F. G. H. Rangs N. O. S. O. S. E.	35,117	De bonne qualité et très propre à la culture. De chaque côté de la rivière Kiamika s'étend une zone de terrain riche et plan. Bois mêlés : le merisier, l'érable, l'épinette, le cèdre, la pruche, y dominent. Peu de pin. Lacs poissonneux.

* Il y a une grande ferme dans ce canton ; celle de McLaren, connue sous le nom de *Ferme Rouge*, contenant 2 390 acres.

AGENCE DE LA PETITE-NATION, — Suite.

(PARTIE NORD.)

CANTONS. (Comté d'Ottawa)	Rangs disponibles	Aeres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois etc.
MONTRÉAL.....	Chemin Chapleau. Rangs nord et sud	7,892	Lots propres à la culture quoique montagneux, rocheux dans cer- taines parties. Bois franc et bois mou mêlés. Lacs poissonneux.
MORIN.....	II et III	16,778	Terrain généralement uni terre grise et jaune sablonneuse. Bois de différentes espèces. Merisier en quantité. Bons endroits de chasse et pêche, et merveilleuses nappes d'eau.
POPE.....	I et II	7,867	Très bon canton. Terrain uni, terre jaune sablonneuse de pre- mière qualité. Le sol, recouvert de bon gros bois mêlé, est propre à la colonisation. Pas de bois de pin de valeur.
ROBERTSON.....	I à XIV et A. B. C. D	55,649	Excellent pour les établissements agricoles. Terrain uni et qualité du sol et du bois fort belle. Le bois de pin est en partie épuisé. Le gibier de toute espèce abonde. Lacs remplis de la plus belle truite.
RICHES.....	I à VII	22,700	Propice à la culture en certains en- droits et surtout sur les bords de la rivière et du grand lac Kiami- ka. Bois mêlés; érable, merisier, sapin, cèdre, pruche.
TRIGON.....	I à VII	25,933	Région très fertile et surface plane, sauf dans la partie nord du can- ton où l'on rencontre plusieurs montagnes entrecoupées de val- lons cultivables. Son sol très riche, offre un magnifique champ. à la colonisation. Bois: meri- sier, érable, épinette, cèdre, pru- che, et un peu de pin. Lacs poissonneux. Pouvoirs d'eau.

AGENCE DE LA PETITE-NATION.—*Suite.*

(PARTIE NORD.)

CANTONS. <i>(Comte d'Ottawa)</i>	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois etc.
WURTELE	I à II	1,302	Le sol, en général, est plan et la terre de bonne qualité. Canton propice pour de bons établissements.
<i>(Comte de Montcalm)</i>			
LYNCH.....	I à IX	43,116	Peu propre à la colonisation. Situé sur les bords de la rivière Rouge. Une grande partie peut être facilement défrichée, le feu ayant détruit le bois.
MOUSSEAU.....	I. II. IV. V	12,593	Quoique rocheux, le sol est en partie propre à la culture. Le bois y est surtout d'une belle venue: épinette, érable, hêtre, merisier, pruche, frêne et du cèdre de qualité supérieure. Ce canton est riche en érablières. Nombreux pouvoirs d'eau pour des moulins.
NANTEL.....	I à IV	22,982	Un peu accidenté, et peu propre à la colonisation. Les vallées du ruisseau Chaud et de la rivière Macaza comptent quelques terrains faciles à cultiver. Les lacs y sont poissonneux.
<i>(Comte d'Ottawa)</i>			
GRAVEL.....	I et II	8,141	Situés sur le côté ouest de la rivière du Lièvre. Lots de surface un peu irrégulière dans le 1er rang, mais très propres à la culture, de même que dans le 2ième rang. Terrain avec un sous-sol de terre forte argileuse de première classe pour l'agriculture. Bois mélangés: l'érable, le merisier, le frêne et l'orme dominant. Aussi pruche, bois blanc et cèdre.

Suite.

èces de bois etc

culture quoique
cheux dans cer-
Bois franc et bois
les poissonneux.

ment uni terre
blonneuse Bois
èces, merisier
ous endroits de
et merveilleuses

Terrain uni,
onneuse de pre-
Le sol, recouvert
mêlé, est propre
ou. Pas de bois

s établissements
in uni et qualité
s fort belle. Le
en partie épuisé.
e espèce abonde.
e la plus belle

e en certains en-
sur les bords de
rand lac Kiami-
érable, merisier,
che.

et surface plane,
e nord du can-
contre plusieurs
coupées de val-
Son sol très
gnifique champ.
a. Bois: meri-
tte, cèdre, prun-
de pin. Lacs
pouvoirs d'eau.

AGENCE DE LA PETITE-NATION.—*Suite.*

(DIVISION NORD.)

CANTONS. (Comté d'Ottawa.)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
KIAMIKA.....	II à VIII et chemin Chapleau.	36,144	Sol bon en général. Les lots situés de chaque côté de la rivière Kiamika sont de premier choix. Les rangs 2, 3, 4 et 5 sont montagneux et peu propres à la culture. Le bois dominant est le trêne, l'orme et l'érable. Aussi pin, cèdre, pruche, bois blanc, épinette blanche et rouge.
LOKANGUE †.....	I, II, III, V, VI, VII.	19,636	Sol en général formé d'une bonne terre jaune. Magnifique vallée dans les 5ième, 6ième et 7ième rangs. Bois franc et superbes érablières. Le grand lac Nominique et les lacs voisins offrent un site enchanteur aux touristes. Ce canton est le principal débouché pour les colons de la vallée des rivières Kiamika et du Lièvre.
MARCHAND.....	S. O. Est et N. E. S. E. I à VI Rang nord et sud de la rivière Macaza.	19,588	A 15 milles du chemin de fer, avantageux pour l'agriculture. La meilleure partie se trouve entre la tête du Long Rapide et le coude de la rivière. La partie nord des rangs A et B, est peu colonisable. Le bois, érable, merisier, hêtre, trêne, pruche, est d'une belle venue. Plus de pin. Bons pouvoirs d'eau sur la rivière Macaza.

† Dans ce canton se trouve la paroisse Saint-Ignace du Nominique.

AGENCE DE L'ASSOMPTION.

(ET PARTIE DE PETITE-NATION.)

Agent : E. J. MARCHAND, de Sainte-Agathe-des-Monts*.

De Montréal, on se rend à cette agence par le chemin de fer du Pacifique, tous les jours.

Nombre de cantons : 9.

Prix des terres : 30 centins l'acre.

On offre en vente dans cette agence 116,342 acres de terres.

CANTONS. <i>(Comté de Terrebonne.)</i>	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
ABERCROMBIE.....	I IV & VII	2,502	Presque partout montagneux, mais sol assez bon en certains endroits. Bon nombre de lots impropres à la culture.
BERESFORD.....	I, II, III, V & X	2,377	Montagneux et rocheux, et sol médiocre sur une assez grande étendue. Certaines parties sont propres à faire de beaux établissements. Pouvoirs d'eau, lacs poissonneux.
DONCASTER..... <i>(Terrebonne et Argenenteuil.)</i>	III & XI	15,788	Montagneux et rocheux. Arrosé par de nombreux lacs et cours d'eau. Bois franc sur les collines et bois mou dans les vallées.
.....	II & VII et XI	3,599	Sol généralement bon, mais en grande partie rocheux et montagneux. Bois franc.
MORIN.....	I & XI	10,004	Très accidenté; rempli de collines et de vallons; parsemé d'une quantité considérable de beaux lacs. Le versant des montagnes offre un terrain très propice à l'agriculture. Bois de toutes les essences.

* Le village de Sainte-Agathe des Monts se trouve situé sur le bord du lac des Sables, dans le troisième rang du canton de Beresford.

AGENCE DE L'ASSOMPTION.—*Suite.*

(ET PARTIE DE PETITE-NATION

CANTONS. (<i>Comte de Terrebonne</i>)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
WOLFE	I à VI et VI à IX	14,891	{ Lacs nombreux et les environs boisés de beaux bois francs. Beaucoup d'érablières offrent de magnifiques sucreries. On trouve aussi : merisier, hêtre, bouleau, orme, bois blanc, frêne, etc. Terres assez avantageuses pour la colonisation dans la partie nord. Il y a quelques montagnes, mais leur pente est douce et susceptible d'être cultivée. Le sol paraît surtout adapté aux pâturages.
(<i>Comte de Montcalm</i>) ARCHAMBAULT.....	I à XIII	49,145	{ Sol bon, quoique léger sablonneux. Bonne étendue de terrain propre à la culture dans la partie sud. Pouvoirs d'eau de première classe fournis par la rivière Martin. Fruite mouchetées dans les lacs. Beaucoup de gibier.
KILKENNY	I. VII. IX à XI	3,761	{ Partie centrale et sud-est médiocres; rocheux et montagneux.
(<i>Comte d'Argenteuil</i>) HOWARD.....	I à XI	14,275	{ Terrain montagneux, rocheux et sablonneux par endroits, mais propre à la culture dans les vallées et long des rivières.
<i>Terrebonne et Montcalm</i> WEXFORD.....	I à XI	10,004	{ Très accidenté, rempli de collines et de vallons; parsemé d'une quantité considérable de beaux lacs. Le versant des montagnes offre un terrain très propice à l'agriculture. Bois de toutes les essences.

AGENCE DE L'ASSOMPTION.

(DIVISION EST,)

Agent : J. A. MARTIN, de Joliette.

Les voies de communication pour se rendre à cette agence sont le chemin de fer *Le Grand Nord* et le chemin de fer du Pacifique par son embranchement de Joliette.

Nombre de cantons : 16.

Prix des terres par acre : 30 centins.

Il y a dans cette agence 352,693 acres de terres à vendre.

CANTONS.	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
(Comtes de Berthier et Joliette)			
BRANDON.....	IX à XIII	1,850	{ Ce canton est en grande partie établi. Les quelques lots qui sont encore disponibles—dans la paroisse de St-Damien—étant montagneux et rocheux offrent peu d'avantages pour la culture et sont plutôt convenables pour terres à bois de chauffage. Le bois marchand a été presque partout exploité.
(Comte de Berthier)			
BRASSARD.....	C & B I à VI	31,824	{ Terrain légèrement accidenté, par vallées et collines. Sol généralement très propre à la culture, surtout dans la partie N. O. où on rencontre de grandes étendues presque unies et sans roches. Beaucoup de brûlés où les défrichements sont faciles. Bien arrosé par des rivières et des lacs très poissonneux. Le gibier y est abondant. Le village de St-Michel des Saints bâti sur le bord de la rivière Mattawin est le centre d'une paroisse florissante.

AGENCE DE L'ASSOMPTION, — Suite.

(DIVISION EST.)

CANTONS. — (Comté de Berthier)	Rangs — disponibles	Acres — arpentes	Qualités du sol, espèce de bois, etc.
COUCHELLES.....	I IV à XII	37,164	Un quart de ce canton peut servir à des établissements agricoles. Montagneux et rocheux à beaucoup d'endroits. La qualité du sol est bonne. Bois mêlés : merisier, bouleau, érable, épinette, cèdre, pin &c. L'exploitation des espèces marchandes s'y fait actuellement. La rivière Mastigoche offre plusieurs pouvoirs d'eau. Quelques établissements agricoles sont échelonnés sur le chemin Brassard. Il s'y trouve un bureau de poste appelé <i>La Barrière</i> .
GAUTHIER.....	N. E. & S. O. du chemin Desautels (38 lots)	6,750	Subdivisé seulement le long du chemin Desautels qui traverse ce canton du S. E. au N. O. Il s'y trouve quelques établissements agricoles peu considérables. Le terrain y est généralement accidenté et plus ou moins rocheux. Bien boisé en épinette et bois mêlé. (Les terres de ce canton n'ont pas encore été offertes en vente).
PROVOST.....	I à XVIII et rangs A. B. C. D. E. F. G. H. J. K. L. M. P. T.	66,154	Sol très varié. Montagneux et rocheux par endroits. Quelques vallées et nombre de plateaux étendus et assez unis. Bois : merisier, sapin, érable, épinette, cèdre &c. L'érable domine en quelques endroits. Beaucoup de lots propres à la culture. La partie N. E. entièrement brûlée renferme des plateaux faciles à défricher et d'un sol fertile. La paroisse de St-Zénon qui s'y développe graduellement compte déjà un grand nombre de fermes dont plusieurs très importantes.

AGENCE DE L'ASSOMPTION.—*Suite.*

(DIVISION EST.)

CANTONS. <i>(Comtes de Berthier et de Joliette)</i>	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
JOLIETTE.....	A + I à V	7,302	En partie colonisé formant la paroisse de Ste-Ermié de l'Energie. Les lots maintenant disponibles sont généralement montagneux et plus ou moins rocheux, peu avantageux pour la culture. Bien que l'exploitation des bois marchands y ait été pratiquée depuis plusieurs années il reste encore en quelques endroits beaucoup de cèdre et d'épinette à bilots.
<i>(Comte de Joliette)</i> TRACY.....	I (17 lots)	2,366	Il n'a été subdivisé qu'une partie du 1er rang longeant le chemin Brassard. A cet endroit la vallée de la rivière Noire est formée d'un sol fertile et assez uni, s'étendant sur une largeur variant de un demi mille à un mille; au delà le terrain est montagneux et rocheux. Au reste la plupart des lots colonisables à cet endroit sont déjà occupés.
CARTIER.....	I à XI	34,764	Bien arrosé par des lacs et des cours d'eau. Montagneux et rocheux. Généralement peu propre à la culture. Quelques bonnes étendues de terre sur les rives de la rivière L'Assomption. Bois: Epinette, sapin, cèdre, pin rouge, bouleau, érable, ac. Probablement à cause des chutes de la Swaggin, les lacs qui déversent leurs eaux dans cette rivière ne contiennent pas de poisson. Les autres sont bien peuplés. Pouvoirs d'eau sur les rivières Mc Gee, Swaggin et Versailles. Il y a quelques colons résidents dans les 1er et 2e rangs aux confins de la paroisse de St-Côme.

AGENCE DE L'ASSOMPTION.—*Suite.*

(DIVISION EST.)

CANTONS. <i>(Comté de Joliette)</i>	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
CATHCART	I à XI	14,068	{ En grande partie colonisé, comprenant les paroisses de St-Alphonse et de St-Côme. A part quelques terres de la partie Nord, les lots restés vacants sont peu propres à la culture. Quelques parties qui ont échappé aux feux de forêts contiennent encore de l'épinette et du cèdre propres au commerce.
KILDARE.....	I à IV	1,188	{ A peu près complètement établi. Les ques lots ou parties de lots restés vacants sont de peu de valeur.
<i>(Comté de Maskinonge et de Berthier.)</i> PETERBOROUGH.....	I à V	13,493	{ En général le terrain est montueux et rocheux. Propre à la colonisation en quelques endroits seulement ou sur des fractions de lots. La vallée de la rivière Mastigoche qui constitue la meilleure partie du canton est à peu près complètement colonisée, formant partie de la nouvelle paroisse de St-Charles de Mastigoche. Les principales essences forestières sont: épinette, sapin, bouleau, merisier, hêtre et érable. Les bois marchands ont été en grande partie exploités.
<i>(Comté de Montcalm)</i> CHERTSEY.....	I à XI	20,984	{ Sol fertile, mais généralement très accidenté, montagneux et rocheux en beaucoup d'endroits. La paroisse de St-Théodore, avec son village bâti entre les 2e et 3e rangs est bien développée et prospère. La partie nord du canton est la moins colonisée. De grandes étendues ont été ravagées par le feu, cependant il reste encore, ici et là, de de l'épinette et du cèdre en quantité assez considérable.

AGENCE DE L'ASSOMPTION — *Suite.*

(DIVISION EST.)

CANTONS. (Comte de <i>Montcalm.</i>)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
CHILTON.....	I à XI	46,438	<p>Montagneux et rocheux surtout dans la partie N. E. Du côté sud-ouest on trouve d'assez bons lots de ferme. Quelques colons y sont déjà établis et ont une chapelle sous le vocable de Notre Dame de la Merci avec un curé résident.</p> <p>Bien boisé en épinette blanche. Aussi érable, merisier et cèdre. Bois brûlé sur une grande étendue dans la partie centre.</p>
LUSSIER.....	I à X	46,852	<p>Terrains arables et propres à la colonisation. Bien boisé : érable, merisier, épinette blanche etc. Lacs magnifiques très poissonneux. Gibier abondant.</p> <p>La paroisse de St. Donat avec sa grande route bordée d'une double rangée de terres cultivées et son église placée entre les grands lacs Archambault et Ouareau présente un beau coup d'œil.</p>
RAWDON.....	VII à XI	2,850	<p>Sol varié, mais le plus souvent sablonneux : en quelques endroits accidenté et rocheux. En grande partie occupé. Il reste peu de lots propres à la culture, la plupart étant plutôt convenables pour terres à bois de chauffage.</p> <p>La rivière Ouareau qui traverse ce canton dans toute sa longueur offre plusieurs pouvoirs d'eau remarquables.</p>

AGENCE DE L'ASSOMPTION.—*Suite.*

(DIVISION EST.)

CANTONS (Comté de Maskinonge)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
MASSON.....	I à III A et B de l'île de France	17,916	Terrain facile à mettre en culture, qu'il a été ravagé aux deux tiers par le feu. Sol d'une excellente qualité pour la culture des céréales. Un peu d'épinette, merisier, érable. Bon nombre de lots sont vendus, toutefois la colonisation y a jusqu'ici avancé lentement faute d'une bonne route. L'île de France contient 1400 acres en superficie. Ravagée par l'incendie dans toute son étendue. Boisée maintenant d'une seconde pousse de petit bois. A l'exception de deux petites montagnes rocheuses sises sur le milieu, le reste est plan et cultivable. Le sol est de terre jaune et de bonne qualité.

REGION DES CANTONS DE L'EST. ^A

Les Cantons de l'Est renferment deux agences, celles de Saint-François et d'Arthabaska. L'étendue totale des terres arpentées et offertes en vente dans ces deux agences est actuellement de 307,186 acres.

Les terres se vendent généralement soixante centins l'acre, excepté dans les cantons de Maddington et Somerset (Augmentation de) où le prix est de 40 centins par acre.

AGENCE DE ST FRANÇOIS.

Agent : JACQUES PICARD, N. P., de Sherbrooke.

On communique à cette agence par chemin de fer, de Québec à Sherbrooke, et de Sherbrooke à toutes les parties de l'agence où se trouvent déjà des établissements prospères et où l'on fait de bons chemins de colonisation, par chemin de fer et par les chemins ordinaires.

Nombre de cantons : 14.

Etendue des terres disponibles dans cette agence : 247,978 acres.

CANTONS. (Comté de Compton)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
CHESSAM	I à X	30,189	Sauf la partie sud qui est trop montagneuse, le reste du canton offre de bonnes terres. L'épinette est d'excellente qualité et en abondance. On trouve aussi beaucoup d'érable, de bouleau, etc. Quelques pouvoirs d'eau.
DITTON	I à X	9,704	Bonnes terres de colonisation et quantité inépuisable d'épinette d'excellente qualité. Aussi, merisier, érable, pruche. Belles places de moulins. La rivière Saumon, dans ce canton, est assez considérable pour la flottation du gros bois.

AGENCE DE SAINT-FRANÇOIS.—*Suite.*

CANTONS. <i>(Comté de Compton)</i>	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
EMBERTON.....	I à IV	6,203	{ En général le terrain est propre à la culture. Bonne épinette en abondance, et sur les hauteurs et coteaux, quantité de bouleau, de pruche et d'érable. Places de moulins.
HAMPDEN.....	I à V, rang Victoria sud et Vic- toria nord.	8,584	{ Une petite partie composée de bonne terre. Un peu d'épinette, etc. Carrières de granit.
MARSTON.....	III à XIII	21,593	{ Dans les 5 premiers rangs, le terrain se compose de bonnes terres de bois franc et est bien boisé en merisier, érable, épinette et hêtre. Dans les parties nord et sud, la terre est couverte de cailloux, ce qui la rend de culture difficile. Plusieurs cours d'eau propres à la flottaison des bois.
WHITTON.....	I, III à XI N. E. I à VI. I à V S. O.	29,820	{ En général la terre n'est pas de première qualité. Beaucoup d'épinette, de cèdre et de bouleau.
WINSLOW.....	I à VI N. O. I à V S. E. II à IV S. O. I à VIII	30,278	{ Certaines étendues de bonne terre. En grande partie montagneux et marécageux. Bois : épinette blanche, rouge et érable.
<i>(Comté de Beauce.)</i> WOBURN.....	N. E. I à IX rang A	18,736	{ Accidenté et inégal, surtout dans le 9ième rang. Etendues assez considérables de bonnes terres à coloniser. Bois : pin, épinette, érable, hêtre, cèdre et frêne.
DITCHFIELD.....	II à VI	12,552	{ Terre assez médiocre et en général peu propre à la culture. Montagneux. La forêt se compose d'épinette, de merisier et de sapin. On rencontre aussi plusieurs cédrières. Traversé par la ligne courte du Pacifique.
LOUISE.....	I à V	20,291	{ En grande partie montagneux et peu propre à la culture. Bois : Épinette en petite quantité.

AGENCE DE SAINT-FRANÇOIS.—*Suite.*

CANTONS (Comte de Bruce)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois etc
SPALDING.....	I à IX	13,753	{ Terre jaune de bonne qualité, mais très rocheux et difficile à défricher. Le bois, de qualité supérieure: merisier, érable, épinette, pruche, cèdre, sapin, mais peu de pin. Bien arrosé et excellents pouvoirs d'eau.
(Comte de Wolfe)			
GARTHEY.....	I à VII. I et II nord. I sud A. B. C.	14,764	{ Un certain nombre de terrains de bonne qualité, surtout dans le 6ème rang. En général, ce canton est rocheux. Belle forêt: érable, frêne, hêtre, cèdre, épinette, pruche, etc. Traversés par le "Québec Central." Mines de cuivre et un peu d'amiante.
STRATFORD.....	I à III N. E. I à VIII S. O.	27,149	{ Rocheux et peu propre à la culture. Bois: pin, épinette, merisier, cèdre et pruche.
WEEDON.....	I. III. IX	2,362	{ Une partie de bonne terre: mais inégal, montagneux et marécageux.

AGENCE D'ARTHABASKA.

Agent: J. S. DOUCET, Arthabaskaville, comté d'Arthabaska.

Les voies de communication sont les chemins de fer de Québec, à Arthabaska, et de là, chemins ordinaires pour atteindre les différents cantons de l'agence.

Nombre de cantons : 18.

Les terres offertes en vente dans cette agence embrassent une étendue de 59,308 acres.

Le prix des terres est de 40 centins par acre pour les cantons Maddington et Augmentation de Somerset, et de 60 centins pour les autres cantons.

CANTONS. (Comté de Wolf.)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèce de bois, etc.
ST-CARILLE.....	IX à XIV	1,107	Sol de qualité inférieure. Bois de quelque valeur.
WOLFESTOWN.....	I à XI	11,545	Les parties sud-ouest et sud-est ont surtout de la valeur au point de vue du bois. Dans le reste du canton, ce sont de bonnes terres généralement. Mines d'amiante et de fer.
WOTTON.....	II à VIII et C	1,725	Le sol est généralement bon et approprié à la culture. Ce canton est aux trois quarts colonisé.
HAM.....	I à XI et A	20,176	Terrain généralement montagneux, mais avec des pentes douces qui peuvent permettre aux colons de s'y fixer. Le sol est généralement bon pour l'agriculture. Bois francs mêlés d'épinette blanche. Aussi pruche. Mines d'amiante.
HAM-SUD.....	I à IV Chemin Gosford-Est et Ouest	8,429	Sol généralement rocheux. Mines d'antimoine, d'amiante et de fer. Bois: épinette, érable, etc.

AGENCE D'ARTHABASKA.

CANTONS. (Comtés d'Arthabaska.)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc
BULSTROLE.....	I à XII	5,650	Les sept premiers rangs sont presque tous en bois mou et peu avantageux pour la colonisation. Les cinq autres rangs sont de meilleure terre. Les rangs onze et douze sont déjà en grande partie établis.
ARTHABASKA.....	VII et B	205	Entièrement établi, sauf quelques lots dans le sol est de qualité moyenne.
CHESTER.....	IV, V, VII et VIII	1,633	Quelques lots épars; le reste est colonisé. Bois de peu de valeur.
STANFOLD.....	I à XII	3,837	Il ne reste plus qu'un certain nombre de lots à prendre dans chacun des rangs indiqués. Sol bon. Bois d'assez peu de valeur.
TINGWICK.....	III, IV, V et XI	665	Colonisé en grande partie. Quelques lots encore à vendre. Peu de bois de commerce.
WARWICK.....	III, VIII à X	762	Lots épars de qualité inférieure. Bois de valeur. Cèdre et pinche.
HORTON.....	I à III	608	Il ne reste plus que quelques lots épars dans les trois rangs. Bois de peu de valeur.
<i>(Comté de Nicolet)</i>			
ASTON.....	XII	137	Entièrement vendu, sauf un seul lot. Terre basse et marécageuse. Peu de bois de commerce.
MADDINGTON.....	VIII, XI à XVI	989	Terre basse et marécageuse. Peu de bois de commerce.
<i>(Comté de Mégantic)</i>			
HALIFAX.....	II, V, VI	610	Quelques lots seulement à vendre dans les trois rangs indiqués; le reste est colonisé.

AGENCE D'ARTHABASKA.

CANTONS. (Comté de Mégantic)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
SOMERSET.....	IX et XI	521	f Bonnes terres, toutes occupées, sauf quelques lots.
AUGMENTATION DE SOMERSET..... (Comté de Drummond.)	II et III	571	{ Quelques lots encore à prendre dans ce canton. Bonnes terres.
KINGSEY.....	III à X	34	{ Il y a encore une partie de lot disponible. Ce canton, comme les précédents, est à peu près établi. Bois de peu de valeur.

REGION DE LA CHAUDIERE.

On compte dans cette région, qui comprend une agence et une sous-agence, 402,676 acres de terres arpentées et offertes en vente.

Dans la première agence, le prix de vente des terres est de quarante centins par acre; dans la sous-agence, qui renferme des terres exclusivement situées dans le comté de Dorchester, le prix exigé par chaque acre de terre est de trente centins.

AGENCE DE LA CHAUDIERE.

Agent : WM. B. C. DE LÉRY, de Saint-François, comté de Beauce.

Les communications sont le chemin de fer Québec-Central de Lévis à Saint-François de Beauce, le raccordement de Tring qui passe à travers ce canton et ceux d'Aylmer, de Forsyth et de Gayhurst, et les chemins ordinaires de Saint-François à toutes les parties de l'agence où les établissements sont commencés.

Nombre de cantons : 19.

CANTONS. (Comté de Beauce)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
AUSTOCK.....	I à XV et A	39,540	Sol généralement propre à la culture. Convient pour pâturages. Montagneux dans la partie ouest. La partie-est est colonisée. Dans les rangs 4, 5 et 6, la terre est de qualité moyenne et contient assez peu de bois. Bois : épinette et cèdre. Les lacs à la Truite et le petit lac Saint-François très poissonneux. Mines d'amiante.
AYLMER.....	I, II, IV à VIII	15,900	

AGENCE DE LA CHAUDIÈRE.—*Suite.*

CANTONS (Comté de Beauce)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois etc
BROUGHTON.....	III, IV et VII	500	{ Ce canton est presque entièrement colonisé. Quelques lots à vendre dans les rangs indiqués dans une autre colonne. Montagneux, mais sol bon. Mines d'amiante.
FORSYTH.....	I à VIII	12,940	{ Sol généralement bon et uni. Déjà considérablement colonisé. Bois : épinette, érable, merisier sur les hauteurs, et du cèdre dans les bas fonds.
GAYHURST.....	I à X	24,215	{ Bien arrosé dans toutes ses parties ; quelques-uns des cours d'eau sont considérables et forment plusieurs bonnes places de moulins. Du 5ième au 10ième rang, la terre est bonne. Bois franc et mou.
JERSEY.....	II à VIII	20,896	{ Sol bon en général et couvert de bois franc. Pierreux en plusieurs endroits. Bonne quantité d'épinette marchande. Aussi bouleau, sapin, cèdre, etc. Propre à la colonisation.
LAMBTON.....	III à VII et chemin Lambton	7,460	{ La majeure partie des lots vacants sont de qualité inférieure.
LINIÈRE.....	III et chemin Kennebec, chemin Etchemin, section A. B. C.	20,160	{ Terre assez propre à la culture. Un peu rocheux. Dans les rangs 3 et 4 de la section B, le terrain est de moyenne qualité. Bois : épinette et bon cèdre. Traversé par le chemin de Kennebec.
MARLOW.....	I à XI et A. B.	36,400	{ Assez adapté aux fins agricoles et belle terre, principalement le long des rivières Chaudière et Samson. Sol très uni dans les rangs 9, 10 11 et 12. Épinette de qualité supérieure, mais peu de pin. Mines d'or et d'argent.

AGENCE DE LA CHAUDIÈRE.—Suite.

CANTONS. (Comté de Beauve)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
METGERMETTE-NORD.....	I à X et A	22,240	{ Le terrain est généralement ondu- leux et très propre à la culture. Beaux bois de construction et bonnes érablières. Aussi du bois de pulpe. Plusieurs places de moulins.
METGERMETTE-SUD.....	I à XII	18,788	{ Les six premiers rangs sont d'une assez bonne qualité et le terrain est uni. Les autres rangs sont peu propres à la culture. Le can- ton renferme beaucoup d'épinette et un peu de bouleau. Plusieurs lacs et rivières. Plusieurs places de moulins.
PRICE.....	I à VI et A. B.	8,774	{ Une moitié en savane et l'autre moi- tié susceptible de culture. Le rang A est rocheux et la terre de moyenne qualité. Il reste une assez grande quantité de bois de commerce pour les besoins de la colonisation. Quelques sources d'eau fournies par la rivière St. François.
RISBOROUGH.....	I à IV et VI à XVII	47,827	{ Sol en général de bonne qualité mais quelque peu pierrenx. Les rangs 10 et 11, sont à peu d'ex- ceptions près, de qualité infé- rieure. Bois : épinette de qualité supérieure, cèdre et érable. On rencontre surtout de magnifiques érablières dans le rang 15. In- dices de mines d'argent.
SHENLEY-NORD.....	IV, VI à X et XIII	1,319	{ Terrain bas et marécageux. Un assez bon nombre de lots propres à la culture.
SHENLEY-SUD.....	V à XII	5,917	{ Terrain comparativement plan. Bonne terre suffisamment fournie d'eau. Bois : épinette et cèdre.
TRING.....	I, IV, V, VII à X.	1,700	{ Ce canton est en partie établi, quoi- qu'il reste encore un certain nom- bre de lots disponibles. Propre à la culture.

uite.
ces de bois etc

que entièrement
ques lots à vendre
ndiqués dans une
e. Montagneux,
Mines d'amiante.

bon et uni. Déjà
it colonisé. Bois :
merisier sur les
a cèdre dans les

outes les parties ;
s cours d'eau sont
forment plusieurs
de moulins. Du
e rang, la terre est
anc et mou.

al et couvert de
reux en plusieurs
ne quantité d'épi-
e. Aussi bouleau,
e. Propre à la co-

des lots vacants
inférieure.

e à la culture. Un
dans les rangs 3
n B, le terrain est
alité. Bois : épi-
dre. Traversé par
ennebec.

finis agricoles et
ncipalement le
res Chaudière et
rés uni dans les
12. Épinette de
re, mais peu de
r et d'argent.

AEEENCE DE LA CHAUDIÈRE.—*Suite.*

CANTONS. <i>(Comte de Megantic)</i>	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
COLERAINÉ.....	I à XIII et A. B.	15,036	{ Généralement montagneux et sol de qualité inférieure. Quelques lots de qualité moyenne dans les rangs 1 et 2. Le feu a notablement dévasté les bois. Ce canton est riche en amiante et en fer chro- mé. Réservé pour fins minières.
THETFORD..... <i>(Comte de Dorchester.)</i>	IX à XI et A.	5,604	{ Les terres sont pour la plus grande partie des terres incultes, terres à bois, minières. Bien boisées en épinette et en érable. L'indus- trie de l'amiante s'y développe rapidement.
WATFORD.....	I à XI N E I à XI S E & B. C. D E	15,889	{ Canton fertile et offrant d'assez grands avantages à la colonisa- tion. Le 8ième rang est presque tout en savanes. Bois mêlé, et très belles érablières.

AGENCE DE LA CHAUDIÈRE.—

Sous-agent : J. E. CAYOUILLE, de Sainte-Claire, comté de Dorchester.

On communique avec cette sous-agence, de Lévis à Saint-Anselme, par le chemin de fer Québec-Central ; et de Saint-Anselme jusqu'à Sainte-Claire, en voiture ordinaire.

Nombre de cantons : 5.

CANTONS. (Comté de Dorchester)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
BUCKLAND.....	III à VII	450	{ En grande partie colonisé. Propre à la culture, bien que montagneux et rocheux.
CRANDORNE.....	II, III, V, XI à XIV.	3,150	{ Sol bon ; en partie rocheux et inégal. Bois mêlé : Érable, merisier épinette, etc. Un peu de fer chromique.
LANCEVIN.....	I à XIII et A B C.	53,883	{ Susceptible presque partout d'une excellente culture. Les bois de construction abondent ; c'est l'épinette de commerce qui est en plus grande quantité. Le merisier et l'érable se rencontrent en assez grande quantité en certains endroits. Ce territoire est presque partout extrêmement plan et peu rocheux. Arrosé par de magnifiques rivières.
STANFORD.....	I à XII.	14,366	{ Le pays est montagneux et rocheux, mais couvert de bon bois. Excellent bois de commerce dans les 2 ^e et 3 ^e rangs, et beaucoup d'établissements. Le terrain est de bonne qualité en général.
WARE.....	I à XIV	11,025	{ La terre est bonne, excepté dans les rangs 6 ^e , 7 ^e et 8 ^e . La forêt se compose en grande partie de bois franc. Belles sucreries et beaucoup d'épinette.

REGION DU SAINT-AURICE.

L'étendue des terres arpentées et offertes en vente dans cette région est de 250,000 acres.

AGENCE DU SAINT-AURICE.

Agent des terres : ADOLPHE LORD, de Trois-Rivières.

Agent des bois : J. RYAN.

Les voies de communication pour se rendre à cette agence sont le bateau à vapeur et le chemin de fer de Québec à Trois-Rivières aux Piles ; de là, chemins ordinaires aux diverses parties de l'agence.

Nombre de cantons : 17.

Prix de vente des terres : 30 centins par acre.

CANTONS. (Comté de Saint Maurice.)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc
BELLEAU.....	I à IV & IX à XIII	20,342	{ Les terres des trois premiers rangs et celles du rang 10 sont assez bonnes. Le reste du canton est plus ou moins rocheux. Le bois dominant est le merisier, l'érable, le cèdre et le sapin. Il y a une quantité considérable d'épinette en certains endroits. Plusieurs pouvoirs d'eau.
CANTON	IX. X à XIX	4,571	{ Montagneux en quelques endroits, et peu propre généralement à la culture. Bois : épinette blanche, sapin, érable, merisier, etc.
DESACLIERS,	I et II	4,924	{ Le premier rang, traversé par la rivière du Loup, est assez avantageux pour la colonisation. On y remarque de beaux fonds. Le bois est beau et long : merisier, bouleau, pin blanc, pin rouge, pruche et épinette blanche.
SHAWINEGAN,	III, IV, VII	1,092	{ Terrain inégal et rocheux. Peu de bois propre au commerce.

AGENCE DU SAINT-AURICE.

CANTONS. (Comte de Champlain.)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
BOUCHER.....	I	4,109	{ Une petite partie seulement pouvant servir à la culture. La petite rivière Batiseau offre de bons pouvoirs d'eau.
CARIGNAN.....	A. et I. II. III.	8,532	{ Peu avantageux pour la colonisation sauf quelques parties sur la rivière Saint-Maurice. C'est l'épinette blanche, le sapin, le bois blanc, le frêne et l'orme qui dominent.
LANGELIER.....	Est et Ouest	21,013	{ Sol avantageux pour la colonisation, de chaque côté de la rivière Croche. Le reste est montagnoux. Le bois de commerce y est en petite quantité.
LEJEUNE.....	I à V. N. E. I à VI. S. O.	32,871	{ Surface en général tourmentée, et peu propre à la colonisation. Bois dominant : épinette blanche dont une grande quantité propre au commerce. Aussi mérisier, érable, orme, frêne, cèdre, sapin, etc.
MAILHOT*.....	I	3,701	{ Situé sur la rive nord est de la rivière Saint-Maurice. Le sol, coupé çà et là de roches, est peu propre à la culture. Bois brûlé. Lacs poissonneux. Bons pouvoirs d'eau.
MÉKINAC.....	I à XII	45,235	{ Sol propre à la culture en certains endroits, mais en partie montagnoux. Les bois sont d'une pousse vigoureuse : érable, mérisier, orme, frêne, bouleau, épinette, cèdre, etc.

* Les chutes de la Tuque qui forment des pouvoirs hydrauliques d'une grande force se trouvent situés en face des lots 21, 22, 23, 24 du premier rang de ce canton. Ces derniers lots sont vacants et mis en réserve pour fins industrielles.

AGENCE DU SAINT-MAURICE.

CANTONS. (Comté de <i>Champlain</i>)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
POLETTE.....	I et II	11,357	Accidenté et même rocheux en plusieurs endroits. On rencontre une certaine étendue de bonnes terres arrosées par la rivière Westouneau et ses affluents. Bons pouvoirs d'eau. Rivières et lacs poissonneux. Pays giboyeux. Le bois de construction a été enlevé, mais le terrain situé entre le lac Soney et le lac Wakamakonka est couvert de beaux bois d'épinette, merisier, bouleau, sapin, pruche, cèdre et pin.
RADNOR.....	I et A	805	Établi en bonne partie. Rocheux et montagneux par endroits. Trente-trois pour cent propre à la culture. Bien boisé: épinette, cèdre et pruche en abondance. Mines de fer. Nombreuses rivières et forts pouvoirs d'eau.
TEREGTTE.....	A, B, C, et I à V.	29,268	Les quatre premiers rangs sont montagneux, mais renferment quelques étendues de beau terrain, aussi fort bien boisés. Quelques pointes de belles terres dans les rangs A, B, et C. Bois: merisier, érable, hêtre, sapin, frêne, cèdre, chêne rouge.
VALLIÈRES..... (Comté de <i>Maskinonge</i>)	I (74 lots)	8,619	Peu propre à la culture. Montagneux et rocheux en différents endroits. Les pouvoirs hydrauliques fournis par les chutes de la Tuque se trouvent situés en face des lots 19 à 23 de ce canton.
CHAPLEAU.....	A et I à V	29,435	Certaines parties offrent quelque avantage à la colonisation. Beaucoup de bouleau. Plusieurs lacs poissonneux et nombreux pouvoirs d'eau.
DECALOSNES.....	I à VIII	13,761	Parsemé de lacs. Le sol est de bonne qualité dans les premiers rangs. Le 3ème rang est accidenté et montagneux. Il y a un peu de pin. Aussi: érable, merisier, bouleau, épinette, frêne et sapin. Plusieurs chutes.

REGION DU LAC-SAINT-JEAN

Les agences comprises dans cette région ouverte à la colonisation sont les agences de St-Charles, du Lac-St-Jean (partie sud), du Lac-St-St-Jean (partie ouest), du Lac-St-Jean (partie centrale), du Lac-St-Jean (partie est), et l'agence du Saguenay.

L'étendue des terres arpentées et offertes en vente dans ces différentes agences s'élève à 1,822,343 acres.

Les terres sont vendues au prix de vingt centins l'acre, excepté dans l'agence de Saint-Charles, où le prix de vente est de cinquante centins, lorsqu'il s'agit de cantons tirant leur importance du voisinage du chemin de fer.

AGENCE DE SAINT-CHARLES

Agent : J. E. BOILY, N. P., rue St-Joseph, St-Roch, Québec.

Le chemin de fer de Québec et du Lac-Saint-Jean et le chemin de fer des Basses-Laurentides traversent les principaux cantons de cette agence. On se rend aux autres cantons par les chemins ordinaires.

Nombre de cantons : 18.

Prix des terres : cinquante centins l'acre.

L'étendue de terres disponibles dans cette agence est de 197,796 acres.

CANTONS.	Rangs disponibles	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèce de bois, etc.
(Comté de Montmorency)			
CAUCHON.....	A et B	17,795	{ Sol généralement stérile. Bois : merisier et épinette.
(Comté de Portneuf)			
ALTON.....	III à VII et rangs A, B, C, D, F, G, H.	7,102	{ Un quart du sol fertile. Le sol du 3ème rang est moins rocheux et montagneux que les rangs situés dans le voisinage de la rivière Batiscan. Partie sud ouest des 6 et 7ème rangs impropre à la culture. Le bois franc domine, Beaucoup d'épinette. Aussi : pruche, merisier, hêtre et érable. Carrière de pierre calcaire au sud du canton.

AGENCE DE SAINT-CHARLES.

CANTONS. (Comte de Portneuf)	Rangs disponibles	Aeres arpentés	Qualités du sol, espèce de bois, etc.
Bois.....	I, à XIV	10,531	{ A proximité du chemin de fer du Lac Saint-Jean. Le tiers des lots qui bordent la rivière Pierre est assez propre à la colonisation. Le bois est long et beau partout : le merisier, l'épinette blanche, le sapin, le bouleau. On trouve de l'érable dans les 3 et 4ième rangs. Lacs poissonneux. Carrière de granit dans le premier rang.
CHAVIGNY*.....	I, VII S. O. II à VI N. E.	24,411	{ Montagneux, rocheux et en grande partie impropre à la culture. Traversé par les rivières Batiscan, Propre et Towachiche. Bois : érable, merisier et épinette blanche. Plusieurs lacs abondent en poisson. Desservi par le chemin des Basses-Laurentides.
COLBERT.....	III, IV, V, VIII à XI et C. B.	11,299	{ Région montagneuse et rocheuse. Les rangs C et D sont absolument impropres à la culture. Ce canton d'une manière générale, offre peu de ressources à la colonisation. Arrosé par les rivières Noire et Petit-Pioul et plusieurs lacs. Bonnes places de moulins. Principaux bois marchands : bouleau blanc et rouge, épinette rouge, sapin et épinette en abondance.
GOSFORD.....	I, VIII et IX	6,345	{ Les sept premiers rangs à peu près totalement établis. Le reste ne vaut rien pour la colonisation. Beaucoup d'épinette pour les billots de commerce.

* La rivière Batiscan forme à différents endroits de superbes chutes capables d'alimenter les moulins les plus considérables.

AGENCE DE SAINT-CHARLES.

écée de bois, etc.

chemin de fer du
Le tiers des lots
rivière Pierre est
la colonisation. Le
beau partout; le
ette blanche, le
u. On trouve de
3 et 4ième rangs.
ux. Carrière de
remier rang.

eux et en grande
à la culture. Tra-
rivière Batiscan. Tra-
achiche. Bois :
et épinette blan-
lacs abondent en
rvi par le chemin
entides.

use et rocheuse.
D sont absolu-
à la culture. Ce
manière générale,
ourees à la colo-
é par les rivières
ion et plusieurs
lacs de moulins.
marchands; bou-
ronge, épinette
épinette en abon-

rangs à peu près
is. Le reste ne
la colonisation.
ette pour les bil-
e.

chutes capables

CANTONS. (Comte de Portneuf.)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc
LASALLE	Rang de la rivière Miquick	1,514	{ Rocheux en général avec des mon- tagnes presque continues. Il y a aux abords de la rivière six lots cultivables. Bois mêlé et de moyenne taille: bouleau, épinet- te rouge et grise et sapin. Les lacs Bellevue et Claire très pois- sonneux. Une carrière de granit.
MARMIER.....	N. E. et S. O. de la ri- vière Tow- achiche	4,746	{ La majeure partie des lots de ces rangs est propre à la culture et à la colonisation. Terrain boisé en épinette blanche, merisier, etc. Pin en petite quantité. Magnifi- ques places de pêche pour la truite et le brochet, surtout dans les lacs Masketsy et Roberge.
MONTAUBAN.....	I à VI I. H. III. IV. V. N. E. A. B. D. E F. G.	11,537	{ Montagneux et rocheux. Terrain, en général, peu propre à la cul- ture. Bois: érable, merisier, épi- nette. Le village de Notre-Dame des Anges a été formé à même ce canton.
TONTI.....	I, II, et III.	8,700	{ Traversé par des caps, des rochers, des lacs et des montagnes, Ter- rain très sablonneux et de nulle ressource pour la colonisation. Bois: sapin, épinette et bouleau. Peu de beau bois de construction.
LAURIER..... (Comte de Quebec)	Nord de la rivière Ba- tiscan.	517	{ Bien boisé. Peu propre à l'agri- culture.
LAURE.....	S. O. N. E. et A.	5,328	{ Dans le voisinage du chemin de fer. N'offre aucune ressource pour la colonisation excepté le rang Ba- tiscan. Lacs très poissonneux. Bois: sapin, épinette, bouleau et merisier. Bons pouvoirs d'eau. Le gibier abonde.
LARUE	Sud de la rivière Ba- tiscan.	695	{ Terres rocheuses et peu propres à la culture. Bois mêlés.

AGENCE DE SAINT-CHARLES.—*Suite.*

CANTONS. <i>(Comté de Québec)</i>	Rangs disponibles	Aeres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois etc.
ROQUES.....	Blocs A. B. C. E.	36	{ Près du chemin de fer du lac Saint-Jean. Généralement impropre à la culture. Pouvoirs d'eau.
ROCMONT.....	I à V	15,667	{ Rocheux et montagneux. Tout ce qui était cultivable est occupé. Bois: érable, merisier, épinette, cèdre et un peu de pin. Toute cette région est remplie de lacs très pittoresques et très poissonneux.
STONEHAM.....	V jusqu'à XX	37,600	{ Bois de bouleau, merisier, épinette. Impropre à la culture.
TWICKESBURY.....	III jusqu'à XX	33,500	{ Bois en assez grande quantité: merisier, bouleau, épinette, etc. Plus d'espaces cultivables.
TREDELL.....	Nord de la rivière Ba- tiscan.	473	{ Situé le long du chemin de fer du Lac Saint-Jean. Impropre à la colonisation. Bois: sapin, épinette, bouleau et merisier. Le gibier abonde: castor, loutre, marte et caribou. Superbes lacs dans le voisinage et pouvoirs d'eau.

AGENCE DU LAC-SAINT-JEAN

(PARTIE NORD-OUEST)

Agent : GEORGES AUDET, de Roberval, Lac-Saint-Jean.

On communique avec cette agence par le chemin de fer de Québec au Lac-Saint-Jean, puis par voitures dans les divers établissements de cette agence.

Nombre de cantons : 9.

Le nombre d'acres de terres à vendre dans cette agence est de 224,168.

Prix des terres : vingt centins par acre.

CANTONS. (Conté de Lac Saint-Jean.)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
ASHUAPMOUCHOUAN ...	IV à IX	9,700	Le sol de la vallée de la rivière Ashuapmouchouan est de qualité supérieure. Grande étendue de terre arable dans ce canton. Terrain bien arrosé et uni. Bois : merisier, cèdre, pin et surtout de l'épinette. Les rivières Chamouchouan, Iroquois et à l'Ours donnent d'excellents pourvoirs d'eau.
CHARLEVOIX.....	II à VII	14,500	Sol propre à la colonisation, surtout sur les bords du lac Saint-Jean. Bois brûlé. Les rangs 5, 6 et 7, sont boisés en bois franc et mou. Ce canton est traversé par la rivière Oniatehouan et dans le même rang se trouvent les fameuses chûtes de ce nom.
CRÉSPIEU	I à VI	24,933	Situé à quelques milles du chemin de fer du Lac Saint-Jean. Sol composé, en forte partie, de terre jaune sablonneuse. Les lots, sur le bord du lac des Commissaires, des 1er, 2e, 3e, et 4e rangs sont assez avantageux. Bois : épinette, sapin, bouleau, merisier. Beaucoup de bois de commerce sur les rivières à la Roche, d'Épinette rouge et aux Rats musqués. Exploitation du bois facile. Lacs poissonneux.

AGENCE DU LAC SAINT-JEAN.— *Suite.*

(PARTIE OUEST)

CANTONS. (Comté du <i>Lac Saint Jean.</i>)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
DARLON.....	I à X	18,690	{ De magnifiques lacs sillonnent ce canton et en font un des endroits les plus pittoresques de la vallée du Lac Saint-Jean. Une certaine étendue propice à la culture. Beaucoup de bois brûlé.
DALMAS*.....	I à IX et Iles de la rivière Péribonka	50,388	{ Sol très propre à l'agriculture, d'épandage facile et aisé à défricher. Grande savane, du lot 31 au lot 46, mais qui peut cependant être aisément asséchée. Les lots de la Grande-Péribonka jusqu'au No. 59 sont de première classe. Richeement boisé en épinette, sapin et bouleau.
DOLBEAU.....	I à XIV et Iles de la rivière Mistassini.	45,707	{ Terrain plan et uni et pas une seule roche. Forêt magnifique : épinette, sapin, peuplier, frêne, tremble, bouleau. Tout ce canton, comme celui de Dalmas, a une grande valeur pour la colonisation.
MALHERBES†.....	I, II du lac des Com- missaires et rang Ouest du chemin de fer.	26,550	{ Le rang I du lac des Commissaires† renferme de bons lots très propres à la colonisation. Arrosé par de majestueux lacs et de nombreux cours d'eau. Essences forestières dominantes ; épinette, bouleau et sapin. Ce canton est traversé par le chemin de ter du Lac Saint-Jean.

* 68 lots ont été réservés dans le canton Dalmas en faveur de la société de colonisation et du rapatriement du Lac Saint-Jean afin d'y placer des colons.

† Ce canton et celui de Crespien ont été "réservés" par le gouvernement de Québec le 17 novembre 1896, pour la société de colonisation de Saint-Jean-Baptiste de Saint-Sauveur. Cette réserve est accordée pour trois années et l'association s'est engagée d'établir au moins 100 colons dans cette intervalle.

‡ Le lac des Commissaires a cinq lieues de longueur et une largeur moyenne d'un demi-mille

AGENCE DU LAC SAINT-JEAN.—*Suite.*

(PARTIE OUEST)

CANTONS. (Comté du Lac Saint-Jean.)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
Ross. AL.....	II à VI, I	9,400	Terrain généralement plan et sol de bonne qualité. A proximité du lac Saint-Jean et terminus du chemin de fer. Bois dominants : épinette blanche, épinette rouge, sapin, bouleau et frêne. Le bois de la partie sud-ouest est brûlé.
Ross.....	I à VII	24,300	Les terrains de ce canton présentent un assez bel aspect et offrent des ressources à la colonisation. Les forêts renferment un peu de bois de commerce, tels que l'épinette blanche à billots, l'épinette rouge et le bouleau. Beaux pouvoirs d'eau fournis par les rivières Oujatchouaniche et Iroquois.

ces de bois, etc.

es sillonnent ce
e un des endroits
ques de la vallée
ean. Une cer-
pice à la culture.
s brûlé.

griculture, d'é-
t aisé à défricher.
la lot 31 au lot
t cependant être
ée. Les lots de
bonka jusqu'au
première classe.
en épinette, sa-

uni et pas une
rêt magnifique :
peuplier, frêne,
i. Tout ce can-
i de Dalmas, a
r pour la colo-

es Commissaires†
s lots très pro-
nisation. Arrosé
eux lacs et de
d'eau. Essences
nantes; épinette.
. Ce canton est
chemin de ter du

la société de co-
les colons.

gouvernement de
de Saint-Jean-
trois années et
tte intervalle.
argeur moyenne

AGENCE DU LAC-SAINT-JEAN

(PARTIE NORD-OUEST)

Agent : ARTHUR POLIQUIN, M.D., de St-Félicien, Lac-St-Jean.

Les voies de communication sont le chemin de fer de Québec au Lac-Saint-Jean, puis par voitures ou par bateau aux divers établissements de cette agence.

Nombre de cantons : 8.

Etendue des terres arpentées dans cette agence : 216,151 acres.

Le prix de vente est de vingt centins par acre.

CANTONS. <i>(Comté du Lac Saint-Jean.)</i>	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
A. IANÉ	A. B. et I à VII	36,422	{ Au point de vue de la colonisation, ce canton a une valeur réelle. Le sol est de plus fertiles. En partie sablonneux et en partie argileux Bois; épinette en quantité, sapin, bouleau, cyprès, fiêne, pin rouge, etc. Le bois est long et d'une bonne grosseur. Pouvoirs d'eau.
DEMEULES	II à VII	10,504	{ Les deux tiers du terrain peuvent servir à des fins de colonisation. Certains endroits même sont dans des conditions fort avantageuses. Les essences forestières sont très variées. L'épinette blanche est abondante et propre à faire du bois marchand.
DEVERBIS*	I à VII	25,856	{ Les lacs sont d'un sol riche; exempts de roches et traversés partout par des ruisseaux. Bois blanc et mou d'une grosse pousse. Les lacs et rivières fournissent de poissons d'excellente qualité. Excellentes pièces pour des montins.

* Cinq îles, respectivement appelées A. B. C. D. E. forment partie de ce canton. La plus considérable de ces îles, celle connue par la lettre D. renferme 123 acres de terre.

Sauf cette dernière, toutes les autres îles sont occupées. Leur sol est excellent et propre à la culture.

AGENCE DU LAC SAINT-JEAN.
(PARTIE NORD-OUEST)

CANTONS. (Comté du <i>Lac Saint-Jean</i>)	Rangs	Acres	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
	disponibles	arpentés	
GERARD.....	I à XIII	33,319	Généralement plan. La terre y est argileuse et de première qualité. Les essences forestières sont variées et très fortes.
NORMANSON.....	Nord-sud et I à IX	18,400	Très bon centre pour des exploitations agricoles. Le terrain se prête bien à toutes les cultures. Déjà largement colonisé. Les espèces de bois dominantes sont l'épinette, le sapin, le bouleau, le cyprès, le tremble, etc. Des chemins partent.
PARENT.....	II à XVI	31,671	En approchant de la rivière Ticonderoga la qualité du sol ne laisse rien à désirer. Tous les lots faisant front à la rivière Mistassini sont très propres à la culture et présentent beaucoup d'avantages aux nouveaux colons par la proximité de la rivière, navigable jusqu'à sa première chute. Il y a actuellement un bateau qui fait le service sur la rivière Mistassini. Bois mêlés et pouvoirs d'eau importants. Peintures et terres en abondance.
PELLETIER*.....	I à IX, rang de la rivière Mistassini rang de la rivière aux Rats.	31,125	Terre fertile, facilement exploitable et offrant aux cultivateurs et colons d'exceptionnels avantages. Traversé par de superbes rivières, et notamment par la Mistassini et la rivière aux Rats. Plusieurs bons chemins de colonisation traversant ce canton. Du bois de toutes les essences et en partie propre au commerce. Excellents pouvoirs d'eau.
RACINE.....	I à VIII	28,851	Entouré par le lac Saint-Jean et la rivière Mistassini. Surface absolument plane et régulière et terre de bonne qualité. Au centre du canton, une savane inculte. Grands bois verts consistant en sapin, cyprès, épinette de toutes les qualités.

* Les Pères Trappistes possèdent dans ce canton un établissement d'une étendue de 6,000 acres de terre, dont deux mille en savane. Cet établissement qui n'est créé que depuis 1893, est en pleine voie de développement.

AGENCE DU LAC SAINT-JEAN.

(PARTIE CENTRALE.)

Agent : SÉVÉRIN DUMAIS, d'Hébertville.

On communique avec cette agence par le chemin de fer de Québec et du Lac Saint-Jean jusqu'à Chambord, et de Chambord à trois milles d'Hébertville par l'embranchement du chemin de fer de Chicoutimi.

Nombre de cantons : 12.

Les terres arpentées dans cette agence embrassent une étendue de 240,098.

Prix des terres : vingt centins l'acre.

CANTONS. (Comté du Lac Saint-Jean.)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc
CARON	A et B et I à IX	18,397	{ Sol de qualité supérieure et avanta- geux à la colonisation, surtout dans les 5, 6, 7 et 8ième rangs. Le bois consiste surtout en épi- nette, cèdre, bouleau, etc. Lacs fort poissonneux.
DELISSÉ	III à VII et rangs I, II, III de l'île d'Alma	15,193	{ Terrain de première qualité, et dé- pourvu de roches. Du sapin, du bouleau et de l'épinette comme bois dominants. Peu de pin. L'île d'Alma* a un sol très riche et est fortement boisée d'espèces mêlées, volumineuses et éle- vées. Le poisson abonde.
DEQUES	I à XV	40,936	{ Ce canton, d'environ 70 milles car- rés, est pour moitié propre à la culture. Arrosé par la rivière. Noire, à Prudent, et plusieurs lacs généralement très poisson- neux. Bois de toutes les essences.

* La superficie de l'île d'Alma est de 9,976 acres. Une autre île du même canton, marquée G, compte 1,300 acres disponibles.

Il ne reste plus que quelques lots à vendre dans l'île d'Alma.

AGENCE DU LAC SAINT-JEAN.

(PARTIE CENTRALE.)

CANTONS. (Comté du Lac Saint-Jean.)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
AUGMENTATION DE DEQUEN.....	A. B. C.	35,000	{ Les rangs A. B. C. sont des lopins considérables de terre forte argileuse de première classe. Il n'y a aucune, roche ni colline, ni montagne. Des lacs et de magnifiques ruisseaux le sillonnent.
MARNIER.....	I à VI	20,138	{ Le moins accidenté de tous les cantons du lac St. Jean. La forêt a été largement exploitée: il reste encore un peu de pin blanc. La rivière Pérignonka borne ce canton au nord et fournit quatre magnifiques pouvoirs hydrauliques qui se divisent à peu près également le front du canton. Le canton est dépourvu de roches et contient partout d'excellente terre. On compte une vingtaine de petits lacs, entourés de belles forêts sur les 5ème et 6ème rangs.
JOGES.....	I à VII	17,000	{ Les deux tiers bons à la culture. L'autre tiers compris dans la partie des rangs 1, 2, 3, 4, 5 qu'avoisine la rivière Pérignonka, à l'ouest de la ligne centrale est formée de rochers. La vallée de la rivière Belley est assez riche en bois de commerce. Bons pouvoirs d'eau sur la Pérignonka.
LABARRÉ.....	I à IX et rang du Saguenay	17,610	{ De bonne qualité agricole pour les trois quarts. Ce terrain n'exige pas un grand coût pour sa première préparation à la culture. Il y a de magnifiques alluvions de chaque côté de la rivière Bédard, depuis le 7ème rang jusqu'au 10ème. Le bois a été dévasté par l'incendie.

AGENCE DU LAC SAINT-JEAN.
(PARTIE CENTRALE.)

CANTONS, (Comté du Lac Saint-Jean.)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualités du sol, espèce de bois, etc
MESY.....	II et III rang Ouest et II, III, rang Est et IV et V	6,545	Aspect montagneux en certains endroits et peu propre à la culture. Terrain d'assez bonne qualité ailleurs. Bois de toutes les essences et d'une grande hauteur surtout dans la vallée de la Belle-Rivière. Lacs poissonneux et bons pouvoirs d'eau.
METABETCHOUAN.....	II à VII	10,405	Le sol, dans les rangs 3, 4, et 5 sans être de qualité supérieure, permet de former de bons établissements agricoles. Il est préférable dans les rangs 6 et 7. Ce canton est à proximité du chemin de fer. La forêt a été ravagée par l'incendie. Les chutes et rapides de la rivière Metabetchouan forment de puissants pouvoirs d'eau.
SIGNAY.....	IV et X & Ouest	664	Ce canton est à peu près entièrement occupé: il ne reste plus que quelques lots. Le terrain est d'une grande fertilité. Bons pouvoirs d'eau fournis par la rivière Bédard.
ST-HILAIRE.....	I à VII et rangs des lacs à la Carpe et de la rivière Metabetchouan	35,174	La vallée de la Belle Rivière, le voisinage du lac des Cèdres, la rive droite de la rivière Metabetchouan et une partie des 2 ^{ème} et 4 ^{ème} rangs offrent des lopins de terre de bonne qualité. Le reste du canton est d'un sol très pauvre. Boisé d'épinette blanche, rouge, sapin, bouleau, etc. Les lacs fourmillent de poisson. A proximité du chemin de fer.
TAILLON.....	I à XII	23,126	Sol de première qualité, notamment à l'est de la ligne centrale. Pas de roches mais une grande savane entre la rivière Péribonka et le lac Saint-Jean. Le sous-sol de cette savane est d'excellente terre, et peut être irriguée. La terre dans ce canton est propre à toutes les cultures de notre pays. Bois mêlés et bons pouvoirs d'eau.

AGENCE DU LAC SAINT-JEAN.

(DIVISION EST.)

Agent : A. STURTON, Chicoutimi.

Les voies de communication pour se rendre à cette agence sont le bateau à vapeur, de Québec à Chicoutimi, ou encore le chemin de fer du Lac Saint-Jean, de Québec à Chambord, et de ce dernier endroit à Chicoutimi.

Nombre de cantons : 19.

Etendue des terres arpentées dans cette agence : 325,248. acres.

Prix de vente : vingt centins l'acre,

CANTONS. (Comté de Chicoutimi)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
BAGOT.....	1, 2, 3 et 4e rangs de Grande- Baie et rangs VI VII et IX X, XI, XII et 2e rangs du chemin Bagot et rangs N. E. et S. O.	15,460	{ Terre de bonne qualité du côté nord et rocheuse et accidentée du côté sud. Le feu a détruit une grande partie du bois.
BÉGIN.....	I, II, III.	14,700	{ Généralement plan. Montagne de peu d'étendue au centre et à l'ouest du 1er et 11e rangs. Le sol est de terre forte avec une couche de terre jaune. Très favorable à la colonisation. Arrosé par les rivières des Aulnais, à l'Ours, etc. Nombreux lacs. Un quart du canton a été ravagé par le feu, surtout dans les parties est et ouest. Le reste est couvert de beaux bois : épinette blanche, pin blanc, sapin, bouleau, merisier, épinette noire, aulne, cormier.
BOILEAU.....	I à VII et rangs A. B	31,420	{ Les rangs 4, 5, 6 et 7 sont les plus recommandables. Il y a beaucoup d'épinette et de bouleau. Tous les lacs du canton sont remplis de truite. De bonnes places de moulins sur toutes les rivières.

AGENCE DU LAC SAINT-JEAN.

(DIVISION EST.)

CANTONS (Comté de Chicoutimi)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois etc
BOURGKT.....	I, II, III, IX et rangs Est Ouest BCD et rang IX	15,738	Magnifique canton d'une grande valeur pour la colonisation. Terre de bonne qualité, supérieure en plusieurs endroits. Beaucoup d'épinette et de pin blanc. De bons pouvoirs d'eau sur le 7ième rang.
CHICOUTIMI.....	I, III, V, VII, IX et rang S.O.	1,289	Ce canton compte déjà de nombreux établissements. Le sol est bon. Pas de bois.
FALARDEAU.....	I à III	11,642	Généralement accidenté et montagneux. Peu de bois de commerce. Carrière de pierre à chaux dans le 3ième rang.
FERLAND.....	Ouest et est du bras Ha- melet ouest et est de la rivière Ha! Ha! et rang du chemin St-Urbain.	17,539	Ce canton se trouve sur les côtes de la baie des Ha! Ha! Généralement accidenté, avec vingt pour cent de terrain colonisable. Les rangs est et ouest du bras Hamel sont les plus avantageux. Bois : bouleau, tremble, épinette, sapin, cyprès, merisier, frêne. Le bois est surtout bon dans la partie sud. Importants pouvoirs d'eau.
HARVEY.....	A et I à VI	24,550	Un quart de bonne terre. Bien boisé et un peu de bois de commerce.
JONQUIÈRE.....	I à IX et rangs nord sud du chemin Ké- nogami.	7,668	A l'exception de quelques petits espaces rocheux, tout ce canton renferme de bonne terre. Bois : bouleau, épinette blanche et un peu de pin. Indices de mines de mica.
KÉNOGAMI.....	I à V et rangs nord sud et A et rangs II, 3 et 4 nord du chemin Ké- nogami	40,065	La plupart des lots sont susceptibles d'être cultivés. Le terrain est assez fertile et exige peu de chose pour sa première préparation. C'est une terre d'alluvion boisée de merisier, d'épinette, de sapin, de bouleau, et de cèdre. Magnifiques pouvoirs d'eau fournis par les rivières. Le lac Ké-nogami fournit de la truite en abondance.

AGENCE DU LAC SAINT-JEAN.

(DIVISION EST.)

CANTONS. (Comté de Chicoutimi)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc
LABRECQUE	I, II, III	13,150	Terrain plan ou onduleux dans sa plus grande partie. Propre à la culture. Arrosé par les lacs aux Brochets, Chabot, Tommy qui sont poissonneux. Les deux tiers de ce canton ont été ravagés par le feu, notamment dans la partie ouest des lacs qui viennent d'être mentionnés. Le reste du canton contient des bois d'une belle pousse tels que épinette blanche, rouge, sapin, bouleau, merisier, pin blanc, aulne, cornier.
LATERRIÈRE.....	I à XIV	12,500	Dans plusieurs rangs, l'incendie a détruit le bois. La terre est de bonne qualité.
OTIS.....	I à VII et rang A	30,250	Le sol est généralement d'une bonne qualité dans les 3, 4 et 5ième rangs et au sud-est du lac Otis. Au nord-ouest du lac, une grande partie est terre inculée. Peu de bois de commerce.
PERIGNY.....	A. B. C. D. E. F. G.	15,512	Nature montagneuse, et généralement peu propre à la culture. Peu de bois de commerce. La rivière Saint-Jean forme plusieurs pouvoirs d'eau.
SIMARD.....	I à IX et rang A.	22,200	A l'est de la rivière Shipshaw, le bois a été détruit par le feu. Ce canton est, pour une bonne moitié, très propre à la culture et bien boisé dans les 3 et 4ième rangs. Les défrichements dans le rang A sont déjà considérables. Bois: houleau, merisier, épinette, cèdre et frêne.
SIMON.....	I et II	1,000	Bon pour lots à bois de chauffage seulement. Rocheux et absolument impropre à la colonisation.

de bois etc

une grande sation. Terre e, supérieure s. Beaucoup a blanc. De sur le 2ième

jà de nom- s. Le sol est

é et monta- le commerce. chaux dans

r les côtes de al Générale- e vingt pour isable. Les bras Hamel eux. Bois : inette, sapin, ne. Le bois s la partie uvoirs d'eau. terre. Bien bois de com-

quelques petits t ce canton t terre. Bois : anche et un s de mines

susceptibles terrain est ige peu de ère prépara- e d'alluvion e épinette, de t de cèdre. o d'eau four- Le lac Ké- la truite en

AGENCE DU LAC SAINT-JEAN.

(DIVISION EST.)

CANTONS. (Comté de Chicoutimi.)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
SAINT-GERMAIN.....	I à III et rangs A. B. C. D. E. F. H.	15,676	Terrain montagneux. Certains endroits absolument incultes. Les lacs sont très poissonneux. Bons pouvoirs d'eau.
TACHE.....	I à VI	21,944	Ce canton, situé au nord de la rivière Saguenay, renferme une excellente terre arable propre à des établissements de première classe. Les bois de toutes les espèces y croissent en abondance. Nombre de pouvoirs d'eau peuvent être utilisés pour l'intérêt futur des colons.
TREMBLAY.....	VI à X	12,635	Le sol est généralement plan, sans roche aucune, très bon et composé d'une épaisse couche de terre arable. Ce canton est à 8 milles de la ville de Chicoutimi. L'épinette noire et l'épinette rouge sont les essences de bois dominantes.

AGENCE DU SAGUENAY.

Agent : EUG. CARON, de Tadoussac.

On communique à cette agence, de Québec à Tadoussac par le bateau à vapeur et par le chemin de Québec, à Tadoussac par la rive nord.

Nombre de cantons : 19.

Etendue des terres arpentées dans cette agence est de 309,431 acres.

Le prix des terres est de vingt centins par acre.

CANTONS. (Comté du Saguenay.)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
ALBERT	I à VI et rangs A Ouest et Est	23,430	{ Quoique accidenté, le sol est d'assez bonne qualité. Bien boisé et beaucoup de cèdre propre à la construction. Truite et saumon. Bons pouvoirs d'eau. Ce canton est en communication directe avec Tadoussac, hiver et été, par le chemin Albert.
ARNAUD.....	B'ocs E. F. G.	251	{ Terre jaune, rocheuse. Bons terrains à pâturage. Assez bien boisé en épinette et bouleau. La mer charroie sur les rivages une grande quantité d'herbes marines (barnèche)
BERGERONNES.....	I à IV et rangs A B	22,740	{ S'il y a des montagnes, il y a aussi de belles vallées avec terrain colonisable. Forêt offrant toutes les essences : épinette, sapin, bouleau, cèdre, frêne, pin, merisier, etc. Dans la partie nord le bois est brûlé. Les rivières et lacs regorgent de truite. Mines de mica blanc.
ESCOUMAINS.....	I à VII	26,371	{ Les lots des rangs 1 et 2 sont presque tous occupés. Certaines étendues de bonne terre.
FERVILLE	I à IX	17,586	{ Le terrain est d'une bonne qualité, mais quelque peu entrecoupé par des rochers. Riche pousse de bois dans les 7e, 8e et 9e rangs.

AGENCE DU SAGUENAY.

CANTONS. — (Comté du <i>Saguenay</i> .)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
LACOSTE.....			{ Terrain minier. Mines de mica. Peu propre à la colonisation.
LAVAL.....	I à V	5,603	{ Ce canton n'être guère d'avenir pour des établissements agri- coles. L'épinette, le pin gris, le sapin, le bouleau, etc., croissent ici. On trouve en abondance le sable magnétique.
LETELLIER.....	I, II	1,036	{ Le village des Sept Îles se trouve dans ce canton. Peu de culture. La principale industrie est la pêche à la morue. Le gibier abonde sur les îles situées à l'en- trée des Sept Îles et sur les lacs et rivières qui se déchargent dans la baie. La baie des Sept Îles constitue un excellent port de mer.
MANICOUAGAN.....	I à VI et rang de la Pointe aux Outardes.	27,027	{ Aspect agréable comme site. La partie sud est moitié en savane, mais toute la partie nord est com- posée de terre noire. Les lous- marins abondent sur les luttures. Dépôts d'ocre ferrugineuse. Pon- voirs d'eau très importants sur les rivières Manicouagan et des Outardes.
DUMAS.....	I à II Est I Ouest	77,000	{ Situé sur la rive droite de la rivière Saguenay, à 10 milles de son em- bouchure. Sol accidenté, mais riche et fertile, et propre à toute espèce de culture. La meilleure partie des terres se trouve des deux côtés de la route St-Etienne. Beaucoup de brûlé de deux côtés de la vallée du Petit-Saguenay. Boisé de bouleau, cèdre, sapin, pin blanc et rouge, épinette, bou- leau, etc. Dans la vallée du Petit- Saguenay, le sol et le bois sont de qualité supérieure. Lacs pois- sonneux.
PONTGRAVÉ.....	Blocs A B. C. D.		{ Terrain minier.

AGENCE DU SAGUENAY.

CANTONS. (Comte de Saguenay.)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
SAGUENAY	I, II	2,754	{ Environ la moitié de terre excellente ; le reste, de qualité variée et montagneux.
TADOUSSAC	I Est, I, II, Ouest, rang Bergeronnes rangs Est et Ouest d'Albert, rang de la rivière à Baude	8,680	{ Déjà considérablement colonisé. Etendues éparses de bonne terre. En général la terre est sablonneuse et rocheuse.
(Comte de Charlevoix)			
CALLIÈRES.....	I à IV et X et rang Nord	14,219	{ Dans les 4e, 5e, 8e et 9e rangs, le sol est bon. Les autres parties sont très rocheuses. Tous les lacs du canton sont remplis de truites. Bons pouvoirs d'eau.
CHAUVEAU.....	I à III	16,209	{ Les douze premiers lots des rangs 1 et 2 et tout le rang 4 sont incultes. Le reste, quoique rocheux, est colonisable. Les rangs 2, 3 et 6 sont bien boisés en bois d'épinette marchande. La partie supérieure du canton comprenant les rangs 4, 5 et 6, est extrêmement montagneuse. Beaucoup de cèdre dans les environs du lac au Plongeon et du lac aux Îlots.
DE SALES.....	I à VIII et rangs A, B, D, E.	13,607	{ Quelques petits vallons de bonne terre—mais rocheuse. Boisé en épinette et sapin.
SETTRINGTON.....	III à VI	500	{ Un certain nombre de lots seulement à vendre dans les rangs indiqués, car la plus grande partie du canton est colonisée. Le sol est d'excellente qualité, bien que rocheux par endroits.

de bois, etc.

es de mica.
nisation.

ère d'avenir
ments agri-
pin gris, le-
ce., croissent
abondance le

es se trouve
de culture.
strie est la
Le gibier
tuées à l'en-
sur les lacs
déchargent
ie des Sept
cellent port.

ne site. La
en savane,
ord est com-
Les loupes-
les battures.
neuse. Pon-
portants sur
gan et des

de la rivière
s de son em-
denté, mais
apte à fonte
la meilleure
trouve des
St-Etienne.
deux côtés
it-Saguenay.
cèdre, sapin,
inette, bon-
te du Petit-
e bois sont
Lacs pois-

AGENCE DU SAGUENAY.

CANTONS. (Comté de Chicoutimi)	Rangs disponibles	Aeres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
LABROSSE.....	I à VI et rangs A. B.	43,738	{ Le sol est inculte, excepté quelques parties se trouvant le long du portage qui conduit du Saguenay à la rivière Sainte-Marguerite. Les lacs sont poissonneux en truites. Bonnes places pour moulins.
SAINT-JEAN.....	I à III	8,574	{ Nombreuses vallées entourées de hautes montagnes. Un certain nombre de lots propres à la cul- ture. Plus de bois de commerce, le feu ayant dévasté la région.

REGION DU BAS SAINT-LAURENT.

On comprend dans les limites de cette grande région, les agences de Montmagny, de Grandville, de Rimouski, et de la vallée de la Métapédia.

L'étendue totale des terres arpentées et mises en vente dans ces diverses agences de 2,373,293.

Le prix des terres est fixé à trente centins l'acre.

AGENCE DE MONTMAGNY.

Agent : CHS-FRS LECLERC, Montmagny.

Le chemin de fer Intercolonial conduit de Lévis à l'agence de Montmagny. De Montmagny, aux différents cantons compris dans l'agence, on prend les chemins ordinaires.

Nombre de cantons : 12.

Etendue de terres disponibles dans cette agence : 312,200.

Le prix des terres est de trente centins par acre.

CANTONS. (Comté de Montmagny.)	Rangs disponibles	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèce de bois, etc.
ARMAGH (partie).....	I 1 S. E. 2 S. E. 1 N. O.	1,250	{ Rocheux. Quelques bonnes terres propres à la colonisation.
ASHBURTON	I, II, VI à IX et A B, C, D.	17,634	{ Le sol est généralement de terre jaune et grise. Les rangs A.B.C. ne valent absolument rien au point de vue de la colonisation. Le terrain est rocheux presque partout. Le bois dominant est l'épinette, le sapin, le merisier et l'érable. La partie cultivable est en partie colonisée.
BOURDAGES.....	I, IV, V, IX, X et A, B.	19,695	{ Une bonne partie des rangs A.B.C. 5, 6, 7 sont en savane et dénués de bois de commerce. Les rangs 8 et 9 sont rocheux et impropres à la culture. Ils contiennent du bois mêlé, mais la bonne épinette a été enlevée. Le bois de construction, surtout l'épinette, est commun. Bons pouvoirs d'eau.
MONTMAGNY	I, II, III, IV, V, VI, N, E I, V, VI, S, O.	8,803	{ Ce canton est déjà établi sur plusieurs rangs. Le sol est bon, mais rocheux. Bien boisé.

AGENCE DE MONTMAGNY.

CANTONS. <i>Comte de Montmagny</i>	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
PATTON..... <i>(Comte de L'Islet)</i>	I à VII	19,855	De bonne qualité et favorable à la culture, excepté sur le 3e rang. Le 5ième rang est déjà presque entièrement colonisé. Tous ces terrains sont peu rocheux et couverts de différents bois. Beaucoup d'érable, de merisier et d'épinette.
ARAGO.....	I à VII	23,737	A l'exception du 7ième rang, le sol est généralement propre à la culture. Le bois de commerce a été coupé; il reste encore de l'épinette, propre à la pulpe, du merisier et du cèdre. Quelques petits lacs et plusieurs pouvoirs d'eau.
ASHFORD.....	II à XI	25,863	La terre est généralement pauvre et raboteuse et certaines étendues seulement présentent quelques avantages pour la colonisation. Les principaux bois sont le cèdre, le merisier, l'épinette et le sapin.
BEAUBIEN.....	I à IV	9,629	A l'exception des rangs 3 et 4, les autres valent assez peu de chose. Bois de diverses espèces: merisier, érable, épinette, cèdre et sapin. Ce canton est d'un accès facile et bien arrosé. Traversé par le chemin Arago.
CASGRAIN.....	I à VIII et A	21,600	Les cinq derniers rangs, en partie recouverts d'érable, présentent un sol sablonneux et de bonne qualité. Ce canton fournit de bons pouvoirs d'eau. Bois: épinette.
DIONNE.....	I à VI et A	28,872	Bonnes terres. Dans les fonds et le long des rivières et ruisseaux, le sol est un composé de terre glaise mêlée d'argile très riche. Les 3e, 4e et 6e rangs sont surtout très avantageux pour la colonisation. Bois: épinette, merisier, bouleau. Le feu a considérablement amoindri le bois de construction.

AGENCE DE MONTMAGNY.

CANTONS. (Comte de l'Islet)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois etc.
FOURNIER.....	I à IX	21,647	{ Montagneux et rocheux. A peu d'exceptions près, le sol est inférieur et peu propre à la culture. Les bois sont mêlés, mais l'épinette et le sapin dominant. On remarque plusieurs milles en savane en arrière du 6ième rang.
GARNEAU.....	I à VIII et A	28,696	{ Les cinq derniers rangs offrent une surface généralement unie et recouverte de bois franc d'essences différentes. Une certaine étendue propre à la colonisation. Un peu rocheux.
LAFONTAINE.....	I à VIII et A	34,747	{ Il y a de bons lots dans les rangs 1, 2 et 3. Un peu rocheux en général. Du bois dans la partie ouest.
LESARD.....	III, IV et A, B.	5,107	{ Le sol est de qualité supérieure, à l'exception des rangs A, B. où il devient rocheux. Bois : merisier, érable, hêtre, bouleau et cèdre. Les feux et les chantiers ont détruit le bois de commerce.
LEVERRIER.....	I à IX	41,904	{ Quoique accidentée, la surface générale est assez propre à la culture. Il n'y a qu'une certaine partie du rang 8 qui soit inculte. On trouve ici toute espèce de bois de construction à l'exception du pin. Sur les hauteurs ; merisier, érable, épinette, hêtre, sapin, bouleau ; dans les parties basses, cèdre, frêne, épinette rouge et noire.

es de bois, etc.

favorable à la
sur le 3e rang.
t déjà presque
nisé. Tous ces
ou rocheux et
nts bois, Beau-
merisier et d'é-

me rang, le sol
e propre à la
de commerce a
encore de l'é-
a pulpe, du me-
dre. Quelques
sieurs pouvoirs

lement pauvre
taines étendues
otent quelques
a colonisation.
is sont le cèdre.
ette et le sapin

ngs 3 et 4, les
z peu de chose.
espèces : meri-
ette, cèdre et
est d'un accès
rosé. Traversé
go.

ns, en partie
a. présentent un
de bonne qua-
ournit de bons
Bois : épinette.

les fonds et le
et ruisseaux, le
é de terre glaise
s riche. Les 3e.
nt surtout très
a colonisation.
erisier, bouleau.
blement amoin-
struction.

SOUS-AGENCE DE MONTMAGNY.

Sous-agent : **LOUIS-JOSEPH TURGEON**, Saint-Philémon, comté de Bellechasse.

Les voies de communication sont le chemin de fer Intercolonial, de Québec à Saint-Charles, ou à Saint-Valier, et par voitures jusqu'à Saint-Philémon.

Nombre de cantons : 7.

Etendue des terres disponibles et offertes en vente : 213,079 acres.

Prix des terres : trente centins par acre.

CANTONS. (Comté de Bellechasse)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc
ARBAUGH (partie).....	1. S. E. Q. S. E. 1. N. E. Q. N. E. 1 à VI N. O.	17,500	{ Terrain généralement rocheux. Les lots des rangs 4 et 5 sont pour la plupart impropres à la culture. Le bois de commerce consiste en épinette d'une très belle venue. Il y a aussi beaucoup de merisier et de cèdre.
BELLECHASSE	1 III à VIII	16,942	{ Bonnes terres en différents endroits, sauf dans le rang 5 N. O. qui est impropre à la culture. Les bois dominants sont l'épinette, le sapin, avec le bouleau, le merisier et l'érable. Belles sucreries. Les rivières aux Orignaux et Noire fournissent de bons pouvoirs d'eau.
BECHELAN	VI et VII	608	{ Les 11 premiers rangs sont à peu près complètement établis et il ne reste plus que quelques lots dans les rangs 6 et 7. Ce canton est bien arrosé, bien boisé en bois franc et le sol d'une assez bonne qualité. Plusieurs places de moulins.
DAAQUAM	1 à VII chemin Mailleux	23,311	{ Ce canton est partout uni et assez exempt de roches. Des mieux adaptés pour des établissements agricoles. La terre est partout de bonne qualité, surtout dans le premier rang, où l'on rencontre de: prairies naturelles contenant d'excellent foin. Bois : épinette, cèdre, sapin, etc.

SOUS-AGENCE DE MONTMAGNY.

CANTONS. (Comte de Bellechasse)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc)
MAILLOUX.....	IV à VII rang de la rivière	8,032	{ Le sol est assez bon. mais fort rocheux. Les meilleurs lots se trouvent dans le rang N.-E. de la rivière du Pin et sur la partie est des rangs I et II. Bien boisé en érable, merisier, bouleau, épinette et cèdre.
ROUX..... (Comte de Montmagny.)	I à VII chemin Mailloux	23,724	{ Quelques montagnes, mais en général le sol est plan ou à pente douce. Terres de bonne qualité. Le 1er rang S.-O. est de qualité inférieure. Le bois dominant est l'épinette, avec le sapin, le bouleau, le merisier et l'érable. Lacs assez poissonneux et bons pouvoirs d'eau, notamment sur la rivière Etchemin.
PANET	I à XII	39,719	{ Terrain onduleux, un peu rocheux mais offrant tout de même des ressources à la colonisation. Bois : cèdre et épinette. Sur les rangs 1, 2, 3, le cèdre est meilleur et plus gros que dans les terres. Il y a aussi du bouleau et du sapin.
ROLETTE.....	I à VII	27,600	{ Le long du fronteau des rangs 6 et 7 il y a quelques lots propres à la culture. Le sol est onduleux, et assez rocheux. Très bien boisé en épinette, érable, bouleau et cèdre. Il y a beaucoup d'épinette le long de la rivière aux Originaux et des autres cours d'eau.
TALON	I à X	55,643	{ La qualité du sol est assez bonne surtout à partir du 6ième rang en allant vers le sud jusqu'à la frontière. Rocheux dans les autres parties. Le lac de la Frontière abonde en truite, touradi, etc. Le bois franc de mine et est d'une belle venue.

AGENCE DE GRANDVILLE

Agent; N. LEBEL, Fraserville, comté de Témiscouata.

Les voies de communication sont le chemin de fer Inter-colonial, de Lévis, à la résidence de l'agent; et de là, chemins ordinaires pour se rendre aux différentes parties de l'agence.

Le chemin de fer Témiscouata, de la Rivière-du-Loup à Edmunston, se trouve aussi à traverser un bon nombre de cantons de cette agence.

Nombre de cantons : 24.

Etendue de terres disponibles dans cette agence : 642,880 acres.

Prix des terres par acre : trente centins.

CANTONS. (Comté de Kamouraska.)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
BUNGAY	II à IX	24,809	{ Terre assez productive dans les premiers rangs, mais à partir du 6ième rang jusqu'au 9ième rang, le sol est rocheux et impropre à la colonisation. Les bois ont été enlevés.
CHAROT	I à XII	57,000	{ La partie sud du canton, comprise entre les 7, 8, 9, 10, 11 et 12ième rangs offre un sol argileux, propre à la culture et couvert généralement de bois franc. Terrain accidenté sur une bonne étendue. Lacs assez poissonneux.
CHAPAIS.....	I à XII et A B	54,279	{ Une bonne étendue de terre colonisable dans les 8 premiers rangs; à partir du 9ième rang, le terrain est inégal, bouleversé et rocheux. Lac de l'Est poissonneux.
IXWORTH.....	V, VII à XVI	38,984	{ Montagneux dans toute son étendue. Sol propre à la culture le long des rivières. Bois mêlé, mais la plus grande partie du bois de construction a été enlevée.

AGENCE DE GRANDVILLE.

CANTONS. <i>(Comté de Kamouraski.)</i>	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
PAINCHAUD.....	I à VII rangs A. B.	39,705	{ Sol assez bon sur le chemin Taché, mais de qualité inférieure ailleurs. Bois : épinette, bouleau, sapin et beaucoup de cèdre.
PARRE	V à VIII et A, B, C.	26,464	{ Sol onduleux et très rocheux ; la forêt a été presque entièrement détruite par le feu.
POHÉNÉGAHOOK.....	I à XI	35,934	{ Quelques terrains médiocres dans les 1er et 2ième rangs, mais partout ailleurs la terre est bonne pour toute espèce de culture. Ce canton est important comme centre de commerce à cause de son beau lac et des communications par eau de ce lac à la rivière Saint-Jean. Bois de toute espèce. Le pin a été enlevé mais il y a beaucoup d'épinette, de cèdre, merisier et érable.
WOODBIDGE.....	II à IX	17,159	{ Les cinq premiers rangs sont quelque peu propres à la culture. Le reste est de qualité inférieure. Le bois a été presque tout brûlé.
<i>(Comté de Temiscouata.)</i>			
ARMAND	A, B, C, D, E et I, II, IX, X, XI, XII et XIV.	22,164	{ Très montagneux, avec certaines petites étendues de terres cultivables entre les montagnes. Les principaux bois sont le sapin, le cèdre et l'épinette. Des érablières en plusieurs endroits. Le bois de pin y est rare.
AUCLAIR.....	R. S. O. R. N. E.	12,400	{ Des plus avantageux pour la colonisation. Terres d'alluvion en beaucoup d'endroits sur le bord de la rivière Squateck. Terrain rocheux et accidenté sur les bords du lac du Pain-de-Sucre. Les essences sont variées : sur les terres basses et unies, on trouve de l'orme, du frêne et du cèdre, et sur les terres élevées et accidentées, du bouleau, de l'épinette, du cèdre, etc.

AGENCE DE GRANDVILLE.

CANTONS. — (Comté de Témiscouata.)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
BEGON	I à VIII A. B. C.	14,020	<p>{ Les derniers rangs sont exceptionnellement beaux et d'un sol très propre à toute sorte de culture. Les premiers rangs sont rocheux. Le bois de construction a été notablement amoindri par les incendies.</p>
BOTSFORD.....	I, II et VII à IX	26,234	<p>{ Excellentes terres, propres à être livrées à la colonisation. Il y a quelques montagnes, mais elles sont presque toutes recouvertes de terre. Bois gros et long et sucreries très étendues.</p>
CABANO	I à XIII	47,813	<p>{ Sol de bonne qualité dans les dix derniers rangs, mais un peu rocheux. Particulièrement propre à la culture du foin en certains endroits. Bois : épinette, érable et cèdre ; ce dernier domine. Le bois de commerce a été assez largement exploité et la gare du chemin de fer de Témiscouata, St. Louis, du Ha! Ha! est située dans ce canton.</p>
DEMESE	I à VIII	24,226	<p>{ Ce terrain est très avantageux à la colonisation. Quelque peu accidenté. La culture peut y être exercée avec profit, surtout sur le parcours du chemin Taché. Bois mêlés et lacs poissonneux.</p>
DENONVILLE.....	I à VIII Rang A.	5,876	<p>{ La qualité du sol dans près des deux tiers de ce canton est d'assez bonne espèce. Un peu rocheux cependant dans les trois premiers rangs. Bois : cèdre, pin et épinette. Bonnes sucreries.</p>

AGENCE DE GRANVILLE.

CANTONS. — (Comté de Témiscouata.)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
ESTCOURT.....	I à VIII	43,362	Ce canton dont le sol est généralement plan, peu rocheux et bien arrosé, offre une belle perspective au colon. Pourvu en outre de bois excellent et de rivières assez considérables.
HOCQUART.....	I, IV à VII rangs A BC	6,505	Terrain montagneux et inégal. Dans les 5e, 6e, 7e et 8e rangs de belles érablières. En général, assez passable pour la culture.
PACKINGTON.....	I à XIII	41,484	Le sol est presque partout propre à la culture, quoique accidenté en plusieurs endroits. Le bois est généralement très gros et très long. Les essences forestières sont : sur les hauteurs, l'érable, le merisier, le frêne, le hêtre ; dans les fonds, l'épinette, le sapin et le cèdre. Bons pouvoirs d'eau. Excellents terrains de chasse pour le caribou et le chevreuil.
RAUDOT.....	I à VIII et A et B	30,946	De fort bonnes terres, avec des sucreries sur presque tous les rangs. Les principaux bois sont l'épinette, le sapin, le bouleau, le merisier et l'érable. Lacs nombreux et excellents pour la pêche.
ROBINSON.....	I à V	12,894	Le terrain, quoique très coûteux, est assez bon pour la culture. L'épinette, sapin, merisier, hêtre et l'érable. Ce canton est sillonné de rivières et ruisseaux.
RONTAILLE.....	I à VIII	21,223	Le sol est généralement bon partout, excepté sur la chaîne de montagnes au nord de la Touladi. Excellents fonds d'ormes et de frênes sur les bords de cette rivière. Bois boisé en épinette, cèdre et quelques pins. Lacs poissonneux.

es de bois, etc.

sont exception-
et d'un sol très
orte de culture.
gs sont rocheux.
uction a été no-
dii par les in-

propres à l'être
isation. Il y a
gnes, mais elles
sont recouvertes
gros et long et
ndues.

é dans les dix
ais un peu ro-
èrement propre
oin en certains
épinette, érable
ier domine. Le
cc a été assez
é et la gare du
e Témiscouata,
Hal est située

avantageux à la
quelque peu accl-
e peut y être
t, surtout sur le
in Taché. Bois
poissonneux.

dans près des
anton est d'as-
Un peu ro-
dans les trois
Bois : cèdre,
Bonnes sucre-

AGENCE DE GRANVILLE.

CANTONS. (Comté de Témiscouata.)	Rangs disponibles	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèce de bois, etc.
ROUILLARD.....	Rang E. Rang O.	7,000	Traversé par le grand lac Squateck et la rivière Owen * Les bords de ce lac sont escarpés et couverts de bois francs sur les hauteurs et de bois mous mêlés près du lac. Les terres sont exceptionnellement bonnes ; il n'y a ni montagnes, ni rochers, ni savanes. Beaucoup de bois de commerce : cèdre, épinette, merisier et pin. Le pin se trouve surtout du côté nord-est du lac Squateck.
VIGER.....	II, III, VI, VIII et X.	3,559	Il y a déjà ici un bon nombre d'établissements. Le sol est rocheux par endroits, mais il y a beaucoup de terre cultiv. le. Belles érablières et beaucoup de cèdre.
WHITWORTH.....	III à XII nord et sud chemin Témiscouata.	33,245	D'une manière générale, ce canton est peu propre à la culture. Les bois ont été dévastés par l'incendie.

* Le grand lac Squateck est très poissonneux ; le touradi y abonde. On y pêche aussi la truite et le poisson blanc.

AGENCE DE RIMOUSKI.

(DIVISION EST.)

Agent : ALEXANDRE FRASER, de Matane, comté de Matane.

Les voies de communication sont le chemin de fer Inter-colonial, de Lévis à Petit-Métis, et de là par voiture, à la résidence de l'agent. De Matane, on atteint les autres parties de l'agence par les chemins ordinaires.

Nombre de cantons : 7.

Le prix des terres est généralement de 30 centins l'acre, excepté pour les terres des 2^e et 3^e rangs de Dalibaire, et celles du canton Romieu, où le prix est de 20 cts par acre.

Etendue des terres disponibles dans cette agence : 293,130 acres.

CANTONS. <i>(Comté de Matane.)</i>	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualités du sol, espèce de bois, etc
CHERBOURG.....	I à VII	44,700	Sol très fertile et offrant des ressources aux cultivateurs. Un certain nombre de collines plus ou moins élevées, mais toutes propres à être colonisées. Arrosé par un grand nombre de rivières et offrant de beaux pouvoirs d'eau.
DALIBAIRE.....	I à VIII	60,040	Terrain fort propice à la culture du blé, des pois, de l'orge, de l'avoine, des patates et du foin. Les légumes y viennent aussi très bien. On trouve ici du bouleau, de qualité supérieure, en très grande quantité et d'une exploitation facile.
MATANE.....	I à XIV	63,695	Bonne terre, boisée en épinette, cèdre, merisier, bouleau, érable, sapin, etc. Le blé, l'avoine et le foin peuvent y être cultivés avec succès. Bons pouvoirs d'eau pour des moulins.

AGENCE DE RIMOUSKI.

(DIVISION EST,)

CANTONS. <i>Comté de Matane</i>)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
McNIDER.....	IV à VI	1,000	{ Sol excellent. Bien boisé et bien arrosé. Les trois premiers rangs sont colonisés.
ROMIEU (partie).....	II à VIII	27,658	{ Canton suffisamment arrosé et boisé de bouleau blanc, épinette, cèdre, sapin, etc. Montagneux en arrière. Sol excellent.
SAINTE-DENIS.....	IV à VII	11,404	{ Terrain uni, en général. Sol très bon et végétation très vigoureuse. Le bois de commerce est quelque peu épuisé. Erable et merisier dans les rangs en arrière.
TESSIER.....	I à XIV et rang de la rivière Matane	43,857	{ Terrain de qualité supérieure et plateaux richement boisés de merisier, érable, etc. Propre à la culture partout.

AGENCE DE RIMOUSKI.

(PARTIE OUEST.)

Agent; AUGUSTE LAVOIE, de Rimouski, comté de Rimouski.

De Lévis à la résidence de l'agent, on communique par le chemin de fer Intercolonial. Les chemins ordinaires conduisent aux différentes parties de l'agence.

Nombre de cantons : 10.

Etendue des terres disponibles dans cette agence : 364,417 acres.

Le prix des terres par acre, trente centins.

CANTONS. (Comté de Rimouski.)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc
BÉDARD.....	I, II, III et VII à X	36,027	Les terres sont assez bonnes sauf un ou deux rangs. Ce canton est montagneux, surtout dans la partie nord-est. Le bois est large et gros et de bonne qualité. Le pin a été exploité en partie. Il y a du cèdre, de l'épinette et du sapin.
BIENCOURT.....	I à III	15,592	La qualité du sol est excellente. Le bois de construction, surtout l'épinette, est très commun et très beau. Ce canton est arrosé par les rivières St. Jean, des Aigles et Touladi; toutes sont flottables.
CHIFFER.....	I et II	12,123	Une petite partie propre à la création d'établissements agricoles. Il y a des montagnes, mais elles se prêtent bien elles-mêmes à la culture. Beaucoup de cèdre et de bouleau; aussi érablières. Lacs poissonneux.
DUQUESNE.....	A, B, et I à V et IX à XI	51,150	Les colons peuvent créer ici de bons établissements. Le sol est en certains endroits de bonne qualité, excepté aux environs du lac Macpès. Le 1er rang est à peu près établi. Sucrieries à exploiter.

AGENCE DE RIMOUSKI.

(DIVISION OUEST.)

CANTONS. (Comte de <i>Rimouski</i>)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc
FLEURBAULT.....	I à VI	8,473	{ Sol excellent. On rencontre différentes espèces de bois, surtout l'érable. Bois boisé. Ce canton est traversé par le chemin Taché.
FLYNN.....	I à III	14,235	{ Ce canton renferme de beaux terrains et est nécessairement appelé à devenir un bon centre agricole. Le sol est une espèce de terrain d'alluvion. Ce canton est parsemé de rivières et de superbes lacs, tous très poissonneux. La forêt se compose de bois de toute espèce; cèdre, épinette, sapin, bouleau, bois franes, etc.
MACPÉS.....	A, B et I à X	47,565	{ Avantageux pour la colonisation. Les rangs 4, 5, 6, 8, 9 et 10 sont même remarquables sous plus d'un rapport. Le terrain est plan et le sol fertile. Bois de toutes sortes, surtout de l'érable, de l'épinette, du merisier, du cèdre et bouleau. Le 7ième rang est traversé par le chemin Taché. De nombreux lacs et rivières fertilisent ce beau canton.
NEIGETTE.....	I à VII et IX	15,560	{ Ici le sol est uni et couvert de bois de la plus belle venue, tels que l'érable, le merisier, le frêne et le cèdre. Il reste encore une grande quantité d'épinette propre au commerce. Ce canton offre assez d'avenir aux colons.
QUIMET.....	I à IV	16,007	{ Belle étendue de terrain et sol d'excellente qualité. Le bois est d'une très belle venue et de bonne qualité. Beaucoup de cèdre.
(Comte de Matane) MASSÉ.....	I à VIII	49,955	{ Terrain égal et sol d'excellente qualité. Rieusement boisé en érable et cèdre, et sillonné de belles rivières. Lacs poissonneux.

AGENCE DE LA VALLÉE DE LA MATAPÉDIA.

Agent: FRANÇOIS SAUCIER, Amqui, comté de Matane.

Le chemin de fer Intercolonial nous conduit directement de Lévis au siège de l'agence.

Nombre de cantons : 15.

Etendue des terres disponibles dans cette agence : 547,592 acres.

Le prix des terres est de vingt centins l'acre.

CANTONS. (Comté de Matane.)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
AWANTUSSI.....	I à VIII et rang S. O.	36,817	Un centre important de colonisation ayant l'avantage d'être traversé par l'Intercolonial et le chemin Matapédia. Le sol est beau presque partout et la forêt est riche en épinettes, cèdres, sapins, bouleaux et merisiers. Pas de roches.
BLAIS.....	I à II	11,600	Excellente terre et peu de roches. Bois de belle venue : épinette, sapin, bouleau et merisier. Ça et là des fonds couverts de cèdres.
CAROT.....	I à XI, rang chemin Kempt	19,330	Onduleux et généralement propre à la colonisation et traversé par l'Intercolonial et les chemins Kempt et Matapédia. Les principaux bois sont l'épinette, le merisier, l'érable et le cèdre.
CASAUULT.....	I à II	6,000	Sol riche. La rivière Casapsenll coule parallèlement au fronton. Il comprend actuellement 60 lots. C'est une bonne terre pour les fins agricoles.

AGENCE DE LA VALLÉ DE LA MATAPEDIA.

CANTONS. (Comte de Matane)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois etc.
CASPCULL.....	I à IV, rang che- min Kempt	33,447	Le feu a ravagé une partie de la forêt, ce qui rend le défrichement facile. Sol de très bonne qualité, surtout dans les deux premiers rangs. Pas de roches. Ce canton dont le 1er rang est traversé par l'Intercolonial et les chemins Kempt et Matapedia, est bien adapté à la culture. Riche terre jaune, éminemment propre à la culture du foin, des racines et de tous les grains en général. Les lacs sont poissonneux et la rivière Caspcull abonde en saumon et truite.
HUMQUI.....	A, B et I à VIII	25,132	L'Intercolonial traverse ce canton qui est admirablement situé et offre beaucoup d'avenir à la colonisation. Le sol est de première qualité. Terre jaune, exempte de roches et même de cailloux. Un grand nombre de lacs, tous poissonneux. La rivière Humqui est le cours d'eau le plus considérable, elle est flottable pour les billots. Le feu a détruit une quantité considérable de bois. On trouve cependant encore en abondance, l'épinette, le merisier, l'érable et le cèdre.
LEPAGE.....	I à III, IV N. O., III à IV S. E.	26,003	Le sol est d'une grande fertilité, c'est une terre jaunâtre, argileuse, presque partout, et entièrement libre de pierres. Facile à travailler. Le feu a détruit beaucoup de bois; néanmoins une nouvelle pousse se fait voir presque partout; érable, merisier, bouleau et épinette. Bons poudoirs d'eau. Le chemin Matapédia traverse le premier rang.

AGENCE DE LA VALLÉE DE LA MATAPEDIA.

CANTONS. (Comté de Bonaventure.)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
MATALICK.....	I à VII et rang B	38,900	{ Le rang près de la rivière est en partie montagnoux. En général, le sol est propre à la culture. Excellente terre jaune sans roc. Le feu a beaucoup amoindri la forêt. On trouve cependant du cèdre en abondance, et sur les hauteurs, du bouleau, de merisier, etc. Ce canton est sur la route de l'Intercolonial.
McNIDER (partie).....	VI à XI	13,127	{ Le sol est excellent et propre à la culture. Beaucoup de bois, L'Intercolonial et le chemin Matapédia traversent le dernier rang.
NEMTAVÉ.....	I à VII	39,605	{ Ce canton est montagnoux, mais ces montagnes fort élevées, sont entourées de vallées magnifiques et d'une grande étendue. Le sol est généralement très beau et les établissements de colonisation prospères. Brûlés sur les bords de la Matapédia. Bois: l'épinette, merisier, bouleau, érable; du cèdre en abondance.
PINEAULT.....	I à VII	25,727	{ Accidenté en général, mais presque partout d'un accès à mesure que partout d'une culture très faciles. La terre est partout de première qualité, excepté sur le flanc des montagnes. Le bois dominant est le cèdre. On y trouve aussi l'épinette, le sapin, le merisier, le bouleau, l'érable.
ASSEMETQUAGAN.....	I, II, rang du chemin Kempt, rang Assemetquagan	30,063	{ De beaux terrains qui deviennent de plus en plus fertiles à mesure que l'on avance vers la rivière Matapédia. Ce canton offre des avantages réels pour le commerce de bois. Bois méés.

DIA.

de bois etc.

partie de la
féricement
bonne qualité,
aux premiers
s. Ce canton
traversé par
des chemins
ria, est bien
Riche terre
propre à la
racines et de
général. Les
et la rivière
saumon et

ce canton
est situé et
air à la colo-
de première
e, exempte
le cailloux.
e lacs, tous
vière Hum-
le plus con-
table pour
détruit une
e de bois.
encore en
le merisier,

de fertilité,
e, argileuse,
entièrement
le à travail-
t beaucoup
une nou-
voir pres-
a, merisier,
Bons pou-
in Matapè-
r rang.

AGENCE DE LA VALLÉE DE LA MATAPEDIA.

CANTONS. (Comté de <i>Bonaventure</i>)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
MATAPEDIA.....	I, II, III de la Ristigouche I à IX de la Matapédia	35,756	Le sol de ce canton est excellent pour cultiver du blé, de l'avoine, du foin, etc; les pommes de terre y viennent en grande quantité et sont de qualité supérieure. La colonisation est déjà avancée en certaines parties. Bois mou et franc en abondance.
MILNIKIK.....	I à V et rang A	36,102	Canton traversé par le chemin de fer Intercolonial. Montagneux. Quelques plateaux sont propres à la colonisation, mais en général, le sol est médiocre. Avantageux pour le bois de commerce.
RISTIGOUCHE.....	I à IV et rangs est ouest, N-E et N-O. rangs de la Ristigouche et de la Matapédia.	70,357	Terrain de bonne qualité presque partout. L'épinette, le cèdre et le bouleau sont en quantité considérable et de première qualité. Il y a aussi de bonnes érablières.

REGION DE LA GASPE-SIE.

Il y a cinq agences dans cette région : trois pour le comté de Gaspé et deux pour celui de Bonaventure.

L'étendue de terres arpentées et offertes en vente dans cette région est de 625,643 acres.

D'une manière générale, le prix de vente des terres dans cette région est de vingt centins l'acre. On fait exception pour le canton de Romieu où le prix de vente est de trente centins l'acre, et pour les îles de la rivière Saint-Jean et pour les îles de la rivière York, où le prix par acre est de cinquante centins.

AGENCE DE BONAVENTURE.

(DIVISION EST.)

Agent : WILLIAM MCGUIRE, New-Carlisle, comté de Bonaventure.

Voies de communication : en été, le bateau à vapeur de Québec à New-Carlisle. En hiver le chemin de fer Intercolonial jusqu'à Matapédia et de là par chemin de la baie des Chaleurs jusqu'à New-Carlisle.

Nombre de cantons : 5.

Etendue de terres disponibles dans cette agence : 82,502 acres.

EDIA.

s de bois, etc.

est excellent
blé, de l'avoine,
ommes de terre
ande quantité
té supérieure.
c déjà avancée
es. Bois mou
nce.

le chemin de
Montagnoux.
sont propres
mais en général,
Avantageux
merce.

qualité presque
tte, le cèdre
nt en quantité
première qua-
si de bonnes

AGENCE DE BONAVENTURE

(DIVISION EST)

CANTONS. (Comté de Bonaventure.)	Rangs disponibles	Acre arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
COX	VII à XIV rang de la ligne de Paspébiac	15,552	{ Terrain généralement uni, de terre jaune, non rocheuse et par consé- quent très propre à l'agricul- ture. Les bois dominants sont l'é- pinette et le cèdre. Grande quan- tité de cèdre. De bons chemins à travers le canton. Rivières poissonneuses. Truite et sau- mon.
HOPE	IV à VIII	13,385	{ D'une manière générale, propre à la culture. Bois de commerce sur l'arrière du canton.
HAMILTON*	V à XIII et rangs I ouest. I est rangs nord et sud de la rivière Bo- naventure.	22,564	{ Ce canton s'étend en front le long de la Baie des Chaleurs sur un espace de 16 milles. Le sol est presque partout cultivable. Beaux bois de cèdre, sapin, épinette et merisier.
PORT DANIEL	V à XV	30,873	{ Sol d'assez bonne qualité en géné- ral, la partie est du canton vaut moins que la partie ouest. Les essences ligneuses sont l'épinette, cèdre, le sapin, le merisier, le bouleau et l'érable. Ri- vière poissonneuse. Truite et saumon.
NEW-CARLISLE, (village)	I, IV et V	128	{ A peu près établi. Quelques lots seulement à vendre dans les rangs indiqués ailleurs.

* Dans les cantons *New Richmond, Hamilton Cox et Hope*, de même que dans tous les cantons qui longent le fleuve en descendant, les bonnes terres s'étendent jusqu'à une dizaine de milles au delà des divisions. (Rapport de M. Bureau, 1893.)

AGENCE DE BONAVENTURE.

(DIVISION OUEST.)

Agent : NICOLAS ARSENEAU, de Carleton-ouest, comté de Bonaventure.

Les voies de communication sont le chemin de fer Inter-colonial de Lévis à Matapédia, et de cet endroit par le chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs jusqu'à Carleton. Chemins de voiture pour les autres parties de l'agence.

Nombre de cantons : 7.

Etendue des terres offertes en vente dans cette agence : 109,034.

Prix des terres : 20 centins par acre.

CANTONS. (Comté de Bonaventure.)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
ANGERS.....	I	2,361	Extrêmement montagneux. On trouve néanmoins de bonnes terres sur la rive de la rivière Escuminac. Le cèdre abonde. Il y a aussi de l'épinette et du sapin. Rivières poissonneuses et chasse abondante.
CARLETON.....	IV à VI	7,900	Quelques étendues de bonnes terres dans les vallées en arrière du Mont Carleton. Un peu pierreux ici et là. Les colons peuvent s'établir avec avantage à l'est ainsi que sur les rangs 5 et 6 et une partie du 7ième. Le bois se compose en grande partie d'épinette et de sapin.
MANN.....	I à VI et rang de la Ristigouche, rangs est et ouest de la Rivière du Loup et rangs A. B.	18,483	Une terre de qualité supérieure, et parfaitement égouttée. L'accès à tous les rangs de ce canton est facilité par des chemins de chantiers le long des différents cours d'eau. Le bois dominant est le merisier, l'érable et l'épinette.

AGENCE DE BONAVENTURE.

(DIVISION OUEST.)

CANTONS. (Comte de Bonaventure.)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
NEW-RICHMOND.....	IV à VII VII S. O. VII S. E. S. N. O. S. S. E.	13,873	Un bon canton pour la colonisation. Quantité considérable de cèdre le long des ruisseaux, mais le pin a disparu. Du côté ouest le feu a détruit le meilleur bois; du côté est, il y a encore du bon bois de commerce. Pêche au saumon et à la truite dans les rivières. L'original et le caribou abondent dans cette région.
NOUVELLE	I à IV, Bassin Nouvelle, centre, est, nord et Escuminac.	19,980	La terre est bonne, exempte de roches et propre à l'agriculture sur d'assez considérables étendues. Le bois est d'une belle venue et généralement mêlé. La rivière Nouvelle, très poissonneuse, traverse ce canton et est assez considérable pour descendre le bois de commerce.
MARIA.....	3 S. O. 3 E. IV à V Iles de la rivière Cascapédia	6,628	Propre à la culture. On trouve également du bon terrain près de la rivière Escuminac. Principaux bois: bouleau et sapin. Peu d'épinette et de merisier.
PATAPÉDIA	I à V rang de la Patapédia	29,809	Il y a une grande étendue de très belles terres, d'un accès facile à l'est et à l'ouest de la ligne centrale. Ce canton mesure 15 milles de front sur la Ristigouche et 16 milles sur la Patapédia.

AGENCE DE GASPÉ.

(GASPÉ-OUEST.)

Agent : DELPHIS ROY, Cap Chat, comte de Gaspé.

Cette agence comprend toute la partie du comté de Gaspé incluse entre la limite ouest du dit comté et la ligne de division entre la seigneurie de la Grande Vallée des Monts et le canton Cloridorme.

Nombre de cantons : 7.

L'étendue des terres arpentées et offertes en vente dans cette agence est de 81,963 acres.

Le prix des terres varie de vingt à trente centins l'acre. Cependant, sur le chemin maritime, les octrois de terre sont gratuits.

CANTONS. (Comté de Gaspé.)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois etc.
ROMIEU.....	I II VI VII VIII	3,662	Bonne terres, propres à la culture. Bois : bouleau blanc, épinette, cèdre, sapin, etc. Le prix des terres dans ce canton est de trente centins l'acre.
CAP CHAT.....	I à XII, rang de la rivière Sainte- Anne et A. B. C. D. E. F. G.	34,430	Sol de bonne qualité, fort bien adapté à la culture de tous grains et riche en beau bois mêlé, dont les espèces dominantes sont le bouleau blanc, l'épinette, le cèdre et le merisier. Accidenté dans quelques rangs. Cours d'eau très attrayant pour la pêche.
TOURELLE.....	I à VI	9,854	Sol sec dans le premier rang. Les rangs 5, 9, 10 et 11 sont très avantageux pour la culture. Montagneux dans certaines parties. Bois : sapin, épinette et bouleau. Pêche à la truite.

de bois, etc.

colonisation.
ble de cèdre
x, mais le pin
é ouest le teu
eur bois ; du
score du bon
e. Pêche au
e dans les ri-
et le caribou
région.

exempté de
l'agriculture
érables éten-
d'une belle
ement mêlé.
e, très pois-
ce canton et
ole pour des-
mmerce.

On trouve
rrain près de
nac. Princi-
u et sapin.
merisier.

due de très
écès facile à
a ligne cen-
mesure 15
Ristigouche
atépédia.

AGENCE DE GASPÉ.

(GASPÉ OUEST.)

CANTONS. <i>Comté de Gaspé.)</i>	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
CHRISTIE.....	I, II	8,050	Le sol, en général est bon, même sur le sommet des montagnes, où l'on trouve des plateaux d'une assez grande étendue, mais d'un accès assez difficile. Outre le sapin, l'épinette et le bouleau on trouve ici du frêne, et sur les flancs des montagnes, des érablières assez étendues.
DUCHESNAY.....	I à II	11,537	Très montagneux. Les terres les plus dignes d'attention se trouvent dans les alluvions des rivières Martin, Marsoui et Claude. Les cours de ces rivières offrent des terrains d'une culture avantageuse. Erablières considérables, puis sapin, bouleau, épinette, merisier.
TASCHEREAU.....	I, II et A.B.	10,311	Le sol n'est propre à la culture que dans les anses et les vallées ainsi que sur le bord de la mer. Montagneux. Le feu a détruit une grande partie de la forêt. Les bois dominants sont le sapin, le bouleau et l'épinette.
DENOUE.....	I et II	4,122	Terrain très montagneux; la partie ouest du 2ième rang contient toutefois des lopins de bonne terre, propre à être cultivée. Il y a du pin en assez grande quantité. Pouvoir hydraulique fourni par les chutes de la rivière Madeleine.

AGENCE DE GASPÉ.

(GASPÉ CENTRE.)

Agent : JOHN CARTER, Bassin de Gaspé, comté de Gaspé.
 On communique avec cette agence par bateau à vapeur de Québec au Bassin de Gaspé ou par le chemin de fer Intercolonial jusqu'à Dalhousie ; et de ce dernier endroit par bateau à vapeur jusqu'à la résidence de l'agent. Chemins ordinaires pour se rendre aux diverses autres parties de l'agence.

Nombre de cantons : 17.

Etendue de terres disponibles et offertes en vente : 259,988 acres.

Le prix de vente des terres varie de vingt à cinquante centins l'acre.

CANTONS. (Comté de Gaspé.)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualités du sol, espèce de bois, etc
BLANCHET	Blocs 5, 6, 7, 8, 17, 18, 19, 20.	29,018	{ Ce canton est très montagneux et n'offre presque pas de ressources pour la colonisation. C'est avant tout une région minière. On y a découvert du pétrole.
CAP ROSIER.....	I, II Sud. II et III Nord.	3,111	{ Montagneux. Le 1er rang est cependant propre à la culture. Places de pêche.
CLORIDORNE.....	I	4,819	{ Le sol le plus propice à la culture se trouve surtout sur le bord de la mer, et plus particulièrement à la petite Vallée, à la Pointe-à-la-Frégate, à la Petite Anse, au Petit et au Grand-Cloridorme et à la Pointe Sèche. Montagneux. Places de pêche pour la morue.
DE BEAUJEU	Blocs 1 à 21	66,019	{ Région minière. On y exploite le pétrole. Très montagneux et sans avantages pour l'agriculture.

AGENCE DE GASPÉ.

(DIVISION CENTRE)

CANTONS. (Comté de Gaspé)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
DOUGLAS	I, II	1,200	{ Le sol est bon et tout ce territoire est bien arrosé. Peu de bois exploitables. Une assez grande quantité de bouleau et de sapin. Sur les rivières Anse-à-Briand et Malbaie, il y a de belles carrières de grès.
DOUGLASTOWN.....	I à VII	50	{ Colonisé en grande partie. Un certain nombre de lots à vendre dans les rangs indiqués dans une autre colonne. L'avoine, le blé, les céréales et les plantes potagères réussissent très bien dans ce canton.
FOX.....	I et II ouest, I et II est	8,722	{ La terre est d'assez bonne qualité. Le bas des lots est généralement formé de terrains d'alluvion très riches. Montagneux.
GALT.....	Blocs 29, 30, 31	21,384	{ Région minière d'aucune utilité au point de vue agricole. Montagneux. Découverte de pétrole.
BAIE DE GASPÉ- NORD..	II à XIII et rangs des chemins ouest et est	7,900	{ Sol un peu léger, mais de bonne qualité. La culture peut être exercée avec profit du côté de la rivière.
BAIE DE GASPÉ-SUD...	II, III et rang cen- tral, rang Darmouth	8,566	{ Bonnes terres pouvant être cultivées avec avantage. Sources de pétrole entre les rangs 1 et 2.
ILES DE LA RIVIÈRE SAINT-JEAN.....	278	{ Sol d'excellente qualité. Les terres se vendent ici cinquante centins l'acre.
ILES DE LA RIVIÈRE YORK.....	A, B, C, D, E, G, L, M, N, O	131	{ Le prix des terres dans cette île est de cinquante centins l'acre. Le sol est de très bonne qualité.

AGENCE DE GASPÉ.

(DIVISION CENTRE.)

CANTONS. (Comte de Gaspé.)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc
ILES DE LA RIVIÈRE DARMOUTH.....	A, B, C, D, E, F, G	377	{ Sol d'excellente qualité et propre à la création de fermes agricoles. Les terres se vendent cinquante centins l'acre.
LAFORCE	Blocs 45 à 62	47,390	{ Région minière. Nature monta- gneuse et nullement propre à l'a- griculture.
LAROCQUE	Blocs 25, 26, 27, 28, 33, 35, 36, 37, 39	46,083	{ Région minière. Sources de pé- trole. Très montagneux.
SYDENHAM	I, II nord, II sud	12,992	{ Bons terrains sur la rivière Dar- mouth et sur le Saint-Laurent. Beau bois dans le 2ième rang. Montagneux à l'intérieur.
YORK.....	A et II à IV	11,947	{ Certaines parties montagneuses, mais le reste propre à faire de bons établissements.

AGENCE DE GASPÉ.

(GASPÉ EST.)

Agent: J. A. LESPÉRANCE, Percé, comté de Gaspé.

Dans cette agence se trouve compris tout le territoire entre les cantons de Malbaie et de Fortin d'un côté inclusivement, et celui de Newport aussi inclusivement.

On communique avec cette agence par bateau à vapeur de Québec à Percé, ou par le chemin de fer Intercolonial de Québec à Dalhousie; et de ce dernier endroit par bateau à vapeur. Pour le reste, chemins ordinaires.

Nombre de cantons: 6.

Etendue de terres disponibles dans cette agence: 92,156 acres.

CANTONS. (Comté de Gaspé.)	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
FORTIN.....	II et III	5,600	Ce canton est boisé en sapins, épinettes, bouleaux et merisiers. Coupé par des montagnes offrant peu de chose au point de vue agricole.
MALBAIE.....	II à V nord, II à VII sud nord de la Mal- baie	22,559	Au nord de la rivière Malbaie, le sol est partout arable. Dans la partie sud, beaucoup de bois franc et bonnes érablières. Dans la partie ouest, le terrain, en général, est de bonne qualité, peu de roches. Cours d'eau très avantageux pour la descente du bois. Canton riche en cèdre, épinette, bouleau et merisier. Découverte de mica blanc.
PERCÉ.....	Est I, IV, V et B	5,000	Surface généralement unie et sol des plus fertiles. La partie est, montagneuse jusqu'à une certaine distance dans l'intérieur. Bois: épinette, bouleau, cèdre blanc.

AGENCE DE GASPÉ.

(GASPÉ EST.)

CANTONS. <i>(Comte de Gaspé.)</i>	Rangs disponibles	Acres arpentés	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
RAMEAU	I à III	10,781	{ Lots de terre avantageux pour les bois de construction et de chauffage. Le sapin et l'épinette dominent. Ce canton est montagneux et entrecoupé de rivières et ruisseaux. Il offre peu de ressources pour l'agriculture.
NEWPORT.....	I à XVI	41,216	{ Sol de qualité moyenne dans le 1er rang. Les rangs en arrière sont propres à la culture et à l'exploitation du bois. La partie contigue à la seigneurie de Pabos est elle-même propice aux fins de colonisation.
SEIGNEURIE DE PABOS.	I, III, IV est rang de la rivière Pabos, rang St. Hubert, rang de la petite rivière Pabos	6,900	{ Bonne terre et lots propres à la colonisation presque partout. Bois: épinette, cèdre, merisier, frêne, etc.

ILES DE LA MAGDELEINE.

Agent : D. V. BOURQUE, Etang du Nord.

ILE COFFIN.....	Pointe de l'est et l'île de l'est	{ Toutes les terres sont vendues, moins environ une cinquantaine d'acres.
-----------------	-----------------------------------	---

AUTRES AGENCES DE LA COURONNE

AGENCES DES BIENS DES JÉSUITES

Noms et désignations des seigneuries comprises dans
" les Biens des Jésuites " qui relèvent aujourd'hui de la
Couronne :

Dans le district de Québec.

Notre-Dame des Anges.....	28,224	arpents.
Saint-Gabriel.....	162,036	do
Sillery.....	10,584	do
Bélaïr.....	14,012	do
Ferme de Lavacherie (Saint-Roch).....	73	do
Propriétés dans Lanzou (Saint-Nicholas et Lévis)..	2,690	do
do la ville de Québec.....	20	do

Dans le district des Trois-Rivières.

Cap de la Magdeleine.....	396,352	arpents
Batiscan.....	282,240	do
Coteau Saint-Louis.....	96	do
Banlieue, Pachovigny, etc., aux Trois-Rivières.....	614	do

Dans le district de Montréal.

Prairie de la Madeleine..... 56,448 arpents.

De tous ces terrains situés dans les seigneuries qui
faisaient autrefois partie des biens des Jésuites, il reste en-
viron 350,000 arpents non encore concédés et qui sont con-
séquentement disponibles. Nous ferons remarquer toute-
fois que ces terrains—compris dans les 350,000 arpents—
ne sont pas tous arpentés ni divisés en lots de ferme.

Les tableaux suivants indiquent les endroits où se trouvent encore des lots disponibles et offerts en vente :

RONNE

ES

prises dans
hui de la

224 arpents.
36 do
84 do
12 do
73 do
90 do
20 do

352 arpents
240 do
96 do
14 do

48 arpents.
aries qui
reste en-
sont con-
ner toute-
arpents—
me.

DISTRICT DE QUÉBEC.

LOTS DISPONIBLES.

Paroisse Saint-
Gabriel de Valcar-
tier (Seigneurie de
Saint-Gabriel).

Nos. du cadastre : 384, 385, 391, 392, 393, $\frac{1}{2}$ de 394, $\frac{1}{2}$ de 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 421, 472, 491, 492, 495, 496, 497, 500, 501, 502, 512, 513, 514, 515, 521 à 538 inclusivement, 541 à 549 inclusivement, 552, 553, 565 à 579, 592 à 610, 614 à 627, 631 à 647, 650 à 681, 684 à 698, 708, 709, 712 à 718, 720 à 848, formant en tout une superficie de 36,004 arpents et 74 perches.

Il ne reste plus de terres disponibles dans les autres parties de l'agence des biens des Jésuites du district de Québec. Ainsi, tous les lots situés dans la Vacherie, dans la seigneurie Belair (paroisse de l'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin), dans la seigneurie de Sillery (paroisse de Sainte-Foye et de Sillery), dans la seigneurie de Notre-Dame des Anges qui comprend aujourd'hui les paroisses de Charlesbourg et de Saint-Roch Nord, de Beauport, de Saint-Dunstan, de Saint-Edmond de Stoneham, les lots dans le fief Saint-Nicolas, Lévis, ont été presque totalement concédés.

Agents.

Résidence.

PHILIPPE HUCOT { Agents de perception et de commutations (Biens des
Jésuites) pour le district de Québec. Résidence :
FÉLIX LARUE..... { cité de Québec.

District des Trois-Rivières.

SEIGNEURIE DU CAP DE LA MAGDELEINE *

SAINTE FLORE (paroisse) (Comté de Saint-Maurice). (Les terrains à concéder se trouvent dans les rangs suivants : Saint-Anatole, Sainte-Catherine, Concession des Piles, Saint-Alexandre, Saint-Théophile, Saint-Ubalde, rangs A, B, C, avec 21 arpents dans les îles de la rivière Saint-Maurice).	}	TERRAINS DISPONIBLES Nombre d'arpents. 1,767
MONT-CARMEL. (Les terrains à concéder se trouvent dans les rangs Saint-Olivier, Saint-Adolphe et le rang D, Lac La Pêche. Les lots à concéder sont presque tous impropres à la culture.)	}	1,370

La partie non encore divisée de la seigneurie du Cap-de-la-Magdeleine embrasse une superficie de 156,000 arpents.

SEIGNEURIE DE BATISCAN.

	}	Arpents.
SAINT-NARCISSE.....	}	3,128
Les terrains non concédés se trouvent pour la plus forte partie dans le rang de la Côte St-Pierre. Ces terrains sont incultes en grande partie, mais bien boisés en épinette, cèdre, pruche, etc.	}	
SAINTE GENEVIÈVE.....	}	144
SAINT-TITE, SAINT SÉVERIN ET SAINT-JOSEPH DE MÉKINAC.....	}	9,780
(Les terrains non concédés se trouvent dans les rangs de la rivière Mékinac (nord et sud). Terrains incultes en général, mais bien boisés. Dans le rang IV, rivière Mékinac, on rencontre beaucoup de pin et d'épinette. Il y a aussi du merisier, du frêne et du cèdre. Dans le rang II sud est, les essences dominantes sont le merisier, le cèdre et l'épinette, il y a aussi une bonne quantité de pruche.	}	

* La seigneurie du Cap de la Magdeleine comprend deux lieues de front sur vingt lieues de profondeur.

Il reste dans cette seigneurie une étendue de terre de 114,808 arpents qui n'a pas encore été divisée.

Agent

Résidence.

ADOLPHE LORD..... } Commutation (Biens des Jésuites) pour les seigneuries du Cap de la Magdeleine et Batiscan. Résidence : Trois-Rivières.

District de Montreal.

SEIGNEURIE DE LAPRAIRIE DE LA MAGDELEINE.

La seigneurie de Laprairie de la Madgdeleine comprend dans ses limites partie des paroisses de Laprairie, St-Philippe, St-Jacques le Mineur, Ste-Marguerite de Blairfindie, St-Luc, St-Antoine de Longueuil et St-Constant.

Tout est concédé dans cette seigneurie.

D'après le cadastre seigneurial, le montant des cens et rentes dans cette seigneurie est annuellement de \$1,988.99*

Agent

Résidence.

ALEXIS MOJON..... } Agent de perception et de commutation (Biens des Jésuites) pour le district de Montréal. Résidence : Laprairie.

La Seigneurie de Lauzon.

Cette seigneurie, qui appartenait autrefois à sir John Caldwell, est devenue la propriété de la Couronne le 25 juillet 1847. L'étendue de cette seigneurie est de deux cent dix-huit milles et huit cent soixante arpents.

Elle comprend tout le comté de Lévis et une partie du comté de Dorchester, c'est-à-dire les paroisses de Saint-Anselme, de Saint-Isidore et une partie de la paroisse de Saint-Bernard, avec une bien petite partie dans les comtés de Bellechasse et de Lotbinière.

* Le taux de la rente dans cette seigneurie n'est pas uniforme. Les censitaires paient deux, trois, quatre cents l'arpent et même plus.

De toute cette seigneurie, il ne reste aujourd'hui que 3,428 arpents de terrains disponibles. Ces terrains non encore concédés se trouvent aux endroits suivants :

Paroisses.	Rangs.	Arpents en superficie.
Notre-Dame-de-la-Victoire....	Pintendre, ou rang de la Savane	222
Saint-Henri.....	Saint-George.....	509
Saint-Etienne	1er rang.....	710
“	Sainte-Anne.....	416
“	Abouts Saint-Thomas.....	839
“	Pétrée.....	290
Saint-Bernard	Rang A	51
“	Rang B.....	391
	Total.....	3,428 arpents.

Près des trois-quarts de ces terrains non concédés sont incultes et en savane.

Les terrains se concèdent à quatre sols l'arpent en superficie.

Il y a environ sept cents censitaires dans la seigneurie de Lauzon et le montant des cens et rentes payable annuellement est de \$4,100.

Evariste Lemieux... } Agent pour la seigneurie de Lauzon. Résidence : Lévis.

A titre de renseignement, nous dirons que les censitaires des seigneuries comprises dans les biens des Jésuites ainsi

que ceux de la seigneurie de Lançon, ont toujours, en tout temps, la faculté d'opérer le rachat de leurs rentes. Le capital requis pour racheter les rentes seigneuriales est le principal de cette rente capitalisé à six pour cent.

Domaine de la couronne et lots de grève.

Ce qu'on est convenu d'appeler le "Domaine de la Couronne" se compose de treize constituts octroyés par acte de commutation de 1848 à 1856.

Les lots de grève relevant de la Couronne comprennent tous les lots octroyés et non octroyés depuis Trois-Rivières jusqu'à Gaspé.

Toute personne désirant acheter ou louer un lot de grève doit adresser une lettre ou pétition à l'honorable Commissaire des terres, forêts et pêcheries, indiquant le lieu où est situé le lot ou les lots qu'il désire acquérir, et le but de telle acquisition.

Dans sa demande il doit déclarer si c'est un octroi à perpétuité qu'il sollicite, ou seulement un bail, et dans ce dernier cas, pour quel laps de temps.

La demande doit être accompagnée d'une copie authentique de l'acte ou des actes en vertu duquel ou desquels le requérant prétend être propriétaire riverain du terrain situé vis-à-vis les lots de grève et en eau profonde qu'il désire acheter,

Si le requérant n'est pas lui-même propriétaire riverain, il doit transmettre avec sa demande le titre de ce dernier, avec son consentement par écrit et en bonne forme à l'octroi ou bail en faveur du dit requérant, du ou des lots de grève et en eau profonde demandés.

ard'hui que
rrains non
ants :

Arpens en
superficie.

222

509

710

416

839

290

51

391

428 arpents.

cedés sont

ent en su-

seigneurie
ayable an-

ence : Lévis.

consitaires
suites ainsi

La demande doit aussi être accompagnée d'un plan et d'un procès-verbal ou description, d'après un arpentage régulier avec les voisins montrant : les lignes latérales entre la terre du propriétaire riverain et celles de ses voisins ; — les lignes des hautes et basses marées, et la ligne en eau profonde, si l'octroi doit s'étendre jusque-là. De plus, ce plan et ce procès-verbal doivent contenir une description exacte du ou des lots demandés ; lesquels doivent être indiqués sur le plan par des lettres ; — le lot de grève et le lot en eau profonde y devant être décrits séparément et distinctement. Le plan et le procès verbal doivent aussi établir la superficie de chaque lot, les distances et les cours astronomiques de toutes les lignes des lots dont il s'agit, le tout au pied anglais.

Le plan doit être fait sur l'échelle de 100 pieds au pouce et doit indiquer les quais ou autres améliorations qui existent déjà sur le lot ou qu'on se propose d'y faire.

Des lettres patentes peuvent être émises au nom de tout acquéreur d'un ou de plusieurs lots de grève, mais le prix de ces lots devra préalablement avoir été acquitté en entier.

d'un plan et
un arpentage
atérales entre
ses voisins ;—
ligne en eau
De plus, ce
ne description
sivent être in-
de grève et le
séparément et
rbal doivent
s distances et
es lots dont il

ieds au pouce
tions qui exis-
aire.

u nom de tout
e, mais le prix
ité en entier.

LE CADASTRE

TABLEAU ALPHABÉTIQUE DES COMTÉS OU LE CADASTRE EST
EN VIGUEUR

COMTÉS	ENDROITS OU LE CADASTRE EST EN VIGUEUR.
ARCENTEUIL.....	{ Dans les cantons Chatham, Grenville et Augmentation, Harrington, Arundel, Montcalm, Howard, Morin (partie), Saint-André, Saint-Jérôme partie ouest ou Mille-Isles), dans le village de Grenville et la paroisse de Saint-Jérusalem. Le reste est cadastré mais non completé, Gore et Wentworth.
ARTHABASKA.....	Dans tout le comté.
BAGOT.....	Tout le comté.
BEAUCE.....	{ Dans tout le comté, sauf dans le canton Metgermette sud.
BEAUHARNOIS	Dans tout le comté.
BELLECHASSE.....	Tout le comté, excepté le canton Daquam.
BEATHIER.....	{ Tout le comté, moins les cantons Courcelles, Provost, Gauthier, Brassard, de Maisonneuve.
BONAVENTURE.....	{ Le cadastre est en vigueur dans les cantons Carleton, Mann, Maria, Nouvelle, Ristigouche, Shoolbred. Non completé dans les autres cantons et paroisses. Cantons Hope, Hamilton, Port-Daniel, New Richmond et Cox.
BROME.....	Dans tout le comté.
CHAMBLY	Dans tout le comté.
CHAMPLAIN	{ Dans tout le comté, sauf dans les cantons nouvellement organisés.
CHARLEVIX.....	{ Tout le comté, excepté les cantons Chauveau et Cellières qui ne sont pas cadastrés.
CHATEAUGUAY	Dans tout le comté.

TABLEAU des comtés où le cadastre est en vigueur

COMTÉS.	ENDROITS OU LE CADASTRE EST EN VIGUEUR.
CHICOUTIMI ET SAGUENAY.....	{ Le village de Bagotville, la ville de Chicoutimi, la paroisse Chicoutimi, le village de la Grande Baie, les paroisses Saint-Alphonse, Saint-Alexis, les cantons Jonquières, Saint-Jean, Simard, Taché, Bourget, Harvey Tremblay, Bagot (partie) et Chicoutimi (partie). Dans le Saguenay, plusieurs cantons sont cadastrés mais non complétés. L'arrière, Kénogami et village Ste-Anne de Chicoutimi. Cantons : Tadousac, Saguenay, Escoumins, Bergeronnes, Albert et Iberville.
COMPTON.....	{ Les cantons Auckland, Chesham, Clifton (partie), Eaton, Emberton, Marston, Newport, Lingwick, Hampden, les villages Mégantic et la ville de Scotstown, et cantons : Bury, Clinton, Ditton, Westbury. Le reste est cadastré mais non complété.
DEUX-MONTAGNES.....	Dans tout le comté.
DORCHESTER.....	Dans tout le comté, excepté Metgermette nord.
DRUMMOND.....	{ Drummondville, le cantons de Grantham, Wickham, Durham et partie des cantons de Simpson et Wendover. Le reste du comté est cadastré mais non complété, le canton Upton. partie.
GASPÉ.....	{ Le cadastre est en vigueur dans les îles de la Magdeleine. Le reste du comté est cadastré mais encore incomplet. Cantons : Percé, Denoue, Cloridome, Sydenham, Fox, Baie de Gaspé nord, Cap Rosier, l'île Bonaventure et municipalité de la Grande Rivière.
HOUELAGA.....	Dans tout le comté.
HUTCHINSON.....	Dans tout le comté.
IBERVILLE.....	Dans tout le comté.
JACQUES-CARTIER.....	Dans tout le comté.
JOLIETTE.....	{ Dans tout le comté, moins les cantons récemment organisés.
KAMOURASKA.....	{ Tout le comté, moins les cantons Parke, Bungay, Chabot, Painchaud, Chapais.

TABLEAU des comtés où le cadastre est en vigueur.—*Suite.*

COMTÉS.	ENEROITS OU LE CADASTRE EST EN VIGUEUR.
LAC-SAINT-JEAN.....	{ Le cadastre est en vigueur dans le village et le canton de Roberval, dans le village d'Hébertville et dans les cantons Charlevoix, Métabetchouan, Signal, Délisle, Parent, Demeulles, Ashuapmouchouan, Caron, Labarre, canton Normandin.
LAPRAIRIE.....	Dans tout le comté.
L'ASSOMPTION.....	Dans tout le comté.
LAVAL.....	Dans tout le comté.
LÉVIS.....	Dans tout le comté.
L'ISLET.....	Dans tout le comté, moins le canton Leverrier.
LOTRINIÈRE.....	Dans tout le comté.
MASKINONGÉ.....	Dans tout le comté.
MATANE.....	{ En vigueur dans les paroisses de l'Assomption de McNider, Matane, Sainte Félicité, Saint-Octave de Métis, Saint-Ulric, et les cantons Cabot, Tessier, Lepage, Humqui, Awantjish, McNider et Matane. Le reste est cadastré, mais non complété, Dalibaire, Romieu (partie) et Casupcull.
MÉGANTIC.....	{ Tout le comté, moins les cantons Thetford et Coleraine.
MISSISQUI.....	Tout le comté.
MONTCALM.....	{ En vigueur dans la paroisses Saint-Alexis, Saint-Esprit, Saint-Jacques, Saints-Julienne, Saint-Liguori, Sainte-Marie-Salomée, et les cantons de Chertsey, Kilkenny (partie), Wexford (partie), et Rawdon (partie). Le reste est cadastré en partie, mais non complété.
MONTMAGNY.....	{ Tout le comté, sauf les cantons Talon, Rolette et Panet, qui ne sont pas cadastrés.
MONTMORENCY.....	Tout le comté, sauf le canton Cauchon.
MONTREAL-CENTRE..... do EST..... do OUEST.....	{ Cadastre en vigueur.

TABLEAU des comtés où le cadastre est en vigueur.—*Suite.*

COMTÉS.	ENDROITS OÙ LE CADASTRE EST EN VIGUEUR.
NAPIERVILLE.....	Tout le comté.
NICOLET.....	Tout le comté.
OTTAWA.....	{ Villages Aylmer, Buckingham, Thurso et Pointe à Gaineau, les cantons Buckingham, Eardley, Hull, Lochaber, Aylwin, Masham, Portland, Ripon Templeton, Wakefield, Hartwell et Suffolk, les paroisses Sainte-André-Avelin, Sainte-Angélique, Nctre-Dame-de-Bonsecours, et la ville de Hull. Le reste est en partie cadastré, mais non complété.
PONTIAC.....	{ Cantons Onslow et village Quyon. Cantons: Leslie, Chichester, Sheen et Waltham. La plus grande partie des autres cantons est cadastrée, mais non complétée.
PORTNEUF.....	{ Tout le comté, moins les cantons Tonti, LaSalle, Marmier et partie de Colbert.
QUÉBEC-EST.....	{ En vigueur dans les trois divisions électorales.
do OUEST.....	
do CENTRE.....	
QUÉBEC (comté de).....	{ Tout le comté, moins les cantons Larue, Rhodes, Trudel et Laure.
RICHMOND.....	{ Dans les cantons Windsor et Stoke et le village Windsor Mills. Le reste cadastré, mais non complété.
RICHELIEU.....	Tout le comté.
RIMOUSKI.....	{ Dans les paroisses Saint-Anaclet, Sainte-Angèle, Sainte-Cécile du Bic, Saint-Donat, Saint-Fabien, Sainte-Flavie, Saint-Germain de Rimouski, Saint-Joseph de Lepage, Sainte-Luce, Saint-Mathieu, N.-D. du Sacré-Cœur, Saint-Octave, (partie) Saint-Simon, la ville de Rimouski et partie des cantons Fleuriau, Ncigette, Macpès et Duquesne.
ROUVILLE.....	Tout le comté.
SAINT-HYACINTHE.....	Tout le comté.
SAINT-JEAN.....	Tout le comté.

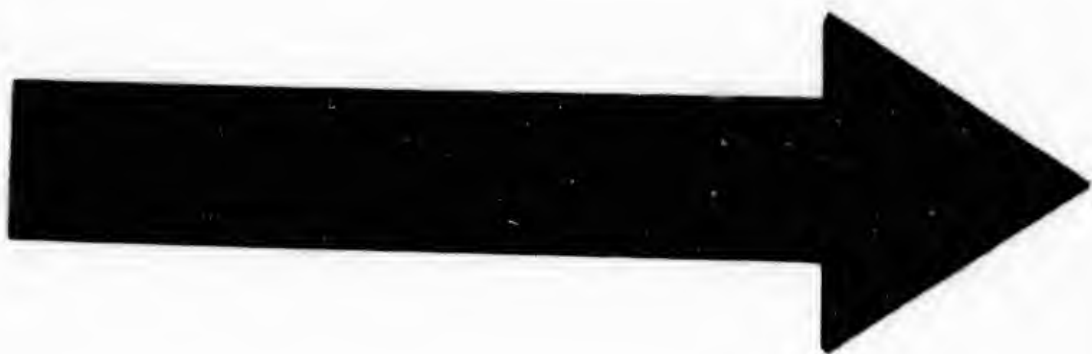
TABLEAU des comtés où le cadastre est en vigueur.—*Suite.*

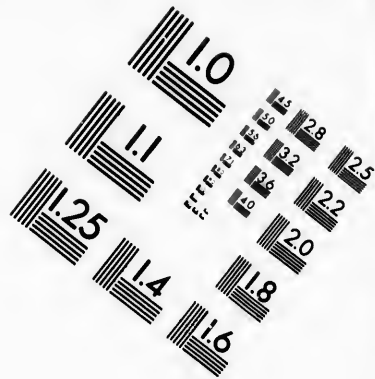
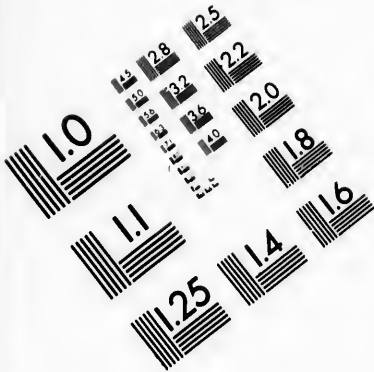
COMTÉS.	ENDROITS OU LE CADASTRE EST EN VIGUEUR.
SAINTE-MARIE.....	{ Tout le comté, moins les cantons récemment organisés.
SHEFFORD.....	Tout le comté.
SHERBROOKE.....	{ Cité de Sherbrooke, villages de Lennoxville, de Waterville, de Compton et canton de Compton. Le reste en cours d'exécution.
SOULANGES.....	Tout le comté.
STANSTEAD.....	{ Les cantons Hatley et Magog, et la ville de Magog et cantons Stanstead, Barnston et villages Beebe Plain, Stanstead Plain, Rock Island. Le reste est cadastré, mais non complété.
TÉMISCOUATA.....	{ Fraserville, village Cacouna, paroisse Ile Verte, Saint-George de Cacouna, N.-D. du Lac, N.-D. du Portage, N.-D. des Sept Douleurs, Saint Patrice de la Rivière-du-Loup, Saint Antonin, Saint-Arsène, Saint Eloi, Sainte Françoise, Saint Louis du Haut Saint Modeste, Sainte-Rose du Dégel, Trois-Pistoles, les cantons Armand, Bégon, Hocquart, Viger, Whitworth, Denonville, Raudot, Demers, Cabano. Le reste non complété.
TERREBONNE.....	{ Tout le comté, moins les cantons Wolfe, deSala-berry, Grandison et partie de Doncaster, lesquels sont cadastrés, mais non complétés.
TROIS RIVIÈRES.....	Dans tout le comté.
VAUDREUIL.....	Tout le comté.
VERCHÈRES.....	Tout le comté.
WOLFE.....	{ Les cantons de Ham et Weedon et les village de Weedon Centre et du Lac Weedon, canton Duds-well et village Marbleton. Le reste cadastré et en cours d'exécution, Cantons : Garthby, Stratford, Wotton, St-Camille, Ham Sud, Wolfestown et village de Beaulac.
YAMASKA.....	Tout le comté.



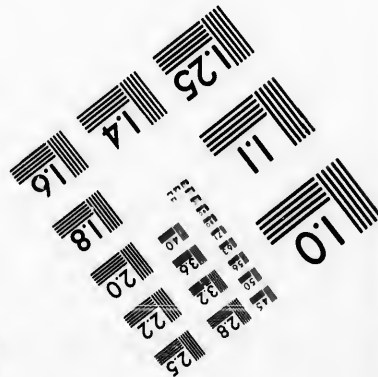
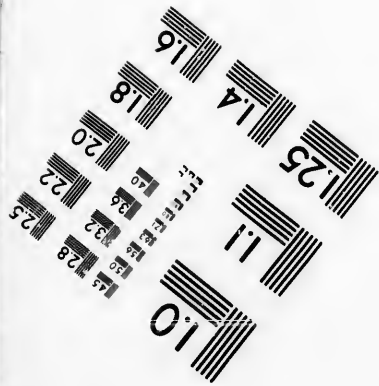
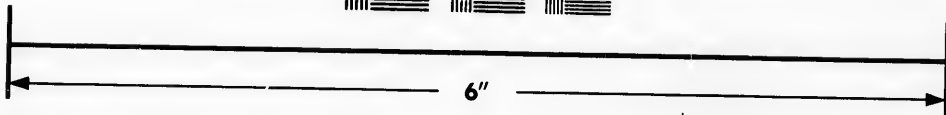
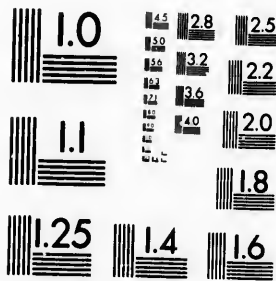
TABLE DES MATIERES

	PAGES
Tableau des Agences des terres et des bois.....	73
“ “ “ Arthabaska.....	110
“ “ “ Bonaventure (Division Est).....	159
“ “ “ “ (Division Ouest).....	161
“ “ “ Chaudière (La).....	113
“ “ “ Coulonge (Division Ouest).....	74
“ “ “ “ (Division Est).....	77
“ “ “ Gaspé (Division Ouest).....	163
“ “ “ “ (Division Centre).....	165
“ “ “ “ (Division Est).....	168
“ “ “ Gatineau :	
“ “ “ “ (Division Sud).....	70
“ “ “ “ (Division Centrale).....	82
“ “ “ “ (Division Nord).....	85
“ “ “ Grandville.....	146
“ “ “ Lac-St-Jean (agence St-Charles).....	121
“ “ “ “ (Division Ouest).....	125
“ “ “ “ (Partie Nord-Ouest).....	128
“ “ “ “ (Division Centre).....	130
“ “ “ “ (Division Est).....	138
“ “ “ L'Assomption (et partie de Petite-Nation).....	99
“ “ “ “ (Division Est).....	101
“ “ “ Matapédia.....	155
“ “ “ Montmagny.....	141
“ “ “ Petite-Nation (Division Ouest).....	87
“ “ “ “ (Division Centrale).....	89
“ “ “ “ (Division Est).....	91
“ “ “ “ (Division Nord).....	95
“ “ “ Rimouski (Division Est).....	151
“ “ “ “ (Division Ouest).....	153
“ “ “ Saint-François (Cantons de l'Est).....	107
“ “ “ Saint-Maurice.....	118
“ “ “ Saguenay.....	137
Agents des terres et des bois :	
“ (Devoirs et attributions).....	49
Biens des Jésuites (noms et désignations des Seigneuries).....	170
“ Jésuites, (terrains à concéder) :	
“ dans le district de Québec.....	171
“ Seigneurie de Batiscan.....	172
“ Seigneurie de Cap de la Magdeleine.....	172
“ Seigneurie de La Prairie de la Magdeleine.....	173





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

0
15 28 25
16 32 22
18 20
16

10
50 54

	PAGES
Billet de location.....	45
Colons (Informations générales).....	43
“ Privilèges des (Le Homestead).....	61
“ Formule d'une déclaration solennelle de l'acheteur d'un lot.....	46
Cadastre.....	163
Coupe de bois.....	53
“ Application des droits de coupe.....	54
“ “ pour les squatters.....	47
“ La coupe en contravention.....	55
“ Formule de l'affidavit du propriétaire ou de l'occupant d'un lot.....	55
“ Vente des limites à bois.....	56
“ Formule de la licence de coupe de bois.....	57
“ Lots retirés de la licence.....	59
“ Tarif des droits de coupe.....	59
Domaine de la Couronne.....	175
Famille de douze enfants;	
“ Formalités pour obtenir une concession gratuite, avec formule de requête.....	68
“ Billets de location (formule).....	69
Gardes forestiers (Préparation des rapports).....	52
Lanzon (Seigneurie de).....	173
Lots de grève :	
“ (Formule de pétition).....	175
Province de Québec (Aperçu général).....	3
Régions de colonisation (Monographies.)	
“ Cantons de l'Est.....	29
“ Bas du fleuve St Laurent.....	33
“ Gaspésie.....	40
“ Lac St-Jean et Saguenay.....	7
“ Matapédia.....	37
“ Outaouais.....	17
“ Saint-Maurice.....	26
“ Témiscamingue.....	23
Rente d'occupation.....	47
Révocation de vente d'un lot.....	46
Terre à Bois de chauffage.....	66
Terre à sucrerie.....	64
Territoires à coloniser (Etendue).....	5
Transport (Euregistrement).....	49
Vente d'un lot (Conditions).....	44

PAGES	46
.....	43
.....	61
.....	46
.....	163
.....	53
.....	54
.....	47
.....	55
.....	55
.....	56
.....	57
.....	59
.....	59
.....	175
.....	
.....	68
.....	69
.....	52
.....	173
.....	
.....	175
.....	3
.....	
.....	29
.....	33
.....	40
.....	7
.....	37
.....	17
.....	26
.....	23
.....	47
.....	46
.....	66
.....	64
.....	5
.....	49
.....	44

INDEX DES CANTONS

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

A	CANTONS	Pages
CANTONS	Pages	
Abercrombie.....	99	Bédard..... 153
Aberdeen.....	77	Bégin..... 133
Aberford.....	77	Bégon..... 148
Addington.....	77	Belleau..... 118
Adstock.....	89	Bellechasse..... 144
Albanel.....	113	Beresford..... 99
Albert.....	128	Bergeronnes..... 137
Aldfield.....	137	Biencourt..... 153
Alleyn.....	77	Bigelow..... 83
Allumettes.....	82	Bake..... 83
Alton.....	77	Blais..... 155
Amherst.....	121	B'anch-t..... 165
Angers.....	51	Boileau..... 133
Arago.....	161	Bois..... 122
Archambault.....	142	Boisclair..... 75
Armagh (Bellechasse).....	100	Botsford..... 148
Armagh (Montmagny).....	144	Boucher..... 119
Armand.....	141	Borchette..... 85
Arnaud.....	147	Bourdages..... 141
Arthabaska.....	137	Bourget..... 134
Arundel.....	111	Bonthillier..... 95
Ashburton.....	92	Bowman..... 80
Ashford.....	141	Boyer..... 95
Ashuapmouchouan.....	142	Brandon..... 101
Assemetquagan.....	125	Brasard..... 161
Aston.....	157	Broughton..... 114
Anclair.....	111	Bryson..... 77
Aumond.....	147	Buckingham..... 87
Awantjish.....	85	Buckland (Bellechasse)..... 144
Aylmer.....	155	Buckland (Dorchester)..... 117
Aylwin.....	113	Bulstrode..... 111
	83	Bungay..... 146
B		C
Baby.....	75	Cabano..... 148
Bagot.....	133	Cabot..... 155
Baie de Gaspé-Nord.....	166	Calhères..... 139
Baie de Gaspé-Sud.....	166	Calumet..... 77
Basketonge.....	85	Cameron..... 85
Beaubien.....	142	Campbell..... 95
		Cap Chat..... 162

CANTONS	Pages	CANTONS	Pages
Cap-Rosier.....	165	Denonc.....	164
Carignan.....	119	Dequen.....	130
Carleton.....	161	Derry.....	87
Caron.....	130	De Sababry.....	94
Cartier.....	103	Desainniers.....	118
Casault.....	155	De Salles.....	139
Casgrain.....	142	Dionne.....	142
Casnpeul.....	156	Ditchfield.....	108
Cathcart.....	104	Ditton.....	107
Cauchon.....	121	Dolbea.....	126
Cawcod.....	82	Doncaster.....	99
Caxton.....	118	Dorion.....	82
Chabat.....	146	Douglas.....	166
Chapais.....	146	Donglstown.....	166
Chapleau.....	129	Duchemay.....	164
Charlevoix.....	125	Dudley.....	83
Chanvean.....	139	Dufferin.....	128
Chavigny.....	122	Duhamel.....	75
Chenier.....	153	Dumas.....	138
Cherbourg.....	151	Duquesne.....	153
Chertsey.....	104		
Chesham.....	107	E	
Chester.....	111	Eardly.....	78
Chichester.....	78	Egan.....	86
Chicoutimi.....	134	Embertou.....	103
Chilton.....	105	Escommaus.....	137
Chloridorme.....	165	Estcourt.....	149
Christie.....	164		
Church.....	82	F	
Churcham.....	78	Fabre.....	75
Clarendon.....	75	Falardeau.....	134
Clyde.....	93	Ferland.....	134
Coffin (Ile).....	154	Fleuriault.....	154
Colbert.....	122	Flynn.....	154
Coleraine.....	116	Forsyth.....	114
Concelles.....	102	Fortin.....	168
Cox.....	160	Fournier.....	143
Cranbourne.....	117	Fox.....	166
Crespieul.....	125		
D		G	
Daaquam.....	144	Gagnon.....	89
Dablon.....	126	Gait.....	166
Dalmas.....	126	Garneau.....	143
Dalbairre.....	151	Garnier.....	131
De Beaujeu.....	165	Garthby.....	109
De Calonnes.....	120	Ganthier.....	102
Dellisle.....	130	Gaylnrst.....	114
Demers.....	148	Gendreau.....	76
Demenles.....	128		
Denholm.....	89		
Denouville.....	148		

Pages

.....	164
.....	130
.....	87
.....	94
.....	118
.....	139
.....	142
.....	108
.....	107
.....	126
.....	99
.....	82
.....	166
.....	166
.....	164
.....	83
.....	128
.....	75
.....	138
.....	153
.....	78
.....	86
.....	108
.....	137
.....	149
.....	75
.....	134
.....	134
.....	154
.....	154
.....	114
.....	168
.....	143
.....	166
.....	89
.....	166
.....	143
.....	131
.....	109
.....	102
.....	114
.....	76

CANTONS

Girard.....	129
Gosford.....	122
Grandison.....	94
Gravel.....	97
Grenville.....	92
Gnigues.....	76

H

Halifax.....	111
Ham.....	110
Ham-Sud.....	110
Hamilton.....	160
Hamnden.....	108
Harrington.....	92
Hartwell.....	89
Harvey.....	134
Hincks.....	83
Hocquart.....	149
Hole.....	160
Horton.....	111
Howard.....	100
Huddersfield.....	78
Humqui.....	156

I

Iberville.....	137
Iles de la rivière Dartmouth.....	166
Iles de la rivière Saint Jean.....	166
Iles de la rivière York.....	166
Iles Coffin.....	169
Ixworth.....	146

J

Jersey.....	114
Jogues.....	131
Joliette.....	103
Joly.....	94
Jonquières.....	134

K

Kanogami.....	134
Kensington.....	86
Kiamika.....	98
Kildare.....	104
Kilkenny.....	160
Kingsey.....	112

Pages

CANTONS

Pages

L	
Labarre.....	131
Labelle.....	93
Labrecque.....	135
Labrosse.....	140
Lacoste.....	138
Lafontaine.....	143
Laforce.....	167
Lambton.....	114
La Minerve.....	93
Langelier.....	117
Langevin.....	117
Laroque.....	167
Larne.....	123
La Salle.....	123
Laterrière.....	135
Lathburry.....	87
Laure.....	123
Laurier.....	123
Laval.....	138
Laverlochère.....	76
Lejeune.....	119
Lepage.....	156
Lepage.....	89
Leslie.....	78
Lessard.....	143
Letellier.....	138
Leverrier.....	143
Linère.....	114
Litchfield.....	78
Lochaber.....	87
Loranger.....	98
Louise.....	108
Low.....	83
Lussier.....	105
Lynch.....	97
Lytton.....	86

M

Macpès.....	154
Maddington.....	111
Mailloux.....	145
Malbaie.....	168
Malherbes.....	126
Malhiot.....	119
Manicouagan.....	138
Mann.....	161
Mansfield.....	78
Marchand.....	98
Maria.....	162
Marlow.....	114

Pages

.....	129
.....	147
.....	162
.....	142
.....	129
.....	168
.....	135
.....	104
.....	157
.....	147
.....	120
.....	91
.....	78
.....	138
.....	96
.....	160
.....	88
.....	80
.....	90
.....	115
.....	102

.....	139
.....	110
.....	152
.....	136
.....	132

CANTONS

Pages

Saint-Jean.....	140
Settrington.....	139
Shawinegan.....	118
Sheen.....	79
Shenley Nord.....	115
Shenley Sud.....	115
Sicotte.....	86
Signav.....	132
Simard.....	135
Simon.....	135
Somerset.....	112
Spalding.....	109
Standon.....	117
Stanford.....	119
Stoneham.....	124
Stratford.....	109
Suffolk.....	96
Sydenham.....	167

T

Taché.....	136
Tadoussac.....	139
Taillon.....	132
Talor.....	145
Taschereau.....	161
Tappleton.....	81
Tessier.....	152
Tewkesbury.....	124
Thetford.....	116
Thorne.....	79
Tingwick.....	111
Tonli.....	123
Tracy.....	103
Tonelle.....	162
Tremblay.....	136
Tring.....	115
Trudel.....	124
Turcotte.....	120
Turgon.....	90

CANTONS

Pages

V

Vallières.....	120
Viger.....	150
Vileneuve.....	88

W

Wabasse.....	86
Wakefield.....	81
Waltham.....	79
Ware.....	117
Warwick.....	111
Watford.....	116
Weedon.....	109
Wells.....	84
Wentworth.....	93
Wexford.....	100
Whitton.....	108
Whitworth.....	150
Windsor.....	103
Winslow.....	108
Woburn.....	108
Woodbridge.....	147
Wolfe.....	100
Wolfestown.....	110
Wotton.....	110
Wright.....	84
Wurtele.....	97

Y

York.....	167
-----------	-----

